



**NATIONS UNIES**  
RÉPUBLIQUE DU CONGO



# Analyse Commune de Pays 2025

**Version 2**

**17 mars 2026**

Moncef KOUIDHI, Economiste consultant  
Avec l'appui du RCO et  
Des agences du Système des Nations Unies

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>                                                                                                                                                                                                       | <b>6</b>  |
| <b>2. RESUME.....</b>                                                                                                                                                                                                              | <b>8</b>  |
| <b>3. PROGRES DES ODD ET DYNAMIQUES TRANSFORMATRICES EN COURS ....</b>                                                                                                                                                             | <b>10</b> |
| <b>3.1 Trajectoire des ODD : entre réels progrès pour certains, défis critiques pour d'autres et exigence d'une approche holistique et d'efforts de sécurisation des financements .....</b>                                        | <b>10</b> |
| 3.1.1 Analyse par ODD .....                                                                                                                                                                                                        | 10        |
| 3.1.2 Analyse par pilier et perspective d'accélération des progrès des ODD.....                                                                                                                                                    | 19        |
| <b>3.2 Facteurs de vulnérabilité, d'exclusion et profils des personnes laissées pour compte : poids de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté monétaire, de la discrimination et des VBG.....</b>                                | <b>21</b> |
| <b>3.3 Reprise de la croissance économique contrariée par des obstacles à la transformation structurelle : entre progrès insuffisants et enjeux programmatiques pour une croissance plus diversifiée, forte et inclusive .....</b> | <b>24</b> |
| 3.3.1 Croissance économique modeste faiblement inclusive, erratique, sous l'emprise d'un système de captation de la rente pétrolière .....                                                                                         | 24        |
| 3.3.2 Effets de la croissance économique insuffisants sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois décents.....                                                                                                        | 28        |
| <b>3.4 Trajectoires contrastées des piliers du capital humain : potentiel humain, progrès sociaux et inégalités sociales.....</b>                                                                                                  | <b>32</b> |
| 3.4.1 Dynamique démographique constituant à la fois un atout et des défis économiques, sociaux et environnementaux pour le Congo.....                                                                                              | 32        |
| 3.4.2 Education : progrès malgré la baisse des ressources budgétaires et performances insuffisantes du système éducatif.....                                                                                                       | 33        |
| 3.4.3 Accès aux services de santé de base amélioré, malgré les inégalités territoriales et leur lenteur dans l'effectivité d'un système de protection sociale inclusif.....                                                        | 35        |
| 3.4.4 Sécurité alimentaire et nutrition, entre potentialités faiblement mises en valeur et déficits récurrents.....                                                                                                                | 40        |
| 3.4.5 Genre, entre avancées et inégalités socio-économiques limitant le rythme des transformations sociales .....                                                                                                                  | 42        |
| <b>3.5 Gouvernance nationale, locale et économique à la croisée des chemins entre stabilité institutionnelle comme facteur structurant et efficacité mitigée.....</b>                                                              | <b>43</b> |
| 3.5.1 Gouvernance nationale, Etat de droit et décentralisation : stabilité des institutions de l'Etat, efficacité insuffisante du système judiciaire et de la gouvernance publique.....                                            | 43        |
| 3.5.2 Ratifications des conventions, engagements en matière de normes et respect des droits humains mais faiblement suivis par des stratégies opérationnelles de changement social.....                                            | 49        |
| <b>3.6 Environnement et changement climatique : Plaidoyer bien assuré, sous-financement des priorités environnementales et défis critiques.....</b>                                                                                | <b>52</b> |
| <b>3.7 Partenariats et mobilisation des ressources pour l'accélération des progrès des ODD : nécessité d'une forte mobilisation des ressources domestiques et de développement de partenariats multi acteurs.....</b>              | <b>55</b> |

|            |                                                                     |           |
|------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4.</b>  | <b>LEÇONS APPRISSES, DEFIS ET CONCLUSIONS .....</b>                 | <b>56</b> |
| <b>4.1</b> | <b>Leçons apprises de l'UNDAF 2022-2026 .....</b>                   | <b>56</b> |
| <b>4.2</b> | <b>Défis critiques, conclusions et risques majeurs.....</b>         | <b>59</b> |
| 4.2.1      | <i>Principales conclusions et défis critiques.....</i>              | 59        |
| 4.2.2      | <i>Risques majeurs pour l'accélération des progrès des ODD.....</i> | 66        |
| <b>5.</b>  | <b>ANNEXES .....</b>                                                | <b>68</b> |
| <b>5.1</b> | <b>Arbres à problèmes .....</b>                                     | <b>68</b> |
| <b>5.2</b> | <b>Documentation .....</b>                                          | <b>72</b> |

## Abréviations et acronymes

|           |                                                                                          |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACP       | Analyse Commune de Pays (CCA)                                                            |
| AGR       | Activité Génératrice de Revenu                                                           |
| APD       | Aide Publique au développement                                                           |
| ARV       | Antirétroviraux                                                                          |
| AGSAV     | Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et la Vulnérabilité                           |
| BIT       | Bureau International du Travail                                                          |
| CEMAC     | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale                                 |
| CNUDHD-AC | Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale |
| OHCHR     | Office of the High Commissioner for Human Rights                                         |
| CDN       | Contribution Déterminée au niveau National                                               |
| CEA       | Commission Economique pour l'Afrique                                                     |
| CEMAC     | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale                                 |
| CENI      | Commission Electorale Nationale Indépendante                                             |
| COSA      | Comité de santé                                                                          |
| CSI       | Centre de Santé Intégré                                                                  |
| DDR       | Désarmement démobilisation Réintégration                                                 |
| ECOM      | Enquête Congolaise auprès des Ménages                                                    |
| EDS       | Enquête Démographique et de Santé                                                        |
| EPU       | Examen Périodique National                                                               |
| FAO       | Food and Agriculture Organization of the United Nations                                  |
| FEC       | Facilité Elargie de Crédit                                                               |
| FIDA      | Fonds International pour le Développement de l'agriculture                               |
| FMI       | Fonds Monétaire International                                                            |
| GEF       | Fonds Mondial pour l'Environnement                                                       |
| GES       | Gaz à Effet de Serre                                                                     |
| IDH       | Indice de Développement Humain                                                           |
| IIG       | Indicateur des Inégalités de Genre                                                       |
| IPM       | Indice de Pauvreté Multidimensionnelle                                                   |
| INS       | Institut National de la Statistique                                                      |
| JMP       | Joint Assessment Mission (Mission conjointe d'évaluation des besoins des réfugiés)       |
| LCDE      | La Congolaise Des Eaux                                                                   |
| LISUNGI   | Projet de système des filets sociaux                                                     |
| ODD       | Objectif de Développement Durable                                                        |
| OIT       | Organisation Internationale du Travail                                                   |
| OMS       | Organisation Mondiale de la Santé                                                        |
| MAS       | Malnutrition Aigüe Sévère                                                                |
| PAM       | Programme Alimentaire mondial                                                            |
| PIB       | Produit Intérieur Brut                                                                   |
| PNAE      | Politique Nationale de l'Environnement                                                   |
| PNAS      | Politique Nationale de l'Action Sociale                                                  |
| PND       | Plan National de Développement                                                           |
| PNG       | Politique Nationale du Genre                                                             |
| PNGE      | Plan National de Gestion de l'Environnement                                              |
| PNUD      | Programme des Nations Unies pour le Développement                                        |
| PNUE      | Programme des Nations Unies pour l'Environnement                                         |
| PTF       | Partenaires Techniques et Financiers                                                     |
| PTME      | Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant                                      |
| PVVIH     | Personne Vivant avec le VIH                                                              |
| OIT       | Organisation Internationale du travail                                                   |
| ONUSIDA   | L'ONU du syndrome d'immunodéficience acquise                                             |
| ONUDI     | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel                          |
| RGPH      | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                                     |
| RNB       | Revenu National Brut                                                                     |
| RNDH      | Rapport National sur le Développement Humain                                             |

|            |                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------|
| RSU        | Registre Social Unifié                                           |
| SNDS       | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique           |
| SNU        | Système des Nation Unies                                         |
| UNESCO     | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization |
| UN Habitat | United Nations Human Settlements Program                         |
| UNFPA      | Fonds des Nations Unies pour la Population                       |
| UNHCR      | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés            |
| UNICEF     | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance                           |
| UNOPS      | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets   |
| UNSDCF     | United Nations Sustainable Development Cooperation Framework     |
| UPADS      | Union panafricaine pour la Démocratie Sociale                    |
| VBG        | Violence Basée sur le Genre                                      |
| VIH        | Virus Immunodéficience Humaine                                   |
| ZLECAF     | Zone de Libre Echange Continentale Africaine                     |

## 1. INTRODUCTION

Selon les directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement de 2019, l'Analyse Commune de Pays (ACP) est à la fois une étape importante dans le processus d'élaboration du Cadre de Coopération du système des Nations Unies (UNSDCF) et une fonction permanente du système de programmation du Système des Nations Unies visant à dégager les causes structurelles (profondes) des principaux problèmes de développement et les défis à relever. La nouvelle approche de l'ACP met l'accent sur trois exigences. La première concerne l'indépendance du système des Nations Unies dans la conduite de toutes les investigations, analyses et conclusions stratégiques et programmatiques de façon indépendante sous la conduite de l'Equipe de Pays. La deuxième réside dans la centralité des analyses causales des problèmes dans la mise en œuvre des ODD, de celles du développement durable, de la gouvernance dans ses multiples dimensions et de la paix. La troisième exigence est la prise en compte des droits humains comme grille d'analyse des différentes problématiques de développement en vue de bien cerner le niveau des privations multidimensionnelles touchant toutes les catégories de populations surtout les plus vulnérables.

L'Equipe de Pays du Congo a mis en place un dispositif spécifique d'organisation pour la réalisation de l'ACP comprenant sept (7) groupes de travail inter agences du SNU, appuyés par un consultant international. Cet exercice a été lancé au mois d'octobre 2025 ; plusieurs travaux de collecte des données et analyses causales des principaux problèmes de développement et de lenteur des progrès des principales cibles des ODD ainsi que l'organisation des consultations avec les partenaires nationaux (structures et organismes publics, organisations de la société civile et du secteur privé) et les principaux partenaires au développement ont été menés. Des échanges intensifs ont été organisés avec une ONG s'occupant des personnes vivant avec un handicap (NDAKO YA), une autre « SOS Femmes », une ONG travaillant sur les droits humains ainsi que des responsables d'un projet d'appui à l'Inclusion Productive des populations vulnérables (TELMA). Des séances de travail ont été également tenues avec les directeurs de l'Institut National de la Statistique, de la Direction Générale du Plan et la Direction de la protection sociale du ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire

Les diagnostics sectoriels et thématiques ont été conduits au sein de sept groupes de travail thématiques à savoir :

- Cinq (5) groupes autour des 5 piliers des ODD ;
- Un groupe pour l'approfondissement de la réflexion stratégique et programmatique des 6 transitions des ODD les plus adaptées au contexte national de la République du Congo ;
- Un groupe spécifique pour l'examen de trois thèmes transversaux (Droits humains, Jeunesse et Genre).

Les travaux du processus d'élaboration de l'Analyse Commune de Pays (ACP) du Congo, devant faciliter l'élaboration du prochain cadre de coopération (UNSDCF) pour la période 2027-2031 ont été conduits selon une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes en respectant les principes directeurs suivants :

- La prise en compte des ODD en tant que matrice d'analyse de la situation de référence et cadre stratégique de référence pour les priorités de développement du pays ;
- La prise en compte du principe central et fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté » afin de mieux appréhender la vulnérabilité multidimensionnelle des populations surtout pour les plus vulnérables et apporter des réponses adéquates aux problèmes des populations les plus vulnérables ;
- Le recours systématique à l'analyse basée sur les droits humains permettant d'identifier pour chaque problématique de développement, les détenteurs de droits, les débiteurs d'obligations et les principaux écarts de capacités, tout en s'appuyant sur les conventions/normes internationales ratifiées par le Congo afin d'éclairer les causes structurelles des inégalités, de l'exclusion et des vulnérabilités ;

- L'approfondissement de la réflexion sur la portée stratégique et programmatique des six ODD transformateurs et leurs leviers à effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'accélération des progrès de l'ensemble des ODD.

Les travaux de capitalisation des études, des enquêtes et des évaluations de certains référentiels programmatiques (UNDAF, CPD UNICEF, CPD PNUD, etc.) les plus récents ainsi que l'examen des progrès enregistrés au niveau des ODD ont été engagés au niveau de plusieurs secteurs et domaines. Les sept groupes de travail inter agences ont produit des rapports analytiques traitant les principales problématiques de développement et les vulnérabilités multidimensionnelles ainsi que la mise à jour de la matrice des indicateurs de suivi des progrès des principales cibles des ODD en utilisant les données socio-démographiques, sociales et économiques les plus récentes.

Un atelier regroupant les principales agences du SNU présentes à Brazzaville et en ligne avec d'autres agences non présentes au Congo a été organisé les 24 et 25 novembre 2024 à Brazzaville pour mettre en commun les résultats des analyses causales des sept groupes de travail. La première journée a permis de dégager les principaux défis pour la République du Congo et le SNU durant les cinq prochaines années. La deuxième journée a été consacrée à l'élaboration des arbres à problèmes pour les grands défis identifiés dans le cadre de quatre groupes de travail selon les thèmes les plus stratégiques identifiés (transformation structurelle socio-économique, capital humain, Gouvernance/Etat de droit et points d'entrée transformateurs des ODD). Ces défis se résument aux questions de la faible inclusivité et diversification de la croissance économique (dépendance de la rente pétrolière), de l'aggravation des vulnérabilités multidimensionnelles des populations, de la gestion non durable des ressources naturelles, de la faiblesse de l'état de droit, de l'accès difficile de la justice et des faibles marges budgétaires de l'Etat pour la conduite des politiques publiques plus ambitieuses visant la diversification de l'économie et la réduction des inégalités sociales.

Un atelier national de mise en commun des principaux constats, conclusions et défis dégagés par l'ACP 2025 a été organisé le 29 janvier 2026, sous la présidence du Coordonnateur Résident du SNU et du Ministre du Plan. Ont pris part à cet atelier d'une part les agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies et d'autre part plusieurs ministères techniques (Plan, Finances, Santé, Education, etc.), des représentants de certaines organisations de la société civile, du secteur privé ainsi que certains représentants des Partenaires Techniques et Financiers. Cet atelier a permis d'enrichir les analyses causales et de partager les défis immédiats et futurs du Congo et du SNU dans la perspective d'une accélération des progrès des ODD, d'une diversification des sources de la croissance économique et d'une la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations permettant au Gouvernement et à l'Equipe de Pays du Congo d'arrêter conjointement les orientations stratégiques et programmatiques du prochain Cadre de Coopération 2027-2031.

## 2. RESUME

L'Analyse Commune de Pays de 2025 de la République du Congo met en perspective à la fois les progrès socio-économiques, la trajectoire des ODD et les contraintes structurelles qui freinent la diversification de l'économie, l'inclusivité de la croissance économique, la réduction des vulnérabilités multifactorielles des populations et l'accélération des progrès des Objectifs de développement durable. Après cinq années de récession économique, la République du Congo retrouve le sentier de la croissance économique positive en 2021, se consolidant d'année en année à la faveur de la remontée des cours du pétrole en 2022 et des premiers résultats de certaines réformes économiques et financières.

La trajectoire du développement du Congo sur une longue période (1990-2022) montre clairement que le Congo a enregistré des progrès significatifs dans plusieurs domaines durant la décennie 2001-2010 se traduisant par un taux de croissance annuel moyen de l'Indicateur du Développement Humain (IDH) de 1,33 % alors que la période 2010-2022 a été fortement marquée par un faible niveau de développement humain et des taux de croissance du PIB par habitant négatifs (-2,6 % annuellement (entre 2010 et 2022) ; cette situation s'explique par la récession de l'économie pendant plusieurs années, aggravée par les impacts socio-économiques du Covid-19. La reprise de la croissance économique depuis 2021 s'inscrit dans une trajectoire ascendante ; le taux de croissance du PIB est passé de 1,1 % en 2021 à 2,6% en 2024 et 2,9 % pour 2025 selon les dernières prévisions du mois de janvier 2026. Mais cette croissance reste modeste et faiblement inclusive. Les principaux facteurs de blocage de développement du Congo sont le retard dans la diversification des sources de la croissance économique, les contraintes techniques et structurelles limitant le développement du secteur de l'énergie, le faible niveau de développement du capital humain et le manque d'efficacité de la gouvernance publique dans certains secteurs, en particulier dans les domaines de la lutte contre la corruption et l'efficacité des politiques publiques.

Les progrès enregistrés dans certains secteurs, notamment les infrastructures, l'environnement et certaines politiques sociales, n'ont pas produit les effets attendus sur la réduction durable de la pauvreté, la création d'emplois décents et l'amélioration du capital humain. La croissance économique, encore faiblement inclusive et fortement dépendante des ressources extractives, n'a pas suffisamment contribué à réduire les inégalités ni à garantir un accès équitable aux opportunités économiques.

Les performances des 17 ODD du Congo en 2023 montrent clairement que seulement 21 % des ODD (surtout dans le domaine de l'environnement) sont sur une trajectoire ascendante, 49 % enregistrent des progrès insuffisants (ODD3, 5, 6, 13 et 17) et 30 % accusent beaucoup de retards, surtout en matière de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et d'un meilleur accès aux services sociaux de base (surtout l'éducation). La croissance économique (ODD 8) a eu plus d'effets sur l'amélioration des infrastructures (ODD 9), l'ODD 14 (ressources marines) et moins sur les ODD liés à la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations et l'amélioration de la qualité de la gouvernance publique.

La prise en compte du principe fédérateur des ODD « ne laisser personne de côté » dans l'analyse des progrès des ODD et des dynamiques socio-économiques au Congo sur plusieurs années a permis de comprendre les dynamiques d'exclusion et les facteurs de vulnérabilités des populations. Plusieurs groupes se retrouvent au croisement de multiples privations, notamment les ménages pauvres, les enfants déscolarisés, les femmes exposées aux violences basées sur le genre, les populations autochtones confrontées à la marginalisation, les personnes vivant avec un handicap et les réfugiés. Ces situations traduisent non seulement des vulnérabilités socio-économiques, mais aussi des inégalités structurelles d'accès aux droits, aux ressources et aux opportunités. Cette grille d'analyse, fondée sur les droits humains, montre que les obstacles au développement ne relèvent pas uniquement de contraintes économiques, mais trouvent également leurs racines dans des inégalités d'accès aux services sociaux de base, des discriminations structurelles, une protection sociale encore insuffisante et des défis persistants en matière d'État de droit, de gouvernance plus efficace et de redevabilité.

Les potentialités économiques, environnementales et la position géographique dans la sous-région de la République du Congo sont faiblement mises en valeur (potentiel agro-industriel propice au développement de chaînes de valeurs, potentiel minier, gazier, forestier, etc.). L'analyse croisée des performances économiques, sociales, de gouvernance et de gestion durable des ressources naturelles ainsi que les problèmes limitant les progrès des 17 ODD selon leurs causes sous-jacentes et profondes permet de mettre en exergue les principaux défis de développement pour les cinq prochaines années s'inscrivant dans la vision prospective nationale 2040 de la République du Congo, en cohérence avec les agendas 2030 et 2063. Les principaux défis à relever sont :

- 1) ***Desserrer les contraintes freinant les transformations structurelles*** en vue d'accélérer les mutations socio-économiques et promouvoir une économie diversifiée inclusive, résiliente et verte, porteuse d'effets sur la création d'emplois décents, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes ;
- 2) ***Relever le niveau de développement du capital humain, réduire*** les vulnérabilités multidimensionnelles des populations et ***accélérer*** la mise en œuvre d'un système de protection sociale inclusif ;
- 3) ***Consolider et renforcer l'état de droit, l'efficacité d'une gouvernance*** inclusive dans ses multiples dimensions et l'amélioration de l'accès à la justice, surtout pour les plus vulnérables ;
- 4) ***Accélérer les progrès des 17 ODD et les processus transformationnels*** par le biais des six ODD à effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD plus particulièrement dans les domaines des systèmes alimentaires (en développant les chaînes de valeur agricoles), l'accès à l'énergie à un coût abordable, le développement du capital humain et la mobilisation des ressources domestiques au service du développement durable.

### 3. PROGRES DES ODD ET DYNAMIQUES TRANSFORMATRICES EN COURS

#### 3.1 Trajectoire des ODD : entre réels progrès pour certains, défis critiques pour d'autres et exigence d'une approche holistique et d'efforts de sécurisation des financements

##### 3.1.1 Analyse par ODD

1. Le rapport mondial du Système des Nations Unies sur le suivi des ODD-SDG<sup>1</sup> en 2025, classant les pays pour l'année 2023, en partant de leurs performances au niveau des ODD (sur une échelle de valeur de 0 à 100) montre que le Congo, avec une valeur de 52,8 se situe en dessous de la moyenne des pays africains (53,9), positionnant le pays à la 154<sup>ème</sup> place sur 167 pays, perdant 10 places par rapport à 2021.
2. Les performances des 17 ODD de la république du Congo pour l'année 2023 montre clairement que seulement 21 % des ODD sont sur une trajectoire ascendante, 49% enregistrent des progrès limités et 30 % accusent beaucoup de retards, surtout en matière de pauvreté monétaire, d'accès aux services sociaux de base aussi bien en ville que dans les zones rurales. Plusieurs actions ont été engagées et mises en œuvre dans le cadre du PND 2022-2026, avec l'appui du système des Nations Unies et d'autres partenaires. D'importants efforts restent à fournir d'une part pour amplifier la tendance des progrès de certains ODD comme les 5, 8, 13, 14 et 15 et, d'autre part pour accélérer les progrès dans d'autres ODD (1, 2, 3, 4 et 16) d'ici 2030.
3. Le Congo a incontestablement créé de meilleures conditions pour inscrire quatre (4) ODD (12, 13, 15 et 17) sur des trajectoires ascendantes marquées par des gains rapides concernant les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, la préservation des écosystèmes terrestres (forêts et biodiversité) ainsi que dans la préservation de la vie aquatique (ODD14). En revanche, le pays accuse plus de retard en 2023 pour l'ODD 1 (pauvreté), l'ODD 4 (Education), l'ODD 9 (industrie, infrastructures et innovation) et l'ODD 10 (inégalités réduites). A cela s'ajoutent les autres ODD qui enregistrent des progrès lents comme la lutte contre l'insécurité alimentaire/nutrition (ODD 2), le faible accès à l'énergie de façon continue à un coût abordable (ODD 7) et le manque d'efficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions (ODD 16).
4. Les évolutions tendancielle des 17 ODD du Congo à l'horizon 2030, selon les taux de croissance annuels moyens enregistrés au niveau des performances de plusieurs cibles ODD, indiquent que les chances d'atteindre les objectifs des principales cibles des ODD seront très problématiques et très difficiles surtout pour les ODD 1, 2, 4, 9 et 10.
5. L'évolution des progrès des 17 ODD du Congo réalisés entre 2017 et 2023 montre clairement des performances très contrastées, avec 6 ODD (2, 7, 8, 9, 12 et 14) enregistrant de réels progrès tirés principalement par la croissance économique (ODD8 +19 points), avec des effets directs ou indirects sur l'ODD 14 (+ 47 points), l'ODD12 (+20 points), l'ODD9<sup>2</sup> (+18 points)<sup>3</sup> et l'ODD7 (+17 points). En revanche, cinq (5) ODD (1, 4, 10, 15 et 16) accusent des reculs compris entre des forts reculs (-20 pour les ODD 4, ODD16 et -17 pour l'ODD1) et des taux négatifs plus faibles (-3 pour l'ODD10 et -4 points pour l'ODD15).
6. En résumé, les progrès des 17 ODD du Congo se distinguent par une réelle dynamique des trajectoires ascendantes touchant 6 ODD, de très faibles progrès pour 6 autres ODD et des reculs pour 5 ODD. Trois enseignements majeurs de la trajectoire des 17 ODD entre 2017 et 2023 se dégagent nettement. La première montre clairement les effets multiplicateurs de la croissance économique sur les secteurs des infrastructures et l'énergie ainsi que sur les politiques publiques en matière d'environnement concernant l'élaboration des stratégies environnementales et la lutte contre les effets du changement climatique. Le deuxième renvoie aux faibles retombées socio-économiques

<sup>1</sup> <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/COG>

<sup>2</sup> Cinq cibles ont été retenues parmi lesquelles il y a : i) 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés et ii) 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays en développement

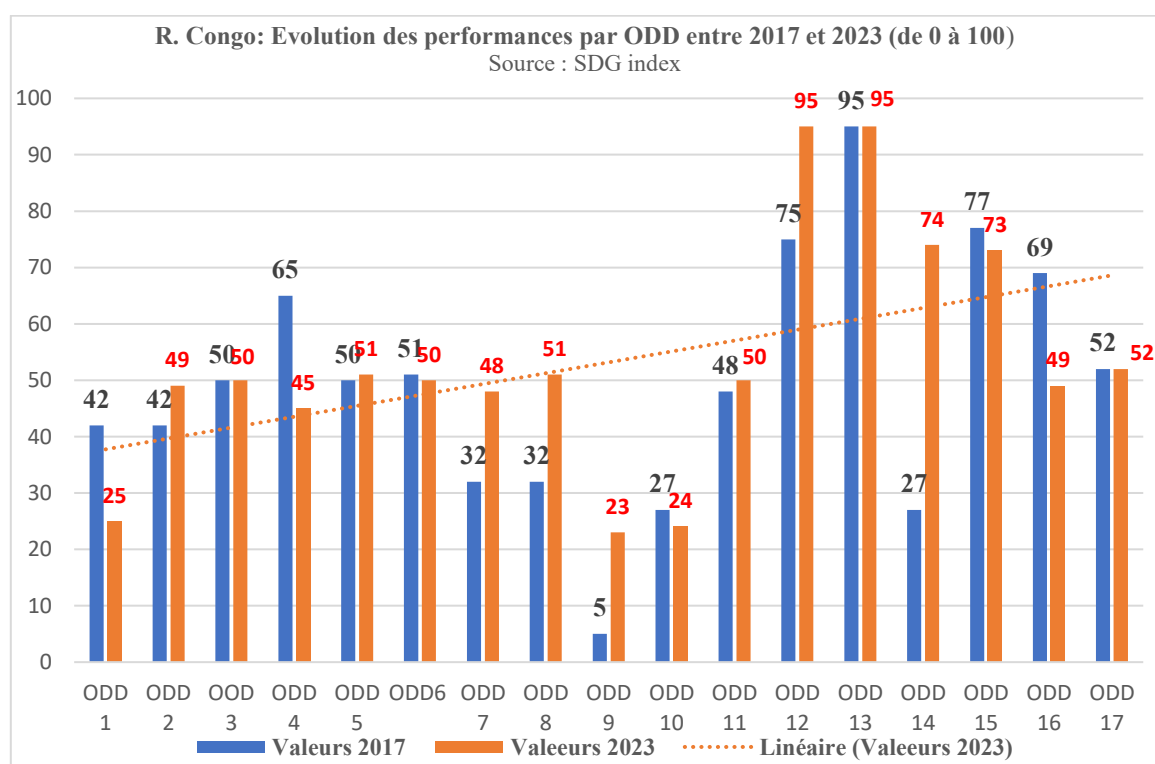
<sup>3</sup> S'expliquant par les efforts d'investissement en matière d'infrastructures aéroportuaires, fluviales et routières,

sur la réduction de la pauvreté et le relèvement du développement du capital humain, surtout en matière d'éducation. Enfin, le troisième enseignement montre clairement les faibles performances de la gouvernance surtout en matière de gestion efficace des finances publiques, de lutte contre la corruption, d'élargissement des espaces d'expression démocratiques et de respect des droits de l'homme.

Evolution des progrès des ODD entre 2017 et 2023 (en valeurs)

| Progrès         | Stagnation | Recul           |
|-----------------|------------|-----------------|
| ODD 2..... +7   | ODD 3      | ODD 1..... -17  |
| ODD 7..... +17  | ODD 5      | ODD 4..... -20  |
| ODD 8..... +19  | ODD 6      | ODD 10..... -3  |
| ODD 9 ..... +18 | ODD 13     | ODD 15..... -4  |
| ODD 11..... +2  | ODD 17     | ODD 16..... -20 |
| ODD 12..... +20 |            |                 |
| ODD 14..... +47 |            |                 |

Source : Dabase SDG Index, Nations Unies



- Malgré les difficultés rencontrées pour renseigner les indicateurs des 17 ODD jusqu'à 2023 en raison de contraintes de plusieurs natures que rencontrait le Système Statistique National (SSN) pour produire des données fiables et récentes, une tendance générale peut-être dégagée selon une approche intégrée des ODD à travers les cinq piliers (Population, Prospérité, Planète, Paix et Partenariats).

## Pilier Population

### ▪ **ODD 1** (*pas de pauvreté*)

8. La situation de référence de 2023 montre que les progrès sur plusieurs années sont lents et ont parfois connu un retournement des situations pour l'ODD1 ; le niveau de pauvreté a reculé entre 2005 et 2015 passant de 50,7 % à 36,2 % soit une baisse en moyenne annuelle de 1,3 % en raison du fort taux de croissance durant cette période, avec un taux de croissance annuelle moyen de 4,8% et un taux de croissance annuelle moyen du PIB par habitant de 1 %. Le taux de pauvreté est estimé en 2023-2024 à 50,05 %<sup>4</sup> en raison de la crise économique que traverse le pays depuis plusieurs années de façon continue et de l'impact socio-économique du Covid en 2020 et 2021. Le dernier recensement de la population de (RGPH-5) indique que le taux de pauvreté non monétaire en 2023 est de 38,2 % pour les ménages ordinaires et le taux de sévérité de la pauvreté des ménages ordinaires très pauvres est de 18,6 %.
9. Les causes de cette pauvreté renvoient à la faible diversification de l'économie qui est trop dépendante du secteur des hydrocarbures et contribue très faiblement à la création d'emploi décent surtout pour les jeunes. A titre illustratif, malgré une contribution au PIB, et au revenu budgétaire autour respectivement de 55% et 68% en 2021 et 2022, le secteur pétrolier dont le niveau global est déjà faible n'a contribué qu'à 0,3% des emplois. Du fait d'une faible diversification et intégration des secteurs économiques, les nombreuses opportunités économiques de création d'emploi et de revenus sont faibles. Cette situation va rendre difficile l'atteinte des objectifs fixés, compte tenu du faible taux de croissance économique et du poids de la dette qui va réduire les marges budgétaires pour lancer des programmes ambitieux de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités multidimensionnelles.
10. La persistance de niveaux élevés de pauvreté monétaire et multidimensionnelle constitue non seulement un défi de développement, mais également un obstacle majeur à la réalisation des droits humains fondamentaux, notamment au droit à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation et à la protection sociale.

### ▪ **ODD 2** (*Faim zéro*)

11. L'insécurité alimentaire et la faim au Congo, malgré ses potentialités agricoles et ses richesses pétrolières et minières, engendrent souvent des crises d'insécurité alimentaire et de malnutrition, surtout dans certaines zones comme le département du Pool de la Lékoumou.
12. Selon l'Indice Mondial de la Faim<sup>5</sup>, 22,6 % de la population du Congo sont touchés en 2024 par un niveau de faim grave, lequel indice combine la sous-alimentation, le retard de croissance, l'émaciation (faible poids par rapport à la taille) et la mortalité des enfants de moins de 5 ans. Avec ce score GHI de 22,6 %, le Congo est classé au 97<sup>ème</sup> rang sur 123 pays ; les progrès sont timides, de 4 % en l'espace de 8 ans (entre 2016 et 2024), passant de 26,6 % en 2016 à 22,6 % en 2024.
13. Selon l'AGSAV<sup>6</sup>, enquête conduite par l'institut national des statistiques (INS), avec l'appui du PAM, l'insécurité alimentaire (modérée et sévères) affecte 30,6 % des ménages au Congo en 2023 contre 33,3% en 2022 (Enquête nutritionnelle SMART, 2022) soit un recul de 2,7 points. Comparativement aux résultats de l'AGSAV de 2014, l'insécurité alimentaire en 2023 a progressé de 16 points de pourcent passant de 14,2 % à 30,6 %. Ce taux moyen de l'insécurité alimentaire en 2023 cache cependant des disparités entre les départements.
14. Le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) est estimé à 5,2% en 2021 pour l'ensemble du pays (Enquête nutritionnelle SMART, 2022). Elle affecte plus les garçons (6%) que les filles (4%). Comparativement à la situation de 2014-2015 où elle était estimée à 8,2% (MICS 2014-2015), la malnutrition a reculé de 3 points de pourcentage. Les départements du Pool (6,7%), de la Cuvette (5,6%), de la Sangha (5,4%), de la Likouala (5,9%) et de Pointe-Noire (5,7%) présentent des taux de MAG supérieurs à la moyenne nationale.

<sup>4</sup> INS : Enquête Ménages 2023-2024, en cours de finalisation

<sup>5</sup> <https://www.globalhungerindex.org/pdf/en/2025.pdf>

<sup>6</sup> INS/PAM : Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité

15. Cette situation traduit une des fragilités de l'économie congolaise marquée par le recours massif aux importations alimentaires (70% des besoins) et une insécurité alimentaire modérée et sévère pour 30,6 % de la population soit 1,9 million de personnes en 2023<sup>7</sup> dont 1,7 % en insécurité alimentaire sévère, reculant de 2,7 % entre 2021 et 2023.

▪ **ODD3 (Bonne santé et bien-être)**

16. Le Congo a réalisé des progrès considérables en matière d'offre et d'accès aux services de santé, se traduisant par des indicateurs de santé en progrès notamment pour les mortalités maternelles, néonatale et infantile. Le ratio de mortalité maternelle est passé de 436<sup>8</sup> pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 304<sup>9</sup> en 2023 ; la mortalité néonatale a diminué, passant de 33 pour 1000 naissances vivantes en 2005 à 20,2 en 2023. La couverture vaccinale est insuffisante, avec moins d'un quart des enfants ; 22,6%<sup>10</sup> complètement vaccinés et près de 18 % des enfants qui n'ont reçu aucune dose.
17. La prévalence du VIH/SIDA a augmenté, passant de 3,5% en 2017 à 3,8% en 2021, avec 120 000 personnes vivant avec le VIH, 10 000 nouvelles infections annuelles et environ 6300 décès liés au sida. La transmission mère-enfant reste élevée (18,8%) et 77% des femmes enceintes n'ont pas accès à la prévention (PTME). La tuberculose affecte également encore une proportion significative de la population.
18. La charge de morbidité croissante des maladies non transmissibles (diabète, HTA, cancer, etc.) mais aussi la persistance des maladies tropicales négligées dont l'onchocercose, la THA, la lèpre, etc. pèse également sur les taux de morbidité.
19. Concernant les décès et d'après le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) pour l'année 2022, le paludisme est à l'origine de 42% du taux de mortalité, 71% des consultations et 56% des hospitalisations dans le pays
20. Malgré les progrès enregistrés, les inégalités persistantes d'accès aux services de santé, notamment entre zones urbaines et rurales et entre groupes socio-économiques, traduisent des défis structurels dans la réalisation effective du droit à la santé. Le renforcement de la disponibilité, de l'accessibilité financière et géographique, de la qualité et de l'équité des services de santé demeure essentiel pour garantir à toutes les populations, en particulier les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, la jouissance effective de ce droit fondamental.
21. Plusieurs facteurs structurels limitent les progrès en matière de santé générale et reproductive en particulier i) le financement de la santé est limité, les dépenses totales de santé représentaient en 2020, 3,5 % du PIB (loin des 5 % recommandés par l'OMS), ii) le faible accès aux services de santé de qualité, iii) l'accès et la qualité déficients des soins maternels et néonataux et iv) la persistance des lacunes dans les déterminants sociaux de la santé (nutrition, eau potable, assainissement et hygiène).

▪ **ODD 4 (Education de qualité)**

22. Au-delà des progrès enregistrés en matière de scolarisation, les disparités persistantes d'accès, de rétention et de qualité de l'apprentissage constituent un défi majeur pour la réalisation effective du droit à l'éducation pour tous. Les inégalités territoriales, les contraintes économiques des ménages et les facteurs socioculturels continuent d'affecter de manière disproportionnée les enfants issus des milieux ruraux, les filles et les enfants vivant dans des situations de vulnérabilité, limitant ainsi l'égalité des chances et la pleine participation au développement. En 2022-2023, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a atteint 92 %. Cependant, des disparités significatives persistent entre les zones urbaines, où ce taux dépasse 95%, et les zones rurales, où il reste inférieur à 85 %. Le taux net de scolarisation, quant à lui, est estimé à 75 %, soulignant des problèmes d'accès réels pour certains groupes vulnérables et une faible qualité d'apprentissage. En préscolaire, la

<sup>7</sup> INS/PAM : R. Congo : *Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV) 2023, Rapport 196 pages*

<sup>8</sup> Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples/Multiple Indicator Cluster Survey (MICS Congo 2014-2015)

<sup>9</sup> Ministère de la Santé OMS-Observatoire National des Décès Maternels, Néonataux et Infantiles : Surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles en République du Congo, Brazzaville Juin 2024

<sup>10</sup> Ministère de la Santé et de la Population, *Enquête de couverture vaccinale, 2023*

couverture reste faible, avec un taux de participation de 30 %, malgré des investissements ciblés pour augmenter le nombre de centres préscolaires. L'efficacité interne du système éducatif est mise à mal par un taux élevé de redoublements, atteignant 20 % au niveau primaire et 25 % au secondaire. Ces chiffres indiquent des lacunes importantes dans la qualité des apprentissages et la rétention des élèves dans le système. Les abandons scolaires sont également préoccupants, avec un taux d'abandon estimé à 10 % au niveau primaire et à 15 % au secondaire, touchant davantage les filles en raison de facteurs socioéconomiques et culturels.

23. Les progrès sont encore lents pour permettre au Congo de s'inscrire sur une trajectoire bien orientée et accélérée et espérer atteindre l'ODD4 à l'horizon 2030. Les causes sont multiples, en particulier la surcharge des classes (plus de 80 élèves par salle de classe dans plusieurs départements), la faible formation des enseignants et la baisse de la qualité de l'apprentissage des élèves. Le financement de l'éducation au Congo représente en moyenne 3 % du PIB sur la période 2019-2023, très insuffisant en comparaison avec la norme internationale recommandée de 6 %. Environ 70 % des ressources sont consacrées aux salaires des enseignants, laissant peu de marge pour les investissements dans les infrastructures.

▪ **ODD 5** (*Egalité entre les sexes*)

24. Les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes constituent un obstacle majeur à la réalisation des droits humains et au développement inclusif. Malgré les engagements normatifs du pays, les écarts en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi décent, à la participation politique et à la protection contre les violences traduisent des discriminations structurelles qui limitent l'autonomisation des femmes et des filles. Le renforcement de l'application des cadres juridiques existants et des politiques publiques sensibles au genre demeure essentiel pour garantir l'égalité des droits et des opportunités. L'indice de développement de genre (PNUD) du Congo pour 2023 est de 0,909 et celui de l'inégalité de genre de 0,572 classant le pays au 144<sup>ème</sup> rang sur 189 pays. Ces faibles performances renvoient au fort taux de mortalité maternelle, au faible taux de représentation des femmes au Parlement (13,6 %), aux inégalités d'accès aux études secondaires (46,7 % pour les filles et 51,3 % pour les garçons) et aux faibles taux d'activité par rapport aux hommes surtout dans le secteur formel. Le taux d'activité net des femmes en 2023 (RGPH-5) est de 40,4 % alors qu'il est de 59,8 % pour les hommes. L'évaluation à travers le UNCT-SWAP confirme que le Congo a fait une avancée qualitative sur le plan normatif et législatif avec l'adoption de la loi Mouebara et le renforcement des capacités technique qui se concrétise par la collecte de données par sexe. Cependant l'évolution des progrès de l'ODD 5 doit encore se traduire par une réduction plus rapide des inégalités socio-économiques de terrain<sup>11</sup>. Ces disparités de genre sont également relevées par la Commission d'Experts sur l'Application des Normes (CEACR) de l'OIT qui a demandé que soient prises, des « mesures nécessaires pour donner pleinement expression dans la loi au principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. » afin d'aligner la législation aux instruments internationaux ratifiés par le Congo.

**Pilier Prospérité**

▪ **ODD 8** (*travail décent et croissance économique*)

25. La croissance économique du Congo a été négative entre 2016 et 2020 engendrant la destruction de plusieurs milliers d'emplois dans un marché du travail où les jeunes primo demandeurs d'emploi ont du mal à en trouver. L'impact du Covid a amplifié cette situation et aggravé la vulnérabilité des populations actives dans les secteurs formels et informels, avec leurs pertes d'emplois ou la réduction de leurs salaires. La reprise de la croissance s'amorce dès 2021 pour s'inscrire dans une tendance soutenue plafonnant à 2,6 % en 2024. Les projections de croissance du FMI et la Banque Mondiale tablent sur des taux variants entre 3,3 % en 2025 et 3,0 % en 2027. Cette croissance reste fondamentalement non inclusive et tirée par une économie faiblement diversifiée du fait qu'elle est toujours prisonnière de la rente pétrolière. Compte tenu du taux de croissance démographique de

---

<sup>11</sup> UNCT-SWAP Gender Scorecard, 2024

3,2 %, le PIB/habitant se situerait à +0,1 % en 2025 -0,2 % en 2027. Le secteur informel reste dominant et constitue pour des millions de personnes, à la fois une source de revenus et un marché pour accéder plus facilement à leurs produits de premières nécessités.

26. Au-delà des dynamiques de croissance, les défis persistants liés au chômage, au sous-emploi et à la prédominance du secteur informel soulèvent des enjeux importants en matière de réalisation du droit au travail décent. L'accès limité à des emplois stables, protégés et équitablement rémunérés, en particulier pour les jeunes, les femmes et les travailleurs du secteur informel, constitue un facteur majeur de vulnérabilité économique et sociale et accentue les inégalités. Le renforcement des politiques d'emploi inclusives et des mécanismes de protection des travailleurs apparaît ainsi essentiel pour promouvoir une croissance véritablement inclusive et respectueuse des droits fondamentaux au travail.
27. La dynamique de croissance économique durable et d'emploi au Congo demeure entravée par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels qui freinent la réalisation de l'ODD 8, avec des taux de croissance erratiques. La faible transformation structurelle du marché du travail et l'absence de mécanismes efficaces d'inclusion économique des jeunes et des femmes constituent les principaux freins à une croissance inclusive forte et durable.

▪ **ODD 9** (*Industrie, innovation et infrastructures*)

28. Les infrastructures routières, aéroportuaires, de transport, d'urbanisation et l'ambitieux programme de municipalisation accélérée ont permis au Congo de développer les transports (des personnes et des marchandises) et d'améliorer la qualité des infrastructures urbaines et rurales au cours de ces quinze dernières années. La part du secteur industriel manufacturier en 2016 est de 5 % du PIB (CEA 2017). Le secteur industriel en lien avec les potentialités des ressources locales et en réponse aux besoins des populations locales et aux marchés sous régionaux et internationaux est très faiblement développé.
29. L'emploi dans l'industrie manufacturière au Congo a connu une évolution instable entre 2015 et 2022, passant de 25,2 % en 2015 à un creux inattendu de 2 % en 2017, avant de remonter progressivement à 28 % en 2020, puis de redescendre à 21,48 % en 2022. Cette fluctuation traduit une fragilité structurelle du secteur, probablement liée à des chocs exogènes, à l'absence de politiques industrielles soutenues ou à des contraintes d'investissement.

**Pilier Planète**

▪ **ODD 6** : (*Eau propre et assainissement*)

30. Selon le rapport JMP 2025<sup>12</sup> concernant l'eau et l'assainissement dans le monde, le Congo a réalisé des progrès par rapport à l'approvisionnement en eau potable, avec un taux national d'accès qui passe de 57 % en 2000 à 73 % en 2021. Mais des disparités persistent fortement entre le milieu urbain et les zones rurales avec respectivement des taux de 87 % et 44%. En 2023, un peu plus que la moitié (51,7 %) des ménages utilise de l'eau de La Congolaise Des Eaux (LCDE). Ces facteurs expliquent la survenue des épidémies liées au péril hydro fécal ces dernières années notamment l'épidémie du typhoïde à Dolisie en 2023 et la récente épidémie de choléra. Les progrès sont encore limités et le rythme de progression n'est pas rassurant pour l'atteinte des cibles fixées d'ici 2030.

▪ **ODD 7** (*Energie propre et d'un coût abordable*)

31. En 2023, selon les données du recensement de la population 58,9 % des ménages ont accès à l'électricité et 27,8 % des ménages utilisent la torche/lampe solaire comme source d'éclairage. Les disparités sont très importantes entre les zones urbaines et le milieu rural. Les zones rurales surtout au niveau du chef-lieu départemental sont alimentées par des groupes électrogènes de plus en plus polluants ; la part de l'énergie renouvelable reste faible. Les problèmes de maintenance du réseau

---

<sup>12</sup> JIM: Report: Progress on household drinking water, sanitation and hygiene, 2000-2024; 2025

de production/distribution, de gouvernance du secteur dans les grandes villes<sup>13</sup>, et les faibles taux d'électrification rurale, montrent clairement les défis à relever. En vue d'améliorer l'accès à l'électricité aux populations et aux acteurs économiques, le pays a développé un Programme d'électrification des zones rurales (PEZOR) basé sur un plan ambitieux de développement de l'hydroélectricité, d'ici 2030, avec comme objectif d'assurer à cet horizon 2030 une fourniture en électricité à 85% d'origine hydroélectrique, et à 15% par le gaz. Ce programme vise :

32.

- L'opérationnalisation d'un cadre national de gouvernance des énergies renouvelables intégrant une perspective de transition énergétique durable ;
- La réduction du déficit énergétique dans au moins 50 localités rurales, à travers l'accès à une source d'énergie propre, durable et à des coûts abordables pour les populations les plus pauvres ;
- La mise en place des conditions pour la vitalisation socio-économique des localités isolées, permettant la création de revenus durables et le déploiement de services sociaux de base dont le numérique, pour plus de 1 Millions d'habitants de 90 districts, dont 50% de femmes.

33. Dans cette même lancée, le gouvernement a construit un centre d'excellence de recherche en énergies renouvelables, qui sera, dans le cadre de l'intégration sous régionale en Afrique centrale, connecté au réseau de coopération internationale sur les énergies renouvelables.

▪ **ODD 11 (villes et communautés durables)**

34. L'urbanisation galopante de Brazzaville, Pointe-Noire et des villes secondaires constitue l'une des plus grandes transitions sociales du Congo. Selon le dernier recensement de la population en 2023, 58,07 % de la population du Congo sont concentrés dans les villes de Brazzaville (34,94 %) et Pointe Noire (23,13 %). Le taux national d'urbanisation en 2023 est de 73,6 %, avec un taux de croissance annuel moyen urbain se situant autour de 3,5 %. Les trois quarts des populations urbaines vivent encore dans des quartiers précaires, caractérisés par un accès limité à l'eau, à l'assainissement, à la collecte des déchets, à la voirie et à l'éclairage public. Ces quartiers sont souvent situés sur des terrains vulnérables aux glissements, aux inondations, aux ravines et à l'érosion, aggravant les risques sanitaires et sociaux. La demande de logements a augmenté sans que l'offre se soit améliorée et adaptée aux revenus de toutes les catégories de la population, surtout pour les plus vulnérables. Ce déficit de logements continue de faire monter les prix des logements, tant pour les propriétaires que pour les locataires.

35. En matière de gestion urbaine, les municipalités manquent de ressources financières, d'autonomie fiscale, de données urbaines précises et de capacités techniques pour planifier et mettre en œuvre des projets de résilience. Les plans d'urbanisme restent souvent théoriques et peu appliqués sur le terrain. La gouvernance urbaine souffre de chevauchements institutionnels entre les ministères de l'habitat, des travaux publics, de l'environnement et des collectivités locales.

▪ **ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique)**

36. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'étendue des dégâts et des victimes d'inondations, de pollutions de l'air et industrielles. Le pays a ratifié plusieurs conventions internationales mais leur mise en œuvre se heurte à l'absence de ressources budgétaires pour la réalisation des agendas et la réduction du Gaz à Effet de Serre (GES). Les financements climatiques mobilisés ne couvrent qu'environ un cinquième des besoins identifiés dans la CDN, ce qui est très insuffisant pour mettre en œuvre des interventions d'atténuation et d'adaptation à grande échelle.

37. L'ODD 13 occupe une place centrale dans la trajectoire de développement durable de la République du Congo, en raison du rôle critique que jouent ses forêts, tourbières, zones humides, côtes et bassins fluviaux dans la régulation climatique régionale et mondiale. Le pays demeure un puits net de carbone ; une situation rare au niveau africain, grâce à un couvert forestier de plus de 64 % et à des

---

<sup>13</sup> Les pertes d'électricité sont importantes en raison de la vétusté du réseau de distribution (le taux des pertes est de 45 % de la production en 2023 selon les sources de la Banque Mondiale)

tourbières dont la capacité de stockage atteint des milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>. Cette caractéristique confère au Congo une importance stratégique dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

38. Les forêts du Congo sont aujourd'hui soumises à une pression anthropique croissante pour surmonter le déficit de production agricole basée sur une agriculture itinérante, de subsistance, sur brûlis et répondre aux besoins énergétiques de sa population locale croissante. Le Congo s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 48% d'ici 2025 selon le scénario du statu quo de sa contribution déterminée au niveau national (NDC), et de 55% d'ici 2035.

▪ **ODD 14** (*vie aquatique*)

39. En matière de protection de 30 % des zones marines et terrestres de 30 % d'ici 2030 (30X30), la couverture marine protégée reste encore inférieure aux objectifs internationaux en raison de plusieurs pressions. Le Congo a ratifié l'Accord BBNJ le 20 septembre 2023 et a déposé son document de ratification le 5 août 2025 (High Seas Alliance, 2025). Cet accord international vise à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (United Nations Treaty Collection, 2023). En adhérant à cet instrument, le Congo s'engage non seulement à instaurer des aires marines protégées en haute mer, mais aussi à mettre en œuvre des évaluations d'impact environnemental pour les activités marines, à instaurer un partage équitable des bénéfices issus des ressources génétiques marines et à renforcer les capacités nationales en technologie et surveillance maritime. Toutefois, le Colloque d'Oyo sur la gouvernance des eaux maritimes et continentales, organisé en 2025, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'une vision stratégique renouvelée. Les travaux ont permis de clarifier les responsabilités institutionnelles, de souligner l'importance de la coopération intersectorielle (environnement, pêche, transports, défense, hydrocarbures), et de mettre en avant la nécessité d'un cadre unifié de surveillance et d'intervention en mer.

▪ **ODD 15** (*vie terrestre*)

40. La couverture forestière du Congo reste élevée, à environ 64,1 %, mais cette stabilité apparente masque une perte cumulative de 1,2 million d'hectares depuis 2000. L'agriculture sur brûlis, l'exploitation forestière, les permis miniers, l'extension des routes, les feux de brousse et la croissance urbaine constituent les principaux moteurs de la déforestation. Les tourbières de la Cuvette centrale, essentielles pour le stockage du carbone, sont particulièrement menacées. Les mécanismes REDD+ et les paiements pour résultats sont mis en œuvre, mais à un rythme trop lent pour compenser les pressions extractives. La coordination intersectorielle est faible ; en 2024, on comptait plus de 70 permis miniers délivrés dans des zones sensibles, y compris dans des zones forestières à haute valeur écologique. La dégradation progressive des écosystèmes forestiers et l'expansion des activités extractives ont des répercussions directes sur les droits et les moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés dépendantes des ressources naturelles. L'insécurité foncière, l'accès limité aux terres et aux ressources, ainsi que la faible prise en compte de leurs besoins dans les processus de décision contribuent à renforcer leur marginalisation. Une gestion durable et inclusive des ressources naturelles, fondée sur la reconnaissance de leurs droits, la participation effective aux décisions et un partage équitable des bénéfices, demeure essentielle pour réduire les inégalités et prévenir les tensions sociales.
41. Par ailleurs, le Congo peine encore à convertir son potentiel écologique en financements carbone robustes et durables, faute de cadres juridiques clairs, de capacités techniques suffisantes et de mécanismes de partage des bénéfices transparents et inclusifs. Pour les tourbières, avec le changement climatique, des mesures d'observation s'imposent pour savoir si les stocks de carbone dans les tourbières sont stables ou s'ils sont vulnérables aux perturbations induites par les actions humaines et/ou le changement climatique afin de réduire tous les risques.

### Pilier Paix : OOD 16

42. La gouvernance politique est marquée par sa centralité et une décentralisation non réellement effective, faute de transferts des moyens budgétaires et en raison des faibles capacités administratives et techniques des collectivités locales. Des progrès sur le plan normatif et institutionnel sont réels mais l'hégémonie du parti au pouvoir et les manquements au respect des droits civils et politiques limitent l'expression démocratique, l'application effective du cadre réglementaire et le niveau de participation périodique aux élections ainsi que le développement des collectivités locales et des populations d'impulser le développement local et de consolider la gouvernance locale.
43. En matière d'état de droit, le Gouvernement a adopté et vulgarisé des textes portant sur le respect des droits de l'homme ; mais la mise en œuvre et le respect de ces droits se posent avec acuité, notamment concernant la réponse de l'Etat sur les homicides, les conditions de détention pénibles et délétères, les atteintes au droit à la vie privée, les violences à l'égard des femmes et des filles ou encore le travail forcé des enfants. Les conditions dans les prisons et les centres de détention sont durs et délétères en raison de conditions sanitaires inadéquates, de la surpopulation carcérale et du manque de suivi médical. L'accès à la justice demeure difficile surtout pour les populations les plus vulnérables. Parmi les problèmes qui minent ce secteur, on relève les faiblesses dans l'application de la loi, l'exécution des décisions de justice et le manque d'efficacité de tout le système judiciaire. Le renforcement de l'indépendance judiciaire, de la transparence et des mécanismes de protection des droits apparaît dès lors essentiel pour garantir l'égalité devant la loi et une gouvernance inclusive.
44. En matière de transparence et de redevabilité, depuis plus d'une décennie, le Congo s'est doté d'instruments de lutte contre la corruption qui gangrène le pays à tous les niveaux des institutions et des couches de la société. Des progrès ont été incontestablement enregistrés ces dernières années se traduisant par une amélioration de l'Index de perception de la corruption de Transparency International qui améliore ses performances avec un gain de 14 places entre 2020 et 2024 permettant au pays de passer du 165<sup>ème</sup> rang pour une valeur de 19 au 151<sup>ème</sup> rang sur 180 Pays avec une valeur de 23. Concernant la lutte contre les fonds illicites, l'exportation des ressources naturelles expose le pays aux différents flux financiers illicites. Les mesures concernant l'indicateur 16.4, relatif aux ODD n'est pas disponible au Congo, privant le pays non seulement un outil de transparence de ce type de flux financiers permettant à l'Etat de mobiliser d'autres ressources budgétaires pour les ODD.
45. Les faibles performances en matière de gouvernance et de transparence ont des incidences directes sur la réalisation des droits humains, notamment à travers l'accès inégal aux services sociaux de base, la persistance des inégalités socio-économiques et la limitation des espaces de participation citoyenne. Le renforcement de l'Etat de droit, de la redevabilité des institutions publiques et de la lutte contre la corruption constitue ainsi un levier essentiel non seulement pour améliorer l'efficacité des politiques publiques, mais aussi pour garantir la jouissance effective des droits civils, politiques, économiques et sociaux pour tous, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

### Pilier partenariat : OOD 17

46. Le financement du développement du Congo en 2022 est de 6,4 milliards Fcfa dont 80 % ont été assurés principalement par trois sources de financement : i) les IDE (32 %) majoritairement dans le secteur pétrolier et les mines, ii) les recettes pétrolières (31 %) et les crédits au secteur privé (17%). S'agissant de l'Aide publique au développement (APD), les données de l'OCDE indiquent que l'Aide Publique Nette reçue annuellement par le Congo entre 2016 et 2023 a été de 235 millions de dollars soit 38 dollars par habitant par an.
47. En matière de disponibilités des données statistiques pour la planification et le suivi des ODD, le Congo a fait un bond en avant depuis la mise œuvre de la SNDS 2022-2026 permettant à l'INS de réaliser trois opérations de collecte d'envergure nationale entre 2022 et 2025 : le Recensement Général de la Population en 2023 (le dernier recensement date de 2007), l'enquête Dépenses des ménages 2022-2023, l'Enquête Nationale de Couverture Vaccinale au Congo en 2023 et l'Enquête Démographique et de Santé en 2025. Les données issues de ces différentes opérations de collecte

vont créer de meilleures conditions pour le gouvernement et les partenaires au développement dans l'amélioration de leurs outils et systèmes de planification/programmation ainsi que dans leurs instruments de ciblage des secteurs prioritaires et des populations les plus vulnérables. Cela va également faciliter la production et le suivi des indicateurs des ODD et l'évaluation des politiques publiques. L'INS, pivot central du Système Statistique National, dispose aujourd'hui de plus de capacités de collecte et d'analyse des données socio-démographiques et de conditions de vies des ménages, grâce à des données récentes plus désagrégées et de nouveaux instruments de mesure comme l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (appuyé par le Système des Nations Unies) qui est en cours de développement. Par ailleurs, les 18 analyses thématiques du RGPH-5, en cours de finalisation, fourniront des données supplémentaires pour le suivi et l'évaluation des projets de développement nationaux.

### *3.1.2 Analyse par pilier et perspective d'accélération des progrès des ODD*

48. L'analyse intégrée de deux Piliers, Population et Prospérité, concernant les progrès de l'ODD 8 (avec une valeur de performance de 51 sur 100 pour la période 2017-2023), montre clairement les faibles effets d'entraînement et d'impacts de la croissance non inclusive et faiblement diversifiée à la fois sur les ODD du Pilier population (avec une valeur de performances moyenne pour les 5 ODD du pilier d'une valeur moyenne de 44 sur 100) et les ODD 9 et 10 qui traduisent de très faibles performances (23 sur 100 pour la diversification économique/innovation et 24 sur 100 pour la réduction des inégalités).
49. Au niveau du Pilier Population, la faible réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle (ODD1) depuis plusieurs années n'a pas permis de générer des effets multiplicateurs sur le relèvement attendu du niveau de développement du capital humain (sécurité alimentaire, santé et éducation). Au contraire, l'aggravation des vulnérabilités multidimensionnelles des populations les plus vulnérables s'est traduite par une insécurité alimentaire touchant 30,6 % des ménages en 2023 et un poids de 47,7% des dépenses alimentaires pour les ménages par rapport à leurs dépenses totales.
50. Pour le pilier Prospérité, les progrès enregistrés ont été tirés principalement par les investissements réalisés dans la modernisation des infrastructures (aéroportuaires, fluviales et portuaires) améliorant certainement les productivités dans certains secteurs, sans toutefois créer une réelle dynamique d'une croissance industrielle tirée par des filières agro-industrielles valorisant les potentialités agricoles, forestières et minières. Les contraintes structurelles et institutionnelles du secteur de l'énergie à la fois pour les secteurs productifs et les besoins des populations limitent les progrès des ODD 6 et 7.
51. Au niveau des ODD du Pilier Planète, la forte performance des 7 ODD d'une valeur de 70 sur 100 entre 2017 et 2023 est imputable aux performances des ODD 12, 13, 14, et 15 traduisant le niveau d'engagement politique, à un haut niveau, du gouvernement dans les agendas mondiaux, les plaidoyers liés à la protection/développement des écosystèmes (aquatiques et forestiers) et les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. Cependant, le pays n'a pas suffisamment tiré profit des dividendes financiers de ce fort engagement pour mettre en œuvre toutes les stratégies et politiques sectorielles visant la gestion des ressources naturelles, la protection et le développement des écosystèmes.
52. S'agissant, des ODD des piliers Paix et Partenariat, leurs performances sont à un niveau de 50 % d'ici 2030, montrant le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés. Ces faibles performances ont eu et vont avoir des effets directs sur la dynamique des autres ODD. En effet, le niveau d'engagement politique et la création des meilleures conditions de mobilisation des ressources domestiques ainsi que l'efficacité de leur gestion efficace dans le cadre d'un système intégré de Programmation/Budgétisation/Evaluation vont être très déterminants pour l'accélération des progrès de tous les ODD d'ici 2030.
53. L'analyse intégrée des cinq (5) piliers des ODD, montre clairement l'interdépendance entre les ODD et la nécessité d'une approche globale et coordonnée pour accélérer les progrès des ODD dans un référentiel programmatique ambitieux, réaliste et transparent sur les choix des leviers accélérateurs des transformations clés ciblées et sur la question de la sécurisation pluriannuelle des financements par tous les acteurs (Etat, secteur privé et partenaires au développement). Les principaux leviers

accélérateurs des six transitions clés qui peuvent avoir des effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD sont :

- L'amélioration de la gouvernance publique ;
- L'intensification des investissements publics dans les secteurs des infrastructures socio-économiques de base (routes, écoles et santé) dans les zones faiblement desservies et la modernisation des services de l'état pour une amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la réduction des inégalités spatiales et le développement local ;
- Le développement d'un système d'énergie sûr, durable et d'un coût abordable pour les acteurs économiques et les populations ;
- L'inclusivité et la diversification de la croissance économique à travers des stratégies et outils élaborés selon une approche participative visant le développement des chaînes de valeurs agricoles, minières et industrielles ;
- L'appui-conseil aux PMI/PME et la promotion d'un système de financement adapté aux besoins et capacités de financement des trajectoires des acteurs économiques surtout des PMI/PME ;
- La promotion de l'emploi décent et durable pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes ainsi que de l'entrepreneuriat et de la formation professionnelle ;
- La promotion d'un système de protection sociale inclusif et soutenable.

54. La trajectoire des ODD met en exergue les principaux défis suivants à relever selon les cinq piliers des ODD :

- Le renforcement de l'état de droit et de l'accès à la justice, d'une part en améliorant la situation des droits humains et, d'autre part en développant la culture de redevabilité des institutions et des personnes dans la gestion des finances publiques et surtout la lutte contre la corruption ;
- La réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes leurs formes ;
- La protection sociale pour tous, y compris la mise en place d'un socle de protection sociale, afin de réduire la vulnérabilité de certaines catégories de la population et de lutter contre les exclusions ;
- L'amélioration de l'offre et de l'accès aux services sociaux de base de qualité, surtout en matière d'éducation et de santé, y compris en situation humanitaire, principalement pour les personnes plus à risques (femmes enceintes ; survivantes de VBG, personnes à besoins spécifiques et minorités) d'être laissées pour compte ;
- Le renforcement du système statistique national pour la production des données de routine pour une meilleure documentation des progrès des ODD dans tous les secteurs ;
- La promotion de l'égalité de genre à travers la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation politique et l'autonomisation économique des femmes et des filles ;
- Le renforcement des compétences et de l'employabilité des jeunes et des femmes en adaptant les programmes et les capacités des centres de formation professionnelle et technique aux besoins du marché du travail ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat ;
- La promotion d'un système national de financement du secteur privé et des structures d'appui-conseils et plus particulièrement des PMI/PME combinant à la fois la microfinance inclusive et les instruments de financement les mieux adaptés aux besoins du développement des différents porteurs de leurs projets d'investissement<sup>14</sup> ;
- La préservation des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles, tout en s'assurant de la mise à niveau des politiques sectorielles pour une meilleure intégration des fondamentaux du développement durable et une gouvernance environnementale transparente et efficace ;
- La réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique.

---

<sup>14</sup> A travers un ambitieux programme national multisectoriel intégré de soutien à l'entrepreneuriat (ProMISE) visant la création de 50.000 entreprises dont 25000 entreprises portées par des femmes d'ici 2030 ; ainsi que le Programme national Congo Créatif 2030 de promotion des startup innovantes, qui est un programme intégré qui renforce l'écosystème de l'innovation par la réforme du cadre institutionnel et réglementaire, le développement des compétences et des partenariats au service de la jeunesse, l'innovation et l'entrepreneuriat, ainsi que l'opérationnalisation d'un centre d'innovation dédié à l'expérimentation et au prototype des solutions.

### 3.2 Facteurs de vulnérabilité, d'exclusion et profils des personnes laissées pour compte : poids de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté monétaire, de la discrimination et des VBG

55. L'examen de la trajectoire des ODD et l'analyse de leurs causes profondes ainsi que les analyses causales des principaux problèmes de développement, de l'environnement, des vulnérabilités multidimensionnelles et de la gouvernance permettent d'identifier les facteurs déterminants de l'exclusion et la marginalisation de plusieurs catégories de personnes au Congo. Les groupes les plus touchés par l'exclusion et la marginalisation se retrouvent au carrefour de l'incidence de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, la discrimination et la violence basée sur le genre. L'analyse du chevauchement des privations menée en 2014-2015<sup>15</sup> montre que l'incidence de la pauvreté monétaire touche plus les enfants (53,7 %) et les femmes (47,7 %) que les hommes (46,2 %). L'incidence de privation dans l'éducation est encore plus accentuée pour les enfants (52,5%) que pour le reste de la population (37,9 %). La privation nutritionnelle touche indistinctement toutes les catégories d'individus dans des proportions égales (42,9 %). Les privations (monétaire, nutrition, éducation, santé, travail, eau/assainissement, habitation et éducation) touchent plus les zones rurales que les villes surtout dans les dimensions liées au logement et à la pauvreté monétaire respectivement de 93,7 % et 58 % contre 33,7 % et 46 % en milieu urbain. A cela s'ajoutent l'insécurité foncière et l'injustice dans l'accès à des logements décents, surtout dans les parcelles assainies créant de fortes densités d'occupation des espaces urbains dans des zones non constructibles exposant les populations à plusieurs risques comme les inondations et les glissements de terrain ou l'ensablement.
56. Le croisement de plusieurs données démographiques et socio-économiques permet de mettre en perspective sept (7) groupes sociaux qui sont laissés de côté (LNOB) en raison de leurs faibles capacités de résilience et de leur fort taux de vulnérabilités socioéconomiques. Ces groupes vulnérables sont i) les ménages les plus vulnérables aux chocs socio-économiques et climatiques ii) les enfants et adolescents en dehors de l'école, iii) les enfants touchés par de multiples privations iv) les filles et les femmes, v) les personnes vivant avec un handicap, vi) la population autochtone et vii) les réfugiés.

#### ▪ Ménages les plus vulnérables économiquement et socialement

57. L'extrême pauvreté monétaire et multidimensionnelle, par ses effets sur le revenu monétaire et le capital des ménages les plus pauvres, mine leurs capacités à faire face aux chocs. L'extrême pauvreté renvoie souvent aux facteurs de fragilisation des familles, aux conflits conjugaux, aux abus sexuels et aux abandons des épouses et enfants et renforcent par ailleurs la vulnérabilité des plus faibles, particulièrement des femmes, jeunes filles et enfants les exposant ainsi, au travail forcé et autres violations des droits fondamentaux. Selon l'enquête MICS 2014-2015, l'incidence du travail touche 44,8% dans le quintile des plus pauvres. Dans le quintile le plus pauvre, plus d'une fille sur dix (10) est mariée avant l'âge de 15 ans, par rapport à 3 % des filles du quintile le plus riche. Enfin, les enfants non scolarisés et déscolarisés sont largement concentrés dans les ménages les plus pauvres (7,8 % des enfants de 6 à 11 ans sont hors de l'école). Selon l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) sur la base de l'enquête MICS2014-2015, 9,4 %<sup>16</sup> des Congolais sont en situation d'extrême pauvreté multidimensionnelle en 2015. Les conséquences des niveaux élevés d'extrême pauvreté sur les ménages sont multiples : taux de mortalité élevés, exclusion sociale, malnutrition, très mauvaises conditions de vie, maladies, etc. Ce niveau de pauvreté est aggravé par les dépenses de santé supportées par plus de 40 % par les ménages y compris les dépenses de santé dues aux catastrophes qui constituent un facteur d'enlisement dans la pauvreté.

<sup>15</sup> Ministère du Plan/UNICEF : la pauvreté multidimensionnelle des femmes et des enfants en République du Congo 2014-2015

<sup>16</sup> UNDP : Rapport mondial sur le développement humain 2023-2024 : Sortir de l'impasse, repenser la coopération dans un monde polarisé (annexes statistiques).

- **Enfants et Adolescents en Dehors de l'Ecole (EADE)**

58. L'existence des enfants et adolescents en dehors de l'école est un phénomène réel et visible au Congo surtout en milieu urbain (92,2 %). L'étude sur les Enfants et les Adolescents en Dehors de l'Ecole (EADE) en 2022<sup>17</sup> révèle que 6 774 enfants âgés de 6 à 18 ans sont en dehors du système scolaire (primaire et secondaire). Plus de 59% des enfants et adolescents en dehors de l'école habitent à Brazzaville (38.9%) et à Pointe-Noire (20.3%). Dans l'ensemble, 60 % des EADE sont des garçons contre 40 % des filles. Ces EADE sont davantage dans les ménages dirigés par une femme (72,6 %) contre 27,5 % quand le chef de ménage est un homme. Ce phénomène touche l'école primaire, 2744 enfants âgés de 6 à 11 ans, 2 052 enfants âgés de plus de 12 ans. Parmi ces enfants et adolescents dans le cycle primaire en dehors de l'école (EADE), 78,3% sont déscolarisés et 21,7% n'ont jamais été scolarisés. Les principales causes déclarées par les EADE pour les jamais scolarisés sont le manque d'argent (81,6 %), suivi par le manque de suivi des parents. Pour les EADE déscolarisés, les causes d'abandon sont le coût élevé de la scolarisation (37,2 %), le manque d'accompagnement des parents (20,5 %) et le décès d'un parent biologique ((15,6 %). Cette situation renvoie fondamentalement à la question de la pauvreté des parents, au manque de politiques axées sur le capital humain, l'accès à l'éducation gratuite de qualité et à la vulnérabilité socio-économique des ménages des EADE. Cette situation interpelle plusieurs acteurs du système éducatif en premier chef le gouvernement en vue d'initier des actions et mesures ciblées visant l'amélioration de la carte scolaire du Congo et les alternatives offertes aux EADE (amélioration de l'offre en structure d'éducation non formelle, diversification de l'offre de formations qualifiantes, sensibilisation des parents, etc.) et éventuellement, la mise en place d'une carte d'identité scolaire pendant tout le parcours scolaire des enfants afin de mieux suivre les situations de chaque catégorie d'enfants.

- **Enfants touchés par de multiples privations**

59. Les groupes d'enfants comprennent plusieurs catégories d'enfants qui ont des besoins spécifiques. D'abord, il y a les enfants de 0-5 ans qui sont les plus vulnérables à la malnutrition (5 % en 2020 selon les données préliminaires de l'enquête SMART 2021). Ensuite, les adolescentes et les adolescents, âgés de 10 à 19 ans, qui représentent 21,83% de la population totale du Congo en 2023 (RGPH) et qui font face à de multiples vulnérabilités : déscolarisation, travail dès 12 ans surtout en milieu rural<sup>18</sup>, difficultés d'insertion sur le marché du travail. Il y a aussi les enfants de 10 à 17 ans vivant dans la rue surtout dans les villes de Brazzaville et Pointe Noire dont le nombre est peu connu, faute de statistiques officielles. Toutes ces situations de vulnérabilité renvoient à plusieurs causes sous-jacentes et structurelles comme la pauvreté des parents, le manque d'application de la législation en vigueur pour la protection des droits des enfants et le manque de moyens budgétaires pour prendre en charge convenablement les personnes les plus vulnérables dans des structures adaptées à leurs problèmes de privations.

- **Filles et femmes subissant toutes formes de privations et de violences**

60. Selon les résultats de l'enquête Afrobaromètre réalisée en septembre 2024<sup>19</sup> en République du Congo, environ quatre répondants sur 10 déclarent que la violence contre les filles et les femmes est courante dans leur communauté. Plus de 50 % des répondants doutent de leur capacité à dénoncer ces actes. Parmi les principaux obstacles identifiés figurent la peur des représailles, la préférence pour un règlement à l'amiable, et un manque de connaissance des droits et des procédures disponibles. Il y a une très forte attente des femmes interrogées pour que la police et les tribunaux

<sup>17</sup> UNICEF : Rapport national sur l'étude des Enfants et Adolescents en Dehors de l'Ecole (EADE), mars 2023

<sup>18</sup> Il n'existe pas de statistiques officielles du gouvernement sur le travail des enfants en général et il semble que le travail des enfants se fasse en sous-main et hors des réseaux, ce qui augmente leur vulnérabilité. Selon l'enquête LNOB réalisée en 2021 par le PNUD touchant 893 ménages dans les départements Cuvette/Lékoumou/Brazzaville, la proportion des enfants âgés de 3 à 19 ans vivant avec handicap est de 1,7 %. Et la proportion des femmes vivant avec handicap est de 5,5 %.

<sup>19</sup> AFRO Barometer : Violences faites aux femmes au Congo, Congo 27 novembre 2024

jouent leur rôle efficacement pour mieux protéger les femmes et les filles contre la discrimination et le harcèlement y compris dans les lieux de travail. Un autre rapport, condensé des enquêtes menées dans les hôpitaux, les commissariats de police ou encore dans les centres d'accueil, montre que pour la seule année 2021, plus de 3 300 cas de violences sexuelles ont été enregistrés, soit une augmentation de 33% par rapport aux années antérieures de 2021.

- **Personnes vivant avec un handicap**

61. Selon le recensement de 2023, les personnes vivant avec différentes formes d'handicap représentent 0,7 % de la population totale du Congo soit 41 426 personnes (22 442 femmes et 18 984 hommes) ; 36 % des personnes recensées rencontrent des difficultés de mobilité par les PVH et 10,80 % ont des difficultés de motricité. Aujourd'hui, beaucoup de personnes vivant avec un handicap se heurtent aux nombreux obstacles qui les empêchent de jouir, comme les autres membres de la société, d'un accès équitable aux services sociaux de base, de se déplacer facilement, de participer à la vie économique, sociale, culturelle et politique. L'exclusion et la stigmatisation touchent aussi les enfants en situation d'handicap qui sont largement invisibilisés, exclus des services sociaux de base, et victimes de représentations sociales stigmatisantes. En 2024, la stratégie nationale de l'inclusion a été élaborée en République du Congo, en vue de lutter contre la stigmatisation, le stéréotype et la violation des droits humains des personnes vivant avec handicap et garantir l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie. La loi relative à la protection et la promotion des personnes vivant avec handicap a été promulguée. Cependant, plusieurs actions sont encore à entreprendre en particulier la mise à jour de certains textes juridiques pour renforcer leurs droits économiques et sociaux ainsi que le renforcement des capacités des structures spécialisées dans la prise en charge de certaines formes graves d'handicap physique et psychique.

- **Population autochtone en quête de ses droits de reconnaissance**

62. La population autochtone qui représente 1,6 % en 2023 de la population totale du Congo (RGPH-5) subit plus que d'autres catégories de la population des discriminations perpétuées de génération en génération, de stigmatisation, de privations multiples liées à l'extrême pauvreté subie et la faible reconnaissance de leurs droits fondamentaux. En 2023, le taux d'emploi des populations autochtones est de 40,5 % contre 35,2 % au plan national. Les enfants de la population autochtone sont moins scolarisés que le reste des enfants congolais. Ainsi selon l'enquête LNOB janvier 2021 dans le secteur de Lékoumou-Cuvette, 83 % de ces enfants ne fréquentent pas un établissement scolaire, 14 % sont scolarisés au primaire et 3 % au collège. Cette enquête de 2021 révèle que 43,3% de la population autochtone sont de plus en plus marginalisés avec plus de difficultés d'accès à l'éducation, la santé, l'eau et l'emploi. Sur le plan national, selon les données de l'annuaire statistique pour 2018 (INS), les enfants autochtones ne représentent que 0,36 % et 0,15 % des effectifs respectivement du primaire et du collège. En 2023, selon le dernier recensement de la population, le taux d'enregistrement civil des enfants autochtones est de 47 % contre 90 % au niveau national, touchant là à la reconnaissance même de l'existence civile de ces populations.

- **Refugiés**

63. Les réfugiés, victimes de conflits dans les pays limitrophes sont une autre catégorie très vulnérable de la population. Selon la cartographie du HCR sur la situation des réfugiés et demandeurs d'asile au Congo en date du 30 juin 2025, on dénombre au Congo, environ 72 491 réfugiés ayant fui les violences et l'instabilité politiques de plusieurs pays limitrophes. Ces personnes vulnérables sont à 90 % en provenance de la République Centrafricaine (RCA) et de la République Démocratique du Congo (RDC) ; le reste des réfugiés vient du Soudan, du Rwanda et du Tchad. Ces 72 491 réfugiés qui sont concentrés dans les villes de Likouala (46 %) et Brazzaville 528 %), 71 % sont des femmes et des enfants.
64. Les besoins de ces groupes sociaux les plus vulnérables sont multifformes : i) protection et amélioration de la connaissance, la jouissance de leurs droits, à l'intégrité physique et morale, ii) besoins d'un travail décent durable et protection sociale efficace et inclusive, iii) besoins

alimentaires et nutritionnels, iv) amélioration des textes juridiques pour renforcer les droits de l'enfant et les droits de la femme pour plus d'autonomie au plan économique et social v) protection contre toutes les formes de violences surtout en direction des femmes et des enfants, vi) amélioration de la situation juridique, économique, sanitaire et sociale de la population autochtone et vii) assistance et accompagnement des personnes en situation d'handicap et des personnes âgées (et des veuves) sans ressources suffisantes.

### 3.3 Reprise de la croissance économique contrariée par des obstacles à la transformation structurelle : entre progrès insuffisants et enjeux programmatiques pour une croissance plus diversifiée, forte et inclusive

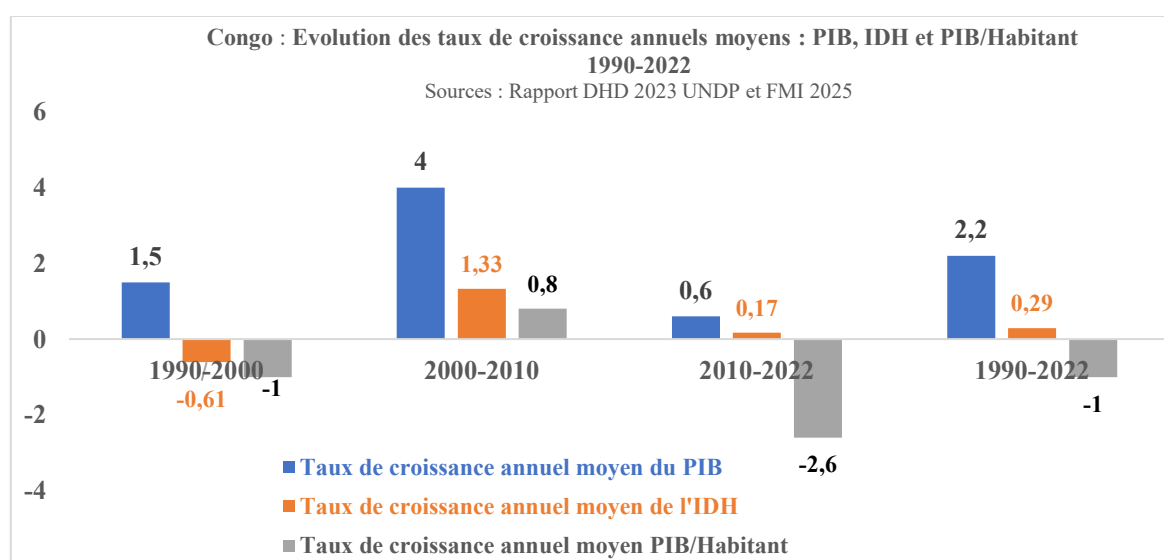
#### 3.3.1 Croissance économique modeste faiblement inclusive, erratique, sous l'emprise d'un système de captation de la rente pétrolière

65. La trajectoire de la croissance économique et du niveau de développement humain sur une longue période (1990-2022) montre clairement que la décennie 2001-2010 a permis au Congo de réaliser des progrès significatifs dans plusieurs domaines, se traduisant par un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 1,33 % et de 0,17 pour la période 2010-2022 ; de 1990 à 2022, le taux de croissance annuel moyen n'est que de 0,29 %, légèrement en dessous de la performance de l'Afrique Subsaharienne, 0,96 %. Le taux de croissance du PIB par habitant a enregistré sa meilleure performance durant la décennie 2000-2010 avec 0,8 %. Pour la période 2010-2022, avec l'impact du Covid19 sur les activités économiques (le PIB a reculé de 6,3 %), le ralentissement des activités économiques et l'augmentation du taux de croissance démographique (3,2%), le taux de croissance économique par habitant a été négatif de - 2,6 %.

#### Evolution des taux de croissance annuels moyens du Congo : PIB, IDH et PIB/Habitant 1990-2022

| Taux annuel moyen                            | 1990-2000 | 2000-2010 | 2010-2022 | 1990-2022 |
|----------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de croissance annuel moyen du PIB       | 1,5       | 4,0       | 0,6       | 2,2       |
| Taux de croissance annuel moyen de l'IDH     | -0,61     | 1,33      | 0,17      | 0,29      |
| Taux de croissance annuel moyen PIB/habitant | -1        | 0,8       | -2,6      | -1        |

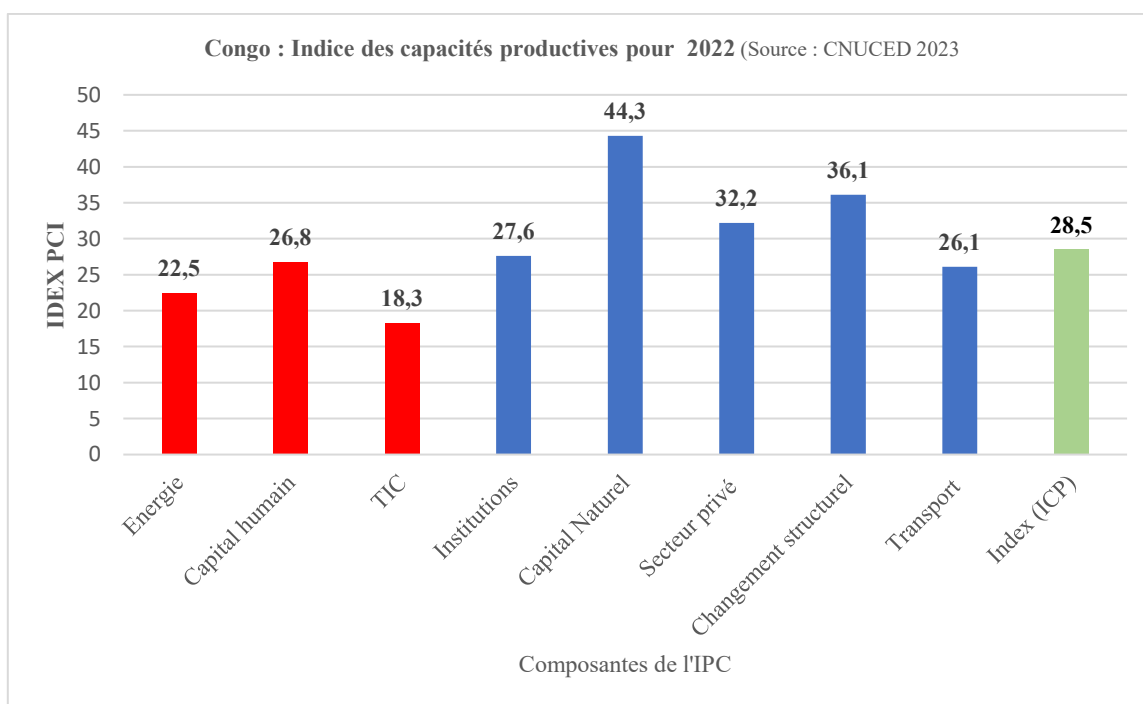
Sources : Rapport DHD 2023 UNDP et FMI 2025



66. La structure de l'économie congolaise n'a fondamentalement pas évolué au cours des vingt dernières années, avec une tendance de tertiarisation de l'économie. Le secteur tertiaire est dominant (47,1 % du PIB), suivi par le secteur secondaire (45,3 % du PIB) et le secteur primaire (7,6 %) ; le secteur des hydrocarbures, représente près de 42 % du PIB, 80 % des exportations et 60% des recettes intérieures. Le secteur du pétrole n'emploie que 20 % de la main-d'œuvre. Les trois quarts des actifs

(75 %) sont employés dans le secteur informel, travaillant soit pour leur propre compte soit en occupant des emplois à faible productivité dans divers secteurs de l'économie. La faible diversification de l'économie congolaise et les modestes taux de croissance économique depuis plusieurs années limitent les opportunités de création d'emplois décents et de développement d'un tissu industriel national tirant sa dynamique d'une chaîne de valeurs agricoles et d'industries de transformation à haute valeur ajoutée. Le chômage et le sous-emploi touchent toutes les catégories de la population surtout les jeunes. Ainsi, selon les estimations modélisées du BIT, près de 30 % (29,2 %) des jeunes congolais en 2023 ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

67. Les principaux facteurs de blocage des transformations structurelles du Congo sont corroborés par l'Indice des Capacités Productives (PCI), deuxième génération, publié en 2023 par le CNUCED<sup>20</sup>. L'IPC de 2022 classe le Congo au 174<sup>ème</sup> rang sur 194 pays, avec une valeur de 28,5, en progrès par rapport à 2018 (180<sup>ème</sup> rang sur 193 pays, avec une valeur globale de 22,06), montrant la lenteur des processus de transformations structurelles de ses bases productives. Les deux pays pétroliers de la sous-région, Gabon (154<sup>ème</sup> rang) et la Guinée Equatoriale (168<sup>ème</sup> rang), sont mieux classés que le Congo. Les domaines où le Congo accuse beaucoup de retard dans six (6) dimensions sur huit (8) de l'Indice des capacités productives sont : l'énergie (le facteur le plus contraignant), les TIC, le capital humain, les transports et les réformes structurelles. Le Congo est appelé pour les prochaines années à mettre l'accent d'une part sur des leviers accélérateurs (innovations techniques, financiers et institutionnels) dans les secteurs de l'énergie, le niveau de développement du capital humain, les transports, et la diversification de l'économie et, d'autre part l'application de toutes les réformes touchant les secteurs de la gouvernance économique, de la justice et l'environnement des affaires. En matière de développement humain, l'urgence est pour le Congo de renforcer les matières scientifiques, technologiques, de l'ingénierie et des mathématiques dans l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur permettant de répondre aux objectifs des nouvelles orientations stratégiques du pays et de plusieurs ODD.



<sup>20</sup> Agrégeant les indicateurs liés au capital humain, au capital naturel, à l'Energie, aux Transports, les TIC, aux institutions, au secteur privé et au changement structurel.

| Indice des capacités productives pour 2022 (Source :CNUCED 2023) |             |            |             |             |             |                |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Composantes                                                      | Congo       | Gabon      | RDC         | Cameroun    | RCA         | G. Equatoriale | Rwanda      |
| Energie                                                          | 22,5        | 41,4       | 6,3         | 27,5        | 13,3        | 63,9           | 25,4        |
| Capital humain                                                   | 26,8        | 34         | 22,3        | 29,6        | 16,6        | 24             | 37,3        |
| TIC                                                              | 18,3        | 41         | 19          | 32,2        | 11,9        | 18,4           | 28,1        |
| Institutions                                                     | 27,6        | 38,9       | 38,6        | 31,3        | 19,9        | 26,2           | 57,1        |
| Capital Naturel                                                  | 44,3        | 32         | 44,7        | 38,6        | 50,4        | 31,9           | 51,4        |
| Secteur privé                                                    | 32,2        | 36         | 29,7        | 33,2        | 34,4        | 33,8           | 40,3        |
| Changement structurel                                            | 36,1        | 42,7       | 44,5        | 42,5        | 44,7        | 34,2           | 45,4        |
| Transport                                                        | 26,1        | 16         | 8,4         | 5,9         | 31,7        | 29,5           | 25,3        |
| <b>Index (ICP)</b>                                               | <b>28,5</b> | <b>34</b>  | <b>21,8</b> | <b>26,8</b> | <b>24,5</b> | <b>30,8</b>    | <b>37,1</b> |
| <b>Rang index/ 194 pays</b>                                      | <b>174</b>  | <b>154</b> | <b>188</b>  | <b>176</b>  | <b>182</b>  | <b>168</b>     | <b>147</b>  |
|                                                                  |             |            |             |             |             |                |             |

68. Depuis 2021, la reprise de l'économie congolaise se renforce, avec une croissance du PIB réel de 2,6 % en 2024 contre 1,8 % en 2022 ; les bonnes performances enregistrées dans certains secteurs d'activités hors pétrole comme l'agriculture (5,4 %), les industries du ciment et certaines activités extractives hors pétrole expliquent cette dynamique. Ces résultats ont été atteints grâce à de multiples actions inscrites dans le PND 2022-2026 pour soutenir les zones agricoles protégées, à travers plusieurs projets, et le secteur des services a également enregistré des progrès alimentés par les transports, en lien avec les importations/exportations et les services financiers. Toutefois, la dynamique du secteur hors pétrole de ces dernières années est encore fragile et insuffisante pour générer des effets multiplicateurs sur le développement des chaînes de valeur agricole et industrielle ainsi que pour la création de plus d'emplois décents et durables.
69. Les dernières analyses de la banque mondiale ont mis en perspective la croissance du chiffre d'affaires des entreprises qui est plus forte (10%) que celle de l'emploi (3%). Cela montre que l'élasticité croissance-emploi au Congo reste faible, même par « rapport à d'autres pays d'Afrique Saharienne et aux pays africains producteurs de pétrole ». <sup>21</sup> La croissance de l'emploi de ces dernières années a été plus forte à Brazzaville (7 %), Pointe Noire (3,2 %) que dans le reste du pays (0,8 %). Le secteur pétrolier contribue très peu à la création d'emplois et de revenus décents et durables. La création d'emploi a été plus forte dans le secteur hors pétrole. Au niveau de la demande publique et en raison du rétrécissement de l'espace budgétaire de l'Etat à cause du poids de la dette, la consommation publique a baissé, se traduisant par le recul des investissements publics nécessaires dans trois secteurs majeurs : l'énergie, les secteurs sociaux et le développement des filières productives visant la diversification économique.
70. Les difficultés d'accès à l'énergie de façon durable, à un système de financement bien développé ciblant les chaînes de valeur de diversification de l'économie, les faibles productivités sectorielles en raison de la faible efficacité de la gouvernance économique, sont les principales contraintes structurelles préjudiciables à la création de richesses, d'emplois décents dans le secteur hors pétrole et d'élargissement des bases d'accumulation du système économique Congolais.
71. En matière de finances publiques, le Congo, a amélioré, au cours de ces dernières années, le ratio de la dette-PIB, grâce à certaines réformes structurelles touchant la chaîne des dépenses et des recettes de l'Etat et parfois le recours à des prêts bancaires ; le taux d'endettement est passé de 110 % du PIB en 2020 à 91,4 % en 2025. Le gouvernement a centré tous ses efforts sur la consolidation budgétaire pour renforcer la soutenabilité de la dette. Des efforts ont été entrepris pour améliorer les recettes budgétaires hors pétrole et rationaliser les dépenses budgétaires plus particulièrement la suppression de certaines exonérations fiscales. En prévision des remboursements du service de la dette sur le marché régional de la CEMAC pour 2025 (1106,5 milliards dépassant les recettes fiscales du Congo), le gouvernement a été obligé de recourir en 2024 à des prêts au niveau international, s'inscrivant dans un programme de rééchelonnement d'une partie de ses dettes. Cette situation a créé une tension au niveau de la trésorerie engendrant des retards dans le paiement des

<sup>21</sup> Banque Mondiale : *Améliorer la gestion du capital produit, humain et naturel*, rapport de suivi de la situation économique et financière de R. du Congo P.18 septembre 2025

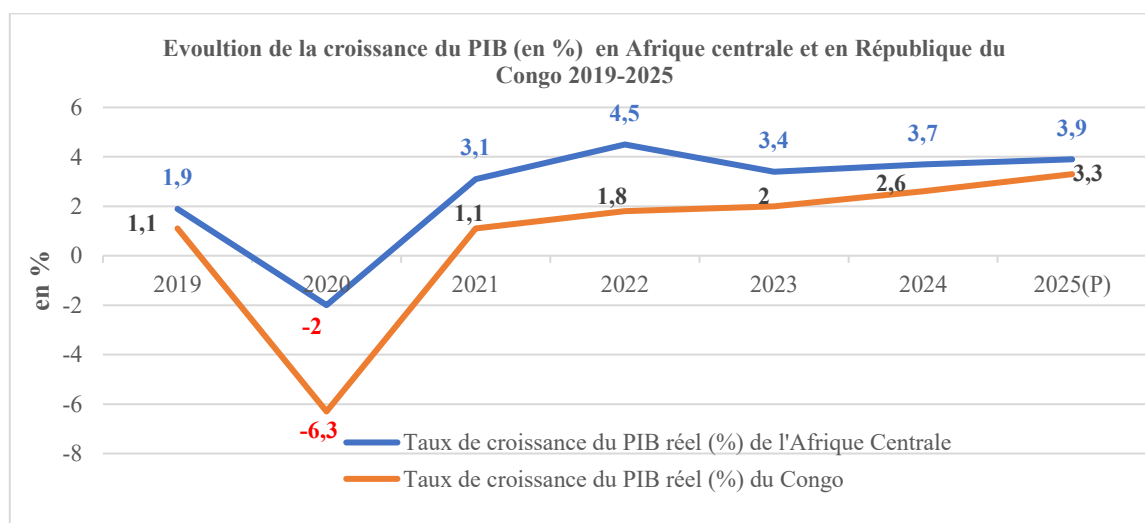
salaires et des pensions de retraite (plusieurs mois), et la baisse des dépenses publiques (fonctionnement et investissements).

72. La gestion de la dette publique est un des défis majeurs du Congo pour les prochaines années. L'analyse de la viabilité de la dette par la Banque Mondiale et le FMI a classé le Congo « en situation de surendettement » le rendant « hautement vulnérable aux chocs négatifs des prix du pétrole ». Cela signifie qu'une baisse des prix du pétrole pourrait aggraver la dette et réduire les marges budgétaires de l'Etat pour les efforts de développement du pays surtout en matière de diversification de l'économie. Le FMI et d'autres partenaires ont encouragé le Congo à améliorer la gestion de la dette, à diversifier les sources de revenus du budget de l'Etat, réformer les subventions et améliorer l'efficacité de ses politiques publiques ainsi que la gestion prudentielle de la dette.
73. Les perspectives économiques pour le Congo demeurent favorables avec des taux de croissance projetés pour les deux prochaines années se situant entre 3 et 4 % et une baisse du taux d'endettement du pays, avec toutefois des tensions de trésorerie persistantes.
74. Depuis 2022, la reprise économique se confirme bien pour le Congo et la trajectoire de sa croissance s'inscrit dans une dynamique de réduction des écarts dans les performances du PIB avec les autres pays de l'Afrique centrale, permettant ainsi au Congo de rejoindre la courbe de l'Afrique centrale ; le retard passe de 2,7 % en 2022 à 0,6 % en 2025. La dynamique du secteur hors pétrole au Congo a boosté, en partie, l'économie du pays. Une gestion prudente de la dette, des investissements massifs dans les secteurs hors pétrole et une gouvernance économique efficace pourraient amplifier ce mouvement, moyennant des mesures d'accompagnement pour desserrer les contraintes liées à l'énergie, le relèvement du niveau de développement du capital humain, le développement des chaînes de valeurs agricoles, minières et industrielle ; sans ces mesures et actions, le Congo risque de rester toujours exposé aux chocs externes compromettant les objectifs stratégiques de développement à moyen et long terme et limitant ainsi l'accélération des progrès des ODD.

#### République du Congo Principaux indicateurs macro-économiques 2019 à 2027

| Indicateurs macro-économiques                   | 2019  | 2020 | 2021 | 2022  | 2023 | 2024  | 2025 P | 2026 P | 2027 P |
|-------------------------------------------------|-------|------|------|-------|------|-------|--------|--------|--------|
| Taux de croissance du PIB réel (%)              | 1,1   | -6,3 | 1,1  | 1,8   | 2    | 2,6   | 3,3    | 3,2    | 3,0    |
| Taux de croissance du PIB réel par habitant (%) | -2,2  | -9,2 | -2,1 | -1,4  | -1,2 | -0,6  | 0,1    | 0      | -0,2   |
| Taux d'inflation (%)                            | 2,2   | 1,4  | 2    | 3,3   | 4,3  | 3,1   | 2,9    | 3,8    | 3,8    |
| Solde budgétaire courant, y compris dons (en %) | 4,3   | -1,5 | 1,2  | 9,2   | 5,5  | 4     | 2,8    | 2,0    | 2,0    |
| Taux d'endettement (en % du PIB)                | 104 % | 110% | 108% | 92,5% | 99%  | 95,4% | 91,4%  | 84 %   | 78 %   |

Sources : FMI, Banque Mondiale et Ministères du budget et des finances, Octobre 2025



Source : CEA : Rapport sur l'état de diversification économique en Afrique centrale 2023

### 3.3.2 Effets de la croissance économique insuffisants sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois décents

75. La croissance économique de ces quinze dernières années (2010-2025) a été faible et instable, se situant en dessous du taux de croissance annuel démographique. Au cours de la période 2001-2010 la croissance soutenue de 5,0 % par an a permis une amélioration substantielle du taux de croissance du PIB par habitant de 1,8 % et des conditions de vie des populations se traduisant par le recul de la pauvreté, près de 10 points entre 2005 et 2011 soit un taux moyen de baisse de 1,40 % par an<sup>22</sup>, mais cette baisse est très contrastée avec une aggravation de la pauvreté dans les zones rurales. Cette baisse a surtout touché les deux grandes villes du pays (le taux de pauvreté a été presque divisé par deux) alors que les zones rurales ont vu leur taux de pauvreté s'aggraver passant de 64,8 % en 2005 à 69,4 % en 2011. Les inégalités au niveau national sont restées fortes avec un coefficient de GINI de 48,9 en 2011. Cette tendance de baisse (1,40 % de baisse par an) s'est inversée à partir de 2015 avec un retournement de situation faisant passer le taux de pauvreté de 48,5 à 52,5 % en 2020 selon les estimations de la Banque mondiale en Octobre 2021<sup>23</sup>. La pauvreté est plus importante dans les zones rurales puisque sept personnes sur dix vivent en dessous du seuil national de pauvreté monétaire ; les autochtones, les femmes, les jeunes et les personnes âgées sont davantage susceptibles d'être pauvres surtout dans les zones rurales. La croissance économique entre 2001 et 2010 a été insuffisamment inclusive puisqu'elle a plus bénéficié aux urbains qu'aux ruraux et que cette croissance s'est concentrée dans les secteurs les plus favorables aux populations non pauvres. Dans les zones rurales, ni la croissance ni le système redistributif sous ses différentes formes n'ont réussi à contribuer à la réduction de la pauvreté entre 2000 et 2010. Brazzaville a plus tiré profit de la retombée de la croissance économique.

**Congo : Impact de la croissance et de la réduction sur la pauvreté entre 2011 et 2015**

|                                  | Brazzaville | Pointe Noire | Autres municipalités | Zones semi-urbaines | Zones rurales | National |
|----------------------------------|-------------|--------------|----------------------|---------------------|---------------|----------|
| <b>Taux de pauvreté 2015</b>     | 42,3        | 33,5         | 58,4                 | 67,4                | 64,8          | 50,7     |
| <b>Taux de pauvreté 2011</b>     | 21,6        | 20,3         | 52,3                 | 59,7                | 69,4          | 40,9     |
| <b>Variation</b>                 | -20,7       | -13,2        | -5,6                 | -7,7                | 4,7           | -9,8     |
| <b>Composante Croissance</b>     | -10,4       | -9,7         | -3,2                 | -15,9               | 1,4           | -8,6     |
| <b>Composante Redistribution</b> | -10,2       | -3,5         | -2,3                 | 8,2                 | 3,3           | -1,3     |

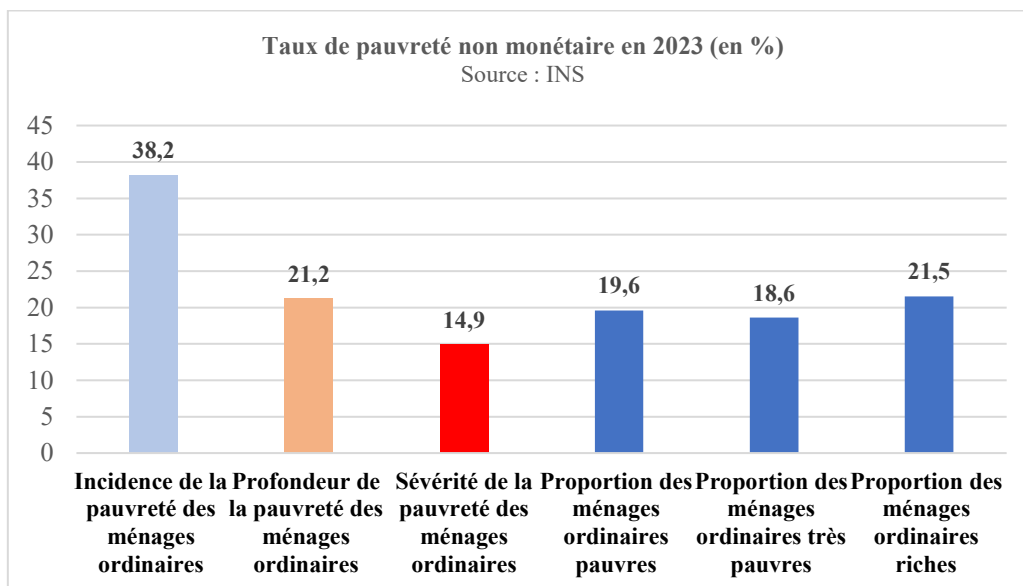
Source : Banque mondiale : République du Congo : Rapport sur l'analyse de la pauvreté 2017

76. La pauvreté des Congolais a été également approchée par *l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)* en exploitant les données de l'enquête MICS 2014-2015. Les résultats de cette enquête qui privilégient le degré de privations des populations dans trois domaines (Education, Santé et conditions de vie) indiquent que près d'un quart (24,1%) de la population congolaise est dans une pauvreté multidimensionnelle, avec un degré de privations de 46 % dans les domaines de la santé, de l'éducation et des conditions de vie. L'extrême pauvreté multidimensionnelle touche 9,4 % de la population. L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle selon les milieux met en perspective les disparités entre le milieu urbain et les zones rurales avec des taux de pauvreté respectivement de 8,6 % et 56,3 %<sup>24</sup>. L'extrême pauvreté multidimensionnelle touche près du quart (24,5 %) de la population rurale contre seulement 2% pour les populations vivant en ville ; les départements les plus touchés par l'extrême pauvreté multidimensionnelle sont Likouala (29,8 %), Lékoumou (29,7 %) et Cuvette-Ouest (26,3 %).
77. Le recensement de la population de 2023 dévoile une incidence de la pauvreté non monétaire des ménages ordinaires de 38,2 %, une profondeur de la pauvreté de 21,2 % et la sévérité est de 14,9 %. Selon les résultats du recensement de la population de 2023, la proportion des ménages ordinaires pauvres est de 19,6 % et celle des plus pauvres est de 21,5 %. Concernant les ménages ordinaires considérés comme riches, leur proportion est de 26,5 %. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux

<sup>22</sup> Banque Mondiale : *Rapport sur l'analyse de la pauvreté au Congo 2017*, calculs basés sur les indicateurs du développement dans le monde (WDI) et les enquêtes ECOM de 2005 à 2011, page 100.

<sup>24</sup> Banque Mondiale : Rapport N° AUS0002283 : Rapport de suivi de la situation économique et financière de la République du Congo Octobre 2021, page 28.

de l'IPM de 2014-2015 (24,1 %) puisque les deux approches retiennent le cadre de vie, le niveau d'éducation et l'accès à la santé des populations avec quelques nuances concernant l'attribution des coefficients accordés aux différents indicateurs retenus. Ainsi, le niveau de pauvreté multidimensionnelle ou la pauvreté non monétaire du RGPH 2023 des populations touche près de 40 % de la population et elle est bien corrélée à la taille du ménage, au sexe du chef du ménage (les femmes sont plus pauvres), au niveau d'éducation, le milieu de résidence et au niveau de richesse.



78. L'approche basée sur les privations subies dans plusieurs domaines par les enfants en 2014-2015 a montré qu'au Congo les enfants âgés de moins de 16 ans vivant dans les zones rurales sont plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle, car ils n'ont pas accès à l'éducation, à la santé, la protection est moins développée. La prise en compte de la contribution de chaque indicateur à la pauvreté multidimensionnelle révèle que la dimension « conditions de vie » contribue pour 56,4 % à l'IPM, suivie de la santé (23,4 %), et l'éducation (20,15%). Les privations les plus subies par les ménages sont par ordre d'importance : la nutrition, la scolarité, l'énergie de cuisson, les équipements sanitaires, l'électricité et l'eau potable. Cela devrait faciliter les exercices de planification et de programmation du gouvernement et du Système des Nations Unies dans le ciblage des catégories de populations selon les zones géographiques touchées à la fois par la pauvreté et par l'extrême pauvreté multidimensionnelle avec des approches, outils et leviers d'action modulés selon les catégories de personnes et zones géographiques touchées, pour agir efficacement sur la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des ménages.
79. **Effets de la croissance sur l'emploi et la question du dividende démographique :** Les effets de la croissance sur la création d'emploi surtout pour les jeunes ne sont pas à la hauteur des attentes des jeunes et des femmes qui continuent à exercer majoritairement dans le secteur informel ou qui sont les personnes à la recherche d'un emploi dans le secteur formel. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent 54 % de la population totale du Congo en 2023<sup>25</sup> et celle âgée de 15-24 ans a un poids de 19 %. Chaque année, de nombreux jeunes diplômés et non diplômés quittant très tôt l'école entrent sur le marché de travail, dénué d'offres et renforcent le niveau de chômage déjà élevé. Le taux de chômage global est de 17,3 % en 2023 (16,2 % pour les hommes et 18,2 % pour les femmes). Selon le RGPH 5, le taux d'emploi est de 35,1 % en 2023 avec de fortes disparités entre hommes et femmes respectivement 43,2 % et 27,4 % et un taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 35 ans de 36,7 % (43,6 % pour les hommes et 30,3 % pour les femmes). La proportion des enfants âgés de 6 à 17 ans en activité est de 0,03 % soit 184 000 enfants qui exercent des activités économiques dans les secteurs agricoles et le secteur informel surtout dans les villes et plus particulièrement à Brazzaville et à Pointe Noire. Cette situation renvoie à la persistance du travail des enfants en particulier dans le secteur informel. Par ailleurs, nombre de ces enfants sont victimes du travail

<sup>25</sup> ISN : Recensement général de la population 2023, RGPH 5

forcé. L'absence de mesures d'application de l'article 68 de la loi sur la protection de l'enfant et le faible niveau de l'inspection du travail pour garantir la protection des enfants fragilisent davantage la situation des enfants.

80. La structure de l'emploi en 2023<sup>26</sup> est marquée par la prédominance des services, 46,7 % de l'emploi total, suivis par l'agriculture, 30,2 % et l'industrie, 23,1 %. Selon les estimations modélisées de l'OIT<sup>27</sup>, 29,2 % des jeunes Congolais ne sont en situation ni d'études, ni emploi ni de formation en 2023. Le secteur hors pétrole et plus largement l'économie congolaise est limitée dans ses capacités à générer une dynamique de forte création d'emplois décents, obligeant les jeunes à accepter des emplois temporaires dans le secteur informel. Le sous-emploi des jeunes est largement perçu par plusieurs acteurs économiques et responsables politiques comme un danger pour la paix sociale tant qu'ils resteront marginalisés. Lors de l'enquête de AFRO Barometer au Congo en 2024 auprès de la population, 41 % des jeunes déclarent ne pas avoir d'emploi et en chercher. Le chômage « arrive en tête de liste des problèmes les plus importants auxquels les jeunes congolais voudraient que le gouvernement s'attaque »<sup>28</sup> ; seulement 5 % des jeunes déclarent que le gouvernement réalise des performances « assez bonnes » ou « très bonnes » concernant la création d'emplois.
81. En 2024, la jeunesse congolaise a été la principale préoccupation du gouvernement et des autorités politiques pour apporter des réponses adéquates aux attentes des jeunes à travers des outils, des leviers techniques et financiers pour le développement des compétences, le renforcement des capacités d'innovation et de l'entrepreneuriat. Plusieurs actions ont été engagées par l'Etat entre 2021 et 2024 comme l'intégration de 25 000 jeunes dans la fonction publique, la mise en œuvre d'un i) Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement Agricole (FIGA), ii) d'un Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) et iii) un programme "Stage-Emploi"(STAGI) qui vise à offrir une première expérience professionnelle à 10 000 jeunes, en partenariat avec le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026. Une politique nationale de la jeunesse a été également adoptée en 2024, structurée autour de six axes.<sup>29</sup>
82. Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de la trajectoire de croissance économique non inclusive et les difficultés de diversification de l'économie congolaise sont nombreuses en particulier :

*Causes immédiates :*

- L'impact des crises cycliques de la baisse des cours du pétrole sur les activités économiques et la qualité des services sociaux de base ;
- L'insuffisance des structures financières pour accompagner et couvrir les besoins des petites et moyennes entreprises pour le développement de la chaîne de valeurs des produits locaux ;
- La prédominance des activités informelles et le fort taux de chômage élevé des jeunes, sans formation, ni compétences répondant aux besoins du marché du travail ni perspective professionnelle et personnelle ;
- L'importance du chômage des jeunes faiblement préparés pour trouver plus facilement un emploi ;

*Causes sous – jacentes :*

- L'absence d'une vision et stratégie opérationnelles de diversification économique dans les zones rurales et la très grande faiblesse des industries de transformation ;
- L'accès limité et la qualité insuffisante de la formation technique et professionnelle, réduisant l'employabilité des jeunes et l'adéquation formation-emploi
- Le faible cadre légal et institutionnel garantissant la protection des principes et droits fondamentaux ;
- Les faibles capacités nationales en matière de formation techniques et professionnelles ;
- Les coûts prohibitifs de l'énergie et des transports créant des obstacles au développement du secteur industriel ;
- L'impact du surendettement sur les marges budgétaires de l'Etat ;

<sup>26</sup> Source : Banque Mondiale, Database

<sup>27</sup> OIT : Emploi et questions sociales dans le monde, tendances en 2025

<sup>28</sup> Afro Barometer Congo-Brazzaville, dépêche n°856 11 septembre 2024

<sup>29</sup> Autonomisation, inclusion, formation, emploi, participation citoyenne et bien-être.

*Causes profondes :*

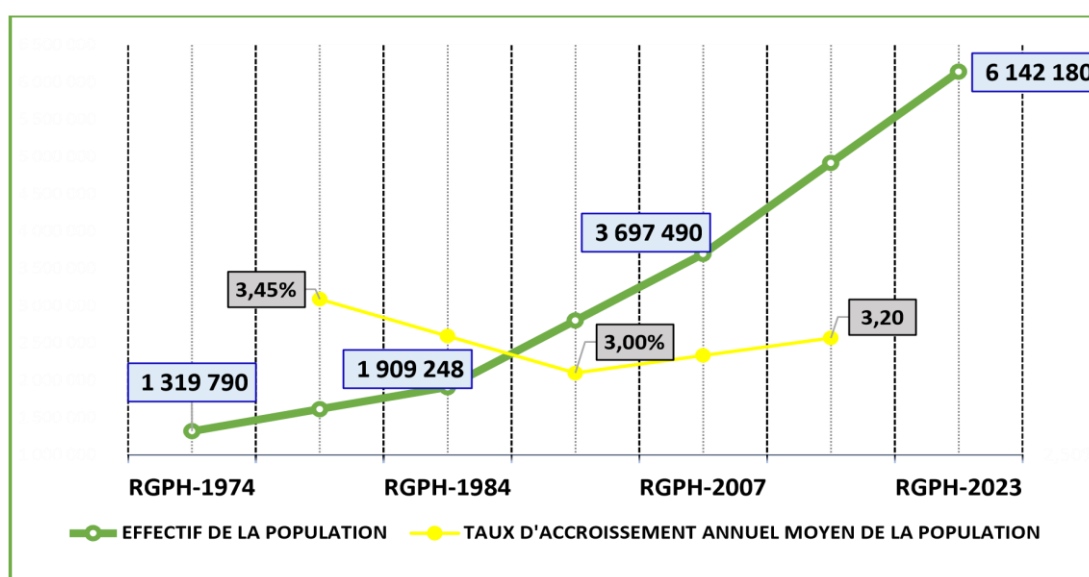
- La prédominance du schéma de croissance basée sur le pétrole sans une vision prospective et une approche programmatique pluriannuelle visant la diversification des sources de la croissance ;
  - L'informalité du secteur agricole qui affecte sa productivité et sa compétitivité ;
  - Le faible taux de bancarisation et d'accès au financement des PMI/PME ;
  - La faiblesse de la formation professionnelle qualifiante ;
  - Le désalignement structurel entre les systèmes de formation et les besoins du marché du travail, affectant durablement la qualité du capital humain.
83. Les défis associés aux effets limités de la trajectoire de la croissance économique pour la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles et la création d'emplois décents surtout pour les jeunes et les femmes se résument à l'urgence, d'une part dans la diversification des sources de la croissance en développant les chaînes de valeur agricole, minières et industrielles à fort contenu de valeurs ajoutées pour le marché intérieur et les exportations et, d'autre part l'amélioration des ressources financières domestiques au service d'un développement durable inclusif. Cela passe nécessairement par l'élaboration de nouvelles politiques dans certaines filières productives hors pétrole, le développement des PMI/PME, l'amélioration du système de production et de distribution de l'électricité et la gouvernance surtout en matière de lutte contre la corruption.
84. La croissance inclusive recherchée par le gouvernement du Congo et toutes les parties prenantes nécessite une réflexion stratégique et programmatique sur les piliers suivants : *i) transformations structurelles du schéma de croissance économique* (croissance potentielle à travers une bonne réallocation des ressources intra ou intersectorielles de nouvelles filières de production), *ii) inclusion* (par l'accès équitable aux opportunités économiques, aux services sociaux de base, emplois décents pour les jeunes, etc.), *iii) qualité des institutions* (transparence, redevabilité, etc.), *iv) mobilisation des ressources domestiques et accès à une diversité de sources de financement* (banques, microfinance, fonds de garantie, etc.).
85. Les défis associés au fort taux de chômage des jeunes et à leur faible niveau d'employabilité, liés notamment à une qualité insuffisante des compétences techniques et professionnelles et une dynamique démographique nécessite de bonnes conditions pour assurer un avenir meilleur aux générations futures et la combinaison d'un ensemble de mesures visant l'accélération du processus de transition démographique et de relèvement du niveau de développement du capital humain pour capter les bénéfices du dividende démographique. C'est dans ce cadre, que le gouvernement devrait, avec l'appui de ses partenaires, prendre plusieurs initiatives visant à intégrer le paradigme du dividende démographique dans la planification à travers les axes suivants : i) une baisse de la fécondité, ii) l'amélioration de l'accès et de la qualité des compétences techniques et professionnelle, et iii) l'accélération de la diversification de l'économie pour une croissance forte, inclusive et résiliente.
86. Les bénéfices du dividende démographique ne pourront être profitables au développement du Congo que si les taux de dépendance accusent des baisses significatives pendant que la population active enregistre des augmentations importantes, mais en même temps la réalisation du dividende démographique dans le contexte actuel du Congo exige des politiques de relèvement du niveau de développement du capital humain, une croissance inclusive forte et durable tout en visant certains leviers accélérateurs des progrès des ODD les plus transformateurs sur le capital humain et le relèvement du niveau de vie des populations en visant les actions suivantes (i) Emploi et entrepreneuriat, (ii) Education et développement des compétences, (iii) Santé de reproduction et bien-être des adolescent(e)s et des jeunes et (iv) responsabilisation de la jeunesse. D'où la nécessité pour le gouvernement et le système des Nations Unies d'engager une réflexion sur l'élaboration d'une feuille de route sur le dividende démographique autour d'au moins quatre axes majeurs :
- Santé de la reproduction et bien-être des jeunes
  - Education et développement des compétences
  - Emploi et entrepreneuriat favorisant le développement industriel et le numérique
  - Droits, gouvernance et responsabilisation des jeunes

### 3.4 Trajectoires contrastées des piliers du capital humain : potentiel humain, progrès sociaux et inégalités sociales

#### 3.4.1 Dynamique démographique constituant à la fois un atout et des défis économiques, sociaux et environnementaux pour le Congo

87. Les premiers résultats du RGPH-5, réalisé en 2023, révèlent une nouvelle dynamique démographique. La croissance de la population a été de 3,2% par an depuis le recensement de 2007. Cette croissance, en référence à la période 1984-2007 (3,0 %) se serait donc accélérée. Cette tendance actuelle va se poursuivre au cours des prochaines années et la population doublera d'ici 2048 soit 12,2 millions d'habitants. Les principaux indicateurs démographiques montrent clairement les disparités territoriales dans plusieurs domaines, les inégalités liées au genre, l'importance de la pauvreté non monétaire (38,2%) et la persistance des vulnérabilités multidimensionnelles (éducation, santé, cadre de vie, etc.).
88. La population a atteint en 2023, 6,1 millions d'habitants, plus de femmes (50,3 %) que d'hommes (49,7%). Près de 60 % (58,07 %) de la population du Congo se trouvent à Brazzaville et Pointe-Noire, avec respectivement 2,1 millions d'habitants et 1,4 million d'habitants. La population rurale ne représente que 29,30 % de la population totale. La population congolaise est majoritairement jeune, avec 76% de la population âgée de moins de 35 ans (76,7% pour les femmes contre 75,3% pour les hommes) et un âge moyen de 23 ans. L'indice de fécondité est de 4,2, avec un fort taux en milieu rural (5,1), et le taux brut de natalité (naissance pour 1 000 habitants) est de 33,6. La population scolarisable (6-11 ans) et celle d'âge préscolaire (3-5 ans) représentent respectivement 15% et 8,9% de la population totale. La population en âge de travailler (15-64ans) est de 56% et celle âgée de 60 ans ou plus est de 4,5%. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 49,48% de la population féminine.
89. Les jeunes congolais âgés de moins de 35 ans qui représentent 76 % de la population totale sont une opportunité pour le pays dans le processus de développement, encore insuffisamment prise en compte et intégrée dans les politiques publiques surtout en matière de création d'emplois décents et de perspectives dans leurs trajectoires personnelles professionnelles et dans d'autres domaines comme la culture, le sport et la garantie d'accès à leurs droits civiques, économiques et sociaux. Cette situation va accentuer la pression sur les nouvelles politiques publiques dans les domaines de l'accès aux services sociaux, d'infrastructures, à l'emploi et la protection sociale.

R. du Congo : Évolution de l'effectif et du taux d'accroissement de la population résidente de 1974 à 2023



Source : INS : Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) Résultats préliminaires, Décembre 2023

### 3.4.2 Education : progrès malgré la baisse des ressources budgétaires et performances insuffisantes du système éducatif

90. **Efforts pour l'accès à l'éducation pour tous** : Les effectifs scolarisés au Congo sont en hausse à tous les niveaux. Les effectifs du préscolaire sont passés de 27 493 en 2005 à 73 239 en 2018 et 81 922 en 2022-2023 ; ceux du primaire de 617 010 en 2005 à 783 448 et 902 679 en 2022 ; ceux du premier et deuxième cycle du secondaire sont passés de 245 534 en 2005 à 486 483 en 2018 et 585 535 en 2022. Les effectifs du primaire et ceux du secondaire (collège et lycée) ont connu la même dynamique entre 2017 et 2022, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,45 %. La part des effectifs dans le primaire et le secondaire en 2022 est de 48 % et celle du secondaire est 44 %, avec une disparité entre sexe au détriment des filles de 5 points. La parité entre garçons et filles baisse dès l'école primaire avec un indice de 94.
91. Le taux net de scolarisation en primaire est de 75 % en 2022-2023, avec des disparités entre les zones rurales et les villes (de 10 à 15 % en moins dans les zones rurales). Le taux de scolarisation préscolaire reste toujours faible, 30% en 2022-2023. Les performances internes du système éducatif au Congo sont caractérisées d'abord par des redoublements importants, atteignant 20 % au niveau primaire et 25 % au secondaire. Les abandons scolaires sont généralement préoccupants, avec un taux d'abandon estimé à 10 % au niveau du primaire et 15 % au secondaire, touchant davantage les filles en raison de facteurs socio-économiques et culturels. L'évolution des diplômés aux examens de l'enseignement général depuis 2010 montre des progrès notables. Le pourcentage d'admission au BEPC a atteint 68 % en 2025 contre un taux moyen de 51,8 % pour les années 2010-2017<sup>30</sup> et au lycée, le taux de réussite au baccalauréat progresse passant de 30,4% en 2019 à 47% en 2025, s'inscrivant dans une tendance de progression continue sans toutefois retrouver le plus fort taux de 65,6% enregistré en 2011. Au niveau des infrastructures scolaires, près de 30 % des écoles et 40 % des lycées sont en mauvais état et les salles de classe sont souvent surchargées surtout dans les zones rurales atteignant parfois 80 élèves par salle de classe. Les efforts budgétaires de l'Etat n'ont pas été constants et suffisants pour relever la qualité de l'enseignement et renforcer la formation des enseignants surtout ces dernières années. Ainsi, les dépenses publiques d'éducation ont reculé entre 2021 et 2022 passant 3,67 % du PIB à 2,95 %<sup>31</sup> nettement en dessous des 6 % du PIB recommandés au plan international.

#### Congo : indicateurs clés dans l'enseignement général 2017-2018 et 2022-2023 (Public et privé)

|                                     | Préscolaire |           | Primaire     |              | Collège et Lycée |               |
|-------------------------------------|-------------|-----------|--------------|--------------|------------------|---------------|
|                                     | 2017-2018   | 2022-2023 | 2017-2018    | 2022-2023    | 2017-2018        | 2022-2023     |
| Effectifs des élèves                | 73 239      | 81 922    | 783 448      | 902 679      | 483 648          | 585 535       |
| Effectifs élèves dans le privé en%  |             | 87 %      | 37 %         | 48 %         | 34 %             | 49 %          |
| Ratio élèves/Classe pédagogique     |             |           | 49           | 46           | 69               | 67            |
| Indice de parité entre les sexes    | 105         | 92        | 98           | 95           | 97               | 102           |
| Taux Net de scolarisation en %      |             |           | 89,5 %       | 84 %         |                  |               |
| Taux de redoublement en %           |             |           | 20,1         | 14,1. %      | 27,6 %           | 24,8 %        |
| Nombre d'enseignants (Public+privé) |             | 5 875     |              | 23 255       |                  | 38 597        |
| <b>Taux de réussite BEPC</b>        |             |           | <b>52,20</b> | <b>65,09</b> |                  |               |
| <b>Taux de réussite du BAC</b>      |             |           |              |              | <b>34,7 %</b>    | <b>44,5 %</b> |

Sources : PNUD : Rapport national DHD 2020 et MEPPSA : annuaire statistique 2022-2023

92. L'insuffisance des acquis scolaires constitue une des caractéristiques des faibles performances du système éducatif. Les acquis scolaires sont insuffisants à tous les niveaux. La majorité des élèves congolais se situent en général en-deçà des seuils de compétences considérés comme suffisants, selon les évaluations du PASEC conduites en 2019<sup>32</sup> ; la prochaine évaluation du PASEC est prévue

<sup>30</sup> PNUD-Congo : Rapport National sur le Développement Humain 2020 : *Valorisation du capital humain : Qualité et Inégalités*, édition 2021

<sup>31</sup> Banque Mondiale : Améliorer la gestion du capital produit, humain et nature, Septembre 2025 page 36

<sup>32</sup> PASEC : *PASEC 2019 : Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne Francophone*, PASEC 2020, les pays concernés sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger, RDC, Sénégal, Tchad et Togo.

en 2026. L'analyse des niveaux de compétences des élèves congolais de l'école primaire en 2019 dans les domaines de la lecture et des mathématiques montre que les deux tiers (66,6 %) des élèves sont sous le seuil de compétences en mathématiques (< à 1 et niveau 1) traduisant les grandes difficultés qu'éprouvent les élèves à poursuivre leur cursus scolaire et les exposant au décrochage scolaire surtout pour le quart des élèves (25,5%) qui ont un niveau en dessous de 1 (difficultés à effectuer les quatre opérations de base avec des nombres entiers). Pour la lecture, plus de la majorité (58,4 %) des élèves congolais a un niveau au-dessus du seuil des compétences requises ; 20,6 % ont le niveau 2 et seulement 3,9 % des élèves ont un niveau de compétences en dessous de 1 reflétant le manque de capacités de décodage pour comprendre des mots isolés de leur vie quotidienne et des phrases isolées par manque de syntaxe et de vocabulaire.

93. L'évaluation du niveau académique des enseignants enquêtés en 2019 (PASEC) met en lumière les faibles capacités des enseignants du fait d'une part que ceux-ci continuent d'être recrutés et payés par les parents et d'autre part que la formation académique et continue est insuffisante. En effet, 51% des enseignants du primaire ont un niveau de formation scolaire de niveau primaire et 49% un niveau secondaire. Cela montre l'importance et l'urgence du relèvement du niveau de formation de base et du renforcement de la mise à niveau des compétences pédagogiques des enseignants pour que le système éducatif contribue à faciliter le parcours scolaire des élèves et leurs futures trajectoires professionnelles.
94. Le gouvernement a adopté plusieurs mesures stratégiques pour améliorer la situation. La Stratégie Sectorielle de l'Éducation 2021-2030, alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD4), met l'accent sur l'accès universel à une éducation de qualité, l'équité et la transformation numérique. L'organisation des États Généraux de l'Éducation Nationale en 2024 a permis de redéfinir les priorités nationales en matière éducative, avec des recommandations clés telles que l'augmentation du budget alloué à l'éducation, l'introduction de programmes inclusifs et le renforcement des partenariats public-privé. Pour relever les défis identifiés, il est essentiel d'augmenter le financement de l'éducation pour atteindre les normes internationales, en allouant une part plus importante aux infrastructures, à l'innovation et au fonctionnement des établissements scolaires. Les programmes scolaires ont besoin d'être reformés pour qu'ils soient mieux adaptés aux exigences du renforcement de l'enseignement des matières scientifiques et techniques permettant aux jeunes d'avoir des trajectoires professionnelles répondant aux besoins du marché du travail. Des mesures structurelles et stratégiques, soutenues par une gouvernance renforcée et une mobilisation accrue des ressources, sont indispensables pour garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous.
95. Les principales causes des problèmes du système éducatif sont :

➤ *Causes immédiates*

- Le décrochage scolaire et le faible niveau de formation des élèves ;
- Le manque d'infrastructures scolaires adéquates et accessibles particulièrement en zones rurales ;
- Les sureffectifs des élèves dans les salles de classes avec un sous-équipement notoire aussi bien pour le primaire que pour le secondaire ;
- La faible fréquentation de l'école par les enfants autochtones ;
- L'insuffisance des cantines scolaires influençant la fréquentation et l'assiduité des élèves surtout pour les filles ;

➤ *Causes sous-jacentes*

- Les allocations budgétaires sont insuffisantes et en recul ces dernières années (3,67 % du PIB en 2021 contre 2,95 % en 2022) pour tous les cycles d'enseignement conduisant les parents à supporter plus de charges ;
- Le faible développement du préscolaire et la mauvaise gestion des ressources humaines du système éducatif influencent grandement la qualité de l'enseignement et l'ampleur du décrochage scolaire ;

➤ *Causes profondes*

- La faible priorisation et sécurisation des ressources budgétaires de l'Etat du secteur de l'éducation se traduisant par un système d'allocation budgétaire faible et une gouvernance très insuffisante dans la gestion des ressources humaines, expliquent le retard dans l'amélioration des performances du système éducatif ;

- La prolifération des écoles privées aux coûts inaccessibles surtout pour les populations pauvres ;
- Les inégalités d'accès à l'école entre milieu urbain et zones rurales et le retard dans la mise à disposition d'enseignants de qualité tant par leur niveau académique que par leur formation continue ainsi que la surcharge des classes ne favorisent pas l'accélération de l'atteinte de l'ODD4 ;

96. Les défis majeurs à relever sont :

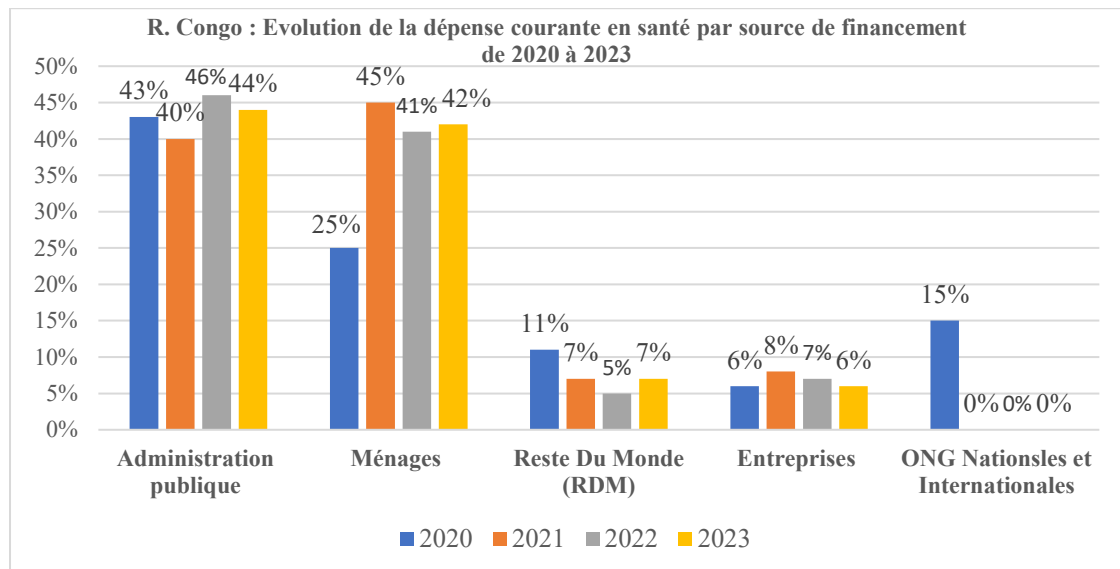
- Augmenter la part du budget de l'Etat allouée au système éducatif, du préscolaire jusqu'au lycée y compris l'apprentissage technique, pour la porter à au moins à 5 % du PIB pour les cinq prochaines années ;
- Réduire les abandons scolaires et les redoublements et les mauvais résultats scolaires (primaire et lycée surtout) à travers des mesures ciblées visant le relèvement du niveau des compétences des élèves pour tous les niveaux d'enseignement en mettant en place un programme de mise à niveau des compétences des enseignants en particulier ;
- Favoriser un meilleur accès à l'école pour les populations autochtones et aux personnes vivant avec un handicap en renforçant les programmes spécifiques en place comme les écoles ORA (Observer-Réfléchir-Agir) ;
- Résorber les déficits en infrastructures (salles de classe, table-banc, latrines, cantines, etc.) et ressources humaines en quantité et en qualité, surtout dans les zones qui ont plus de retards (zones rurales, zones de peuplement autochtone et certains quartiers des grandes villes) ;
- Faire de l'école un lieu sûr, exempt de violence, favorisant l'équité en prenant en compte les besoins spécifiques des filles et autres enfants vulnérables, notamment à travers une infrastructure adaptée, la promotion de la santé scolaire et universitaire incluant l'accès à la planification familiale, la prévention, la prise en charge des victimes et l'adoption de lois et textes concernant la violence de genre et en ligne dans le milieu scolaire.

#### 3.4.3 *Accès aux services de santé de base amélioré, malgré les inégalités territoriales et leur lenteur dans l'effectivité d'un système de protection sociale inclusif*

97. **Situation générale du système de santé** : Le système de santé au Congo a fait incontestablement de réels progrès ces cinq dernières années dans plusieurs domaines en particulier dans la réduction des mortalités maternelles et infantiles, malgré les impacts du Covid et la baisse des ressources budgétaires. Le secteur de la santé fait face à des défis complexes caractérisés par des inégalités d'accès aux services, des lacunes dans le financement et des infrastructures insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de la population, notamment au niveau local.
98. Le paludisme demeure la première cause de morbidité, avec 132 798 cas signalés en 2022. En termes de maladies transmissibles, la tuberculose et le VIH/SIDA affectent encore une proportion significative de la population. En 2020, le taux de prévalence du VIH était de 3 %, mais l'accès aux antirétroviraux a considérablement progressé grâce aux efforts coordonnés entre le gouvernement et ses partenaires. Depuis la pandémie de la Covid-19, l'incidence de la grippe ne cesse d'augmenter, devenant la deuxième cause de consultation en 2025.
99. Le financement du secteur de la santé constitue un autre défi majeur. En 2020, les dépenses totales de santé représentaient 4 % du PIB et seulement 2 % en 2023 selon le rapport des comptes nationaux de la santé du ministère de la santé et de la population<sup>33</sup>, loin des 5 % recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le budget de l'État consacré à la santé reste inférieur aux 15 % fixés par la Déclaration d'Abuja, oscillant autour de 7 à 8 % sur la période 2018-2022. Le financement de la santé au Congo repose sur trois sources principales : les fonds du gouvernement, les ménages et les fonds du Reste du Monde (RDM). Depuis l'année 2021, les deux principales sources de financement (tournant autour de 85 %) sont assurées par le Gouvernement (variant entre

<sup>33</sup> Ministère de la Santé et de la Population/Banque Mondiale : Rapport des comptes nationaux de la Santé, Exercices 2021, 2022 et 2023, Page 24.

40 et 44 %) et les ménages 45 et 42 %). Les paiements directs des ménages sont passés de 25 % en 2020 à 42 % en 2023. La mise en place de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) constitue un pas significatif vers la réduction des inégalités en matière d'accès aux services de la santé, surtout pour les populations les plus pauvres. La dépense courante en santé des ménages croît chaque année ; elle a augmenté « d'environ 7 % entre 2020 et 2021 puis d'environ de 11 % entre 2021 et 2023 ».<sup>34</sup>



Sources : ministère de la Santé et de la Population/BM : Comptes nationaux de la santé 2020-2023

100. L'organisation des soins reste dominée par une approche Hospital-centrée, où les hôpitaux absorbent une part disproportionnée des ressources. Les centres de santé primaires, particulièrement dans les zones rurales, souffrent d'un manque de personnel qualifié, d'équipements médicaux et de médicaments essentiels. En 2023, on dénombrait seulement 1,5 médecin et 4 infirmiers pour 10 000 habitants ; des chiffres en deçà des normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Bien que des initiatives telles que la construction de 12 hôpitaux généraux dans le cadre du projet « Santé pour tous » aient été annoncées, leur mise en œuvre n'a pas été effective dans tous les départements, limitant ainsi leur contribution à la réduction des disparités. Une intégration renforcée des soins primaires demeure essentielle pour répondre aux besoins de santé de l'ensemble de la population.
101. La protection sociale non contributive est très faible ; seulement 10 à 12 % de la population sont couverts par un régime de protection sociale, couvrant principalement les salariés du secteur formel. En 2019, seulement 6,3 % des cotisants actifs ont une couverture à un régime de pension, en pourcentage des pensions de la population en âge de travailler de 15 ans et plus et 14,2 % des travailleurs ont des systèmes de protection sociale en cas d'accidents du travail<sup>35</sup>. Le système de protection sociale connaît plusieurs acteurs sans une structure de pilotage claire et avec un manque de personnel qualifié pour assurer la présence et la qualité des services, en particulier dans les zones rurales et les quartiers les plus pauvres des villes. Plusieurs programmes sociaux, tels que LISUNGI, KOBKISA, Telma et le programme National des Filets Sociaux (PNFS) ont été mis en œuvre pour relever les défis de réduction des vulnérabilités liées à la pauvreté, aux difficultés alimentaires et de détresse en cas de maladie. Ces programmes ont mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement, en particulier les transferts monétaires et l'accès aux services sociaux de base. Ces dispositifs restent limités par un financement insuffisant surtout par des ressources domestiques et une coordination institutionnelle insuffisante. Le défi majeur à moyen et long terme reste le développement d'un système de protection sociale inclusif, équitable, résilient et soutenable sur le plan financier grâce à des financements contributifs et d'appuis conséquents à travers le budget de l'Etat. Le lancement de la caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) offre une lueur d'espoir

<sup>34</sup> Ministère de la santé et de la Population : Comptes nationaux de la santé, exercices 201-2023, page 28.

<sup>35</sup> OIT : Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026, Genève 2025

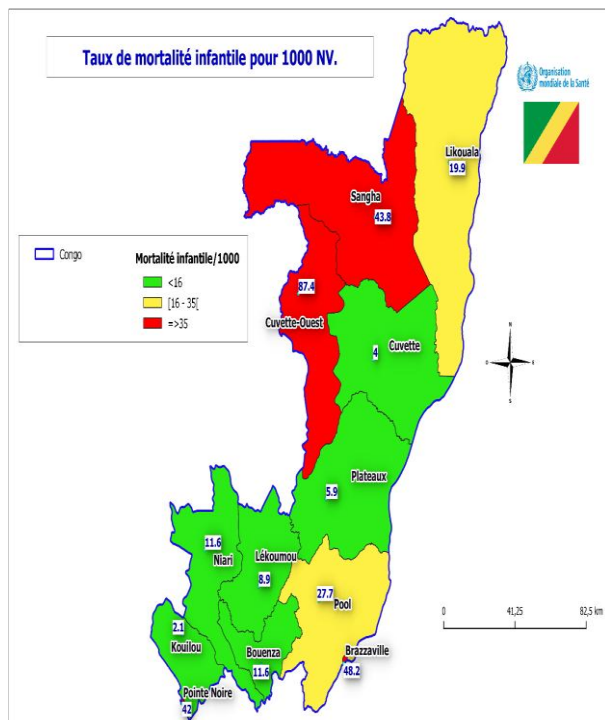
dans ce domaine à condition que les mécanismes soient mis en place pour élargir la couverture aux couches financièrement vulnérables.

102. Pour relever tous ces défis, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale de protection sociale non contributive et d'économie sociale et solidaire pour, la période 2025-2035. Les principaux axes de cette stratégie sont i) le renforcement de la gouvernance et le financement, ii) la structuration et extension de la protection sociale, iii) le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et iv) l'inclusion productive des bénéficiaires du RSI à travers l'ESS.
103. **Santé de la mère et de l'enfant** : les progrès enregistrés sont plutôt encourageants dans plusieurs domaines en se référant aux indicateurs de santé de la mère et l'enfant. L'indice synthétique de fécondité reste élevé malgré la baisse enregistrée entre 2005 et 2015 passant de 4,8 à 4,4 et 4,2 en 2023 (RGPH-5) enfants en moyenne par femme, avec une disparité entre le milieu urbain (4,0) et le milieu rural (5,1). Le taux de mortalité maternelle a connu également des progrès passant de 433 pour 100 000 naissances vivantes en 2019 à 304 en 2023<sup>36</sup>, mais avec des fortes disparités entre les départements ; les forts ratios de mortalité maternelle se trouvent dans les départements de Pointe Noire (632), Brazzaville (429), Niari (372), Lekoumou (357) et Sangah (340). La gratuité de la césarienne a été instaurée sur l'ensemble du territoire congolais, complétant l'offre de services de santé sexuelle et reproductive. Cette mesure est mise en œuvre grâce à la fourniture de kits de césarienne (avec la facilitation de l'UNFPA), mais les difficultés d'accès demeurent.
104. La tranche d'âge des femmes la plus touchée est celle des 35 -39 ans, 26 % suivie par les adolescentes et les jeunes (25 %) dans l'ensemble des décès en 2023<sup>37</sup>. La majorité des femmes décédées étaient, instruites dont la moitié était célibataire. Les principales causes des décès sont souvent les hémorragies post-partum (45 % des décès), les infections et d'autres complications montrant que la grossesse au Congo continue d'être à haut risque, malgré les efforts et initiatives du gouvernement pour réduire la mortalité maternelle. La mortalité néo-natale suit une trajectoire baissière modeste, avec un taux de 20,29 ‰ en 2023 contre 34 ‰ en 2018. En 2023, les enfants décédés âgés de 0 à 11 mois représentent un total de 3528 cas, soit un taux de mortalité infantile de 30,73 ‰.
105. En 2020, la pandémie de Covid-19 a aggravé l'accès aux soins et la mortalité maternelle, révélant la vulnérabilité du système de santé, en termes d'insécurité alimentaire, de malnutrition ainsi que l'interruption de l'apprentissage. Les taux de mortalité maternelles et infantiles se sont aggravés passant respectivement de 385 en 2018 à 473 pour 100.000 Naissances vivantes en 2020 pour la mortalité maternelle et 52 à 30,7 pour 1000 naissances vivantes pour la mortalité infantile. La pandémie de Covid-19 a aggravé aussi l'accès aux soins et la mortalité maternelle, révèlent la vulnérabilité du système de santé.
106. L'analyse des décès maternels et néonataux montre une tendance baissière depuis ces dernières années, avec des causes variées ; les soins obstétricaux d'urgence sont mis en cause pour les nouveau-nés, la prématurité et l'infection. La mortalité infanto-juvénile renvoie à la triade paludisme, infection respiratoire et infection digestive. Pour les années à venir, les défis se résument à l'amélioration de la situation de la santé maternelle et infanto-juvénile en mettant l'accent sur la sensibilisation des communautés à la gestion des signes de danger chez les enfants, au renforcement de la PCIME dans les formations sanitaires périphériques tout en renforçant aussi les actions sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence à travers l'accès aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence, aux produits sanguins et aux plateaux techniques.
107. La consolidation et l'amplification des progrès dans la réduction des mortalités est possible en i) améliorant la situation de la santé maternelle et infanto-juvénile au niveau des interventions communautaires pour la gestion des signes de danger chez les enfants, ii) le renforcement de la PCIME dans les formations sanitaires périphériques et iii) renforcement des soins obstétricaux et néonataux d'urgence à travers l'accès aux médicaments d'urgence, aux produits sanguins et au renforcement des plateaux techniques.

---

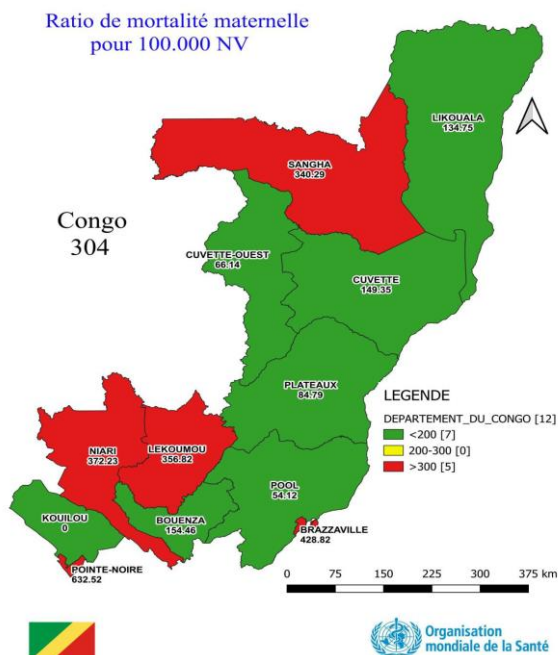
<sup>36</sup> Ministère de la Santé OMS-Observatoire National des Décès Maternels, Néonataux et Infantiles : Surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles en République du Congo, Brazzaville Juin 2024

### Taux de mortalité infantile en 2023



Source : Ministère de la santé/OMS : Observatoire National des décès néonataux et infantiles, R. Congo 2024

### Taux de mortalité maternelle en 2023



108. **La couverture vaccinale des enfants** est insuffisante pour atteindre les objectifs de l'agenda 2030. En 2023, 22,6 % des enfants sont complètement vaccinés et 7,1 % n'ont jamais été vaccinés<sup>38</sup>. La couverture pour la troisième dose du vaccin DTC est de 78% en 2023, inférieure à la première dose (82%), montrant des abandons précoces. Près de 18% des enfants (environ 68 000 nourrissons) n'ont reçu aucune dose, souvent dans des communautés vulnérables confrontées à des privations, un accès limité aux soins, et des obstacles liés au genre. La rougeole représente un risque majeur avec 72% de couverture pour la première dose et seulement 47% pour la seconde, insuffisant pour assurer une immunité collective. Les couvertures pour IPV1 (74%), PCV3 (76%), Rotavirus (45%) et fièvre jaune (70%) restent faibles, malgré certains progrès. Le Programme élargi de vaccination a récemment introduit de nouveaux vaccins (PCV, RotaC, IPV1, MCV2) et mené des campagnes massives comme celle contre la fièvre jaune en 2022. Ces efforts s'inscrivent dans des stratégies nationales (Stratégie de vaccination 2024-2028 et Agenda Immunisation 2030) avec le soutien de l'UNICEF, GAVI, OMS et ONG. Les obstacles à la vaccination sont multiples dont l'éloignement des centres, l'isolement, la gestion déficiente et les ruptures fréquentes de vaccins. Les coûts indirects, notamment transport et perte de revenus, limitent aussi l'accès malgré la gratuité. Sur le plan socioculturel, la charge de la vaccination pèse surtout sur les mères, freinée par la méfiance, les croyances, les rumeurs, le manque de connaissances et la peur des effets secondaires.
109. **La santé sexuelle et reproductive** des adolescentes est préoccupante face à une croissance démographique forte et un taux de fécondité (naissance pour 1000 femmes en âge de procréer) de 135,1 selon le recensement de la population de 2023 (les taux de 156,1 pour le milieu rural et 128 en milieu urbain). Les avortements illégaux au Congo prennent des proportions inquiétantes et causent de nombreux décès. L'enquête réalisée par le ministère de la Santé en 2022 révèle un taux d'avortements clandestins, estimé entre 25% et 31,3% pour les filles dont l'âge varie entre 20 et 24 ans. La même enquête précise, par ailleurs, que la mortalité maternelle représente 25% des décès chez les filles âgées de 10 à 24 ans et 10% chez les adolescents âgés de 10 à 15 ans. Les avortements clandestins sont la conséquence directe des grossesses indésirées et non planifiées, qui prennent

<sup>38</sup> INS/OMS/UNICEF : Enquête Nationale de Couverture Vaccinale au Congo en 2023, Rapport final

aussi de l'ampleur à travers le territoire national. L'étude réalisée en 2020 par l'ONG Avenir Nepad sur 146 jeunes filles dans les 9 arrondissements de Brazzaville, indique des taux d'avortements importants chez les étudiantes, estimés à 20,8%. Plusieurs déterminants sont à l'origine de ce phénomène de grossesses indésirées plus particulièrement la pauvreté, la précarité, le manque d'emploi, la perte de l'estime de soi et l'abandon scolaire. Cela montre l'importance du travail de sensibilisation, d'éducation, de prévention, de renforcement des actions en matière de santé de reproduction et de renforcement des capacités des communautés de base et des jeunes (filles et garçons) à s'approprier et recourir à tous les systèmes de protection de la santé de reproduction pour éviter les grossesses non désirées et toutes sortes d'infections liées aux rapports sexuels. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) utilisant les méthodes modernes de planification familiale est de l'ordre de 18,5% (MICS 2014-2015). Ce chiffre s'élève à 19,7% pour les filles de 15-19 ans et s'établit à 20,6% chez celles âgées de 20 à 24 ans.

110. **La prévalence du VIH/SIDA** : Les résultats de la troisième enquête de surveillance biologique et comportementale sur le VIH (Ibbs) au Congo en 2023 ont révélé une prévalence de 3,2 % parmi les 15-49 ans, avec 140 000 personnes vivant avec le VIH, 10 000 nouvelles infections annuelles et environ 6 300 décès liés au sida. La transmission mère-enfant reste élevée (18,8%) et 77% des femmes enceintes n'ont pas accès à la prévention (PTME). En 2024, le taux de séropositivité du VIH chez les femmes enceintes dépistées lors des consultations prénatales s'élève à 1,92%. Les départements les plus affectés sont ceux de la Bouenza qui enregistre la séropositivité la plus élevée avec 4,33%, suivis de Lekoumou (3,76%) et des Plateaux (2,77%).
111. La couverture pédiatrique en traitement antirétroviral est insuffisante : 79% des enfants VIH positifs ne sont pas traités et 92% des charges virales sont aussi sans suivi. La sous-détection des adolescents vivant avec le VIH complique leur prise en charge. Les 22 % d'infections VIH concernent les 15-24 ans, majoritairement des filles, aggravées par la précocité des rapports sexuels, les grossesses précoces, le recours à l'avortement (23%) et les agressions sexuelles. D'importants progrès sont à mettre en perspective dans la lutte contre le VIH notamment avec la mise sous traitement antirétroviral de 93% des personnes dépistée positives soit 38 098 personnes en 2023. Mais d'autres défis sont à relever surtout en matière de stigmatisation et de discrimination des personnes directement touchées par la maladie, de la surexposition des adolescentes et jeunes filles par rapport aux garçons à cause des inégalités sociales. Le Gouvernement a élaboré un cadre stratégique national de riposte au VIH pour la période 2023-2027.
112. Les principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes pour une population mieux protégée des infections, des maladies de tout sorte et du VIH/Sida peuvent être résumées comme suit.
  - *Causes immédiates*
    - La forte mortalité maternelle et néonatale (plus des deux tiers des décès), malgré les progrès réalisés ces cinq dernières années, du fait de la faible couverture en soins et services de santé de qualité en raison de l'insuffisance en personnels qualifiés et l'absence de plateaux techniques adéquats ;
    - Le faible taux d'utilisation des services de santé du fait de la pauvreté monétaire des populations surtout dans les zones rurales qui ont du mal à faire face aux dépenses de santé de plus en plus chères ;
    - La vulnérabilité des personnes vivant avec le VIH à cause de la rupture récurrente des ARV ;
    - Les difficultés d'accès aux services intégrés de santé de la reproduction ;
  - *Causes sous-jacentes*
    - Les barrières financières et géographiques ;
    - L'insuffisance et l'inégale répartition des ressources humaines de qualité spécialement des sage-femmes et des produits de santé de la reproduction, les équipements médicaux et les infrastructures adéquates ;
    - L'absence de mesures incitatives permettant le maintien en poste des agents de l'Etat dans les zones enclavées (difficiles d'accès) ;
    - L'absence de cartographie nationale des services selon leur fonctionnalité et leur accessibilité, de mise en réseau effectif des structures, ainsi que le manque de mécanisme de monitoring permanent de la fonctionnalité des structures ;
    - L'absence d'une référence communautaire organisée ;

➤ *Causes profondes*

- Le désengagement de l'Etat dans le financement du secteur de la santé mettant une pression financière sur les ménages qui doivent supporter pas loin de la moitié des dépenses de santé (en 2023, 42 % des dépenses de santé sont supportées par les ménages) ;
- La participation communautaire dans la gestion des aires de santé (taux de participation de 56 % en 2020) ;
- La faible gouvernance des ressources du VIH aggravant les ruptures des ARV qui a eu pour conséquence l'augmentation du nombre des décès.

3.4.4 *Sécurité alimentaire et nutrition, entre potentialités faiblement mises en valeur et déficits récurrents*

113. **L'insécurité alimentaire :** Le Congo est marqué paradoxalement par une situation alimentaire et nutritionnelle très particulière découlant d'une insuffisance de la production alimentaire locale et du poids des importations des denrées alimentaires. Selon les premiers résultats du recensement agricole 2014-2017, les systèmes de production agricole sont rudimentaires dominés par un petit matériel agricole et repliés sur des modes de production de subsistance sans lien avec des institutions financières de proximité ; le Congo ne valorise que 4 % de ses 12 millions d'hectares de terres cultivables alors que le secteur agricole emploie 30,2 % de la population active et contribue pour 5 % au PIB en 2023<sup>39</sup>. Les importations annuelles des produits alimentaires (essentiellement carnées) ont un coût annuel de l'ordre de 600 milliards FCFA. Cette forte dépendance de l'extérieur contribue à la cherté des produits alimentaires limitant ainsi l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour de larges couches de la population et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables.

114. L'insécurité alimentaire touche 30,6% des ménages congolais (insécurité modérée et sévère), correspondant à 1 794 396 personnes en insécurité alimentaire, dont 87 122 en insécurité alimentaire sévère correspondant à 19 154 ménages. Ces ménages ont une consommation alimentaire déficiente (21,3%) et ne peuvent satisfaire à leurs besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation de crise et d'urgence. On note l'incidence de l'indicateur « part de dépenses alimentaires » dans la catégorie correspondante à deux taux des dépenses en alimentation des ménages élevés (47,7%) dépensant plus de 65% de leur revenu.

**Situation de l'insécurité alimentaire au Congo en 2023**

| Domaine                              |                          |                                     | Indicateur                          | En sécurité Alimentaire | Marginalement en sécurité Alimentaire | En insécurité alimentaire modérée | En insécurité alimentaire sévère |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| <b>National</b>                      |                          |                                     |                                     |                         |                                       |                                   |                                  |
| Etat courant                         | Consommation alimentaire | Score de consommation alimentaire   | Personnes en insécurité alimentaire | 34,1%                   | 44,6%                                 | 19,1%                             | 2,2%                             |
|                                      |                          |                                     |                                     |                         |                                       | <b>1 794 396</b>                  | <b>87 122</b>                    |
| Capacité d'adaptation                | Vulnérabilité économique | FES                                 |                                     | 27,0%                   | 25,3%                                 | 17,6%                             | 30,1%                            |
|                                      | Dégradation des biens    | Catégorie de stratégie d'adaptation |                                     | 34,9%                   | 37,0%                                 | 18,2%                             | 9,9%                             |
| <b>Index de Sécurité Alimentaire</b> |                          |                                     |                                     | <b>11,4%</b>            | <b>58,0%</b>                          | <b>28,9%</b>                      | <b>1,7%</b>                      |

Source : INS/PAM : De la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (AGSAV) 2023

<sup>39</sup> Source : Banque Mondiale : Améliorer la gestion du capital produit, humain et naturel, 2025

115. Les départements les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont la Lékoumou (62,8%), le Kouilou (59,7%), la Cuvette-Ouest (56,9%), la Likouala (55,6%), le Pool (52,2%) et les Plateaux (49,1%).
116. Le sexe du chef de ménage a un impact sur la sécurité alimentaire du ménage. Il ressort de cette enquête que 34,3% des ménages dirigés par des femmes sont en insécurité alimentaire dont 2,2% en insécurité alimentaire sévère, contre 28,7% de ceux dirigés par des hommes, dont 1,5% en insécurité alimentaire sévère. Bien que les ménages dirigés par les femmes représentent seulement 33,5% de l'échantillon, cette différence est statistiquement significative ( $p < 0,0001$  du t-test). Sur le plan démographique, 35,4% des ménages de taille 1 à 2 personnes sont en insécurité alimentaire, suivi des ménages de 7 personnes et plus (32,9%). Les ménages de taille 3 à 4 et de 5 à 6 sont respectivement à 28,4% et 27,7% en insécurité alimentaire.
117. **La malnutrition** : l'insécurité alimentaire a eu des effets directs sur la malnutrition des enfants au Congo, avec plus d'un enfant de moins de 5 ans sur quatre (21,2 %) souffrant de malnutrition chronique (ou retard de croissance) en 2015 (MICS 2014-2015) et cette situation s'est aggravée au cours de la période 2016-2020 selon les estimations des données du rapport mondial sur la faim en 2021. La malnutrition aiguë ou émaciation des enfants de moins de 5 ans est de 8,2 % (pour un seuil de  $< 5\%$  selon l'OMS) en 2015 et 7,2 % (estimation) au cours de la période 2016-2020.
118. Les causes de l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont d'une part les apports alimentaires insuffisants en raison des contraintes structurelles pesant sur le secteur agricole (sous-équipement et faible accès au financement du monde rural pour développer des productions locales répondant aux besoins des populations) et, d'autre part la qualité des produits ayant des effets sur la nutrition. Les causes de la malnutrition chronique sont multiples renvoyant à la qualité de la nutrition inadaptée de la mère, à l'insuffisance des mesures pour l'eau, l'hygiène, l'assainissement, aux différentes maladies (paludisme, rougeole, etc.) et l'insécurité alimentaire au niveau des ménages ainsi qu'à l'absence d'un plan national multisectoriel de nutrition et au faible niveau d'éducation des mères.
119. Les principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont :
- *Causes immédiates*
    - Les infections répétées liées à la malnutrition touchant les enfants en bas âge et l'inadaptation de l'alimentation complémentaire que tout enfant doit recevoir entre 6 et 23 mois en quantité et en fréquence (24,1 % des enfants de 6-23 mois ont reçu une alimentation riche acceptable selon l'enquête MICS 2014-2015) ;
    - La nutrition inadaptée de la mère pendant la préconception, la gestation et la lactation ;
    - Le manque d'accès à la terre et aux moyens de subsistance ainsi que les effets très négatifs des inondations successives principalement à Betou et Ngabé pour les réfugiés.
  - *Causes sous-jacentes*
    - Le retard dans l'engagement réel de l'Etat pour soutenir et développer les initiatives privées pour une agriculture moderne portée par un monde rural doté de plus de moyens matériels agricoles, d'un appui-conseil pour l'accès aux marchés et aux services sociaux de base en vue de réduire la dépendance alimentaire du pays ;
    - Les insuffisances dans la disponibilité, l'accès et l'utilisation des services de dépistage et de prise en charge de la malnutrition ;
    - Les mauvaises pratiques alimentaires et de santé des populations ;
  - *Causes profondes*
    - La pauvreté sous toutes ses formes aussi bien dans les villes que dans les zones rurales conduisant les ménages pauvres à des stratégies de contournement de la cherté des produits alimentaires ;
    - Les coûts excessifs supportés par les ménages pour l'accès aux soins de santé de base du fait de la baisse de la part du financement de l'Etat ;
120. Le Congo est appelé pour les prochaines années à relever plusieurs défis pour réduire sa dépendance alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes. Parmi ces défis, il y a :
- L'amélioration du niveau de disponibilité alimentaire à travers des investissements massifs ciblant plusieurs filières de production vivrières et animales, compte tenu du potentiel des terres cultivables, tout en accompagnant les petits producteurs (avec des mesures plus spécifiques pour

les populations autochtones) pour leur permettre d'accéder plus facilement au foncier, au crédit, aux intrants et aux marchés ;

- La sensibilisation des enfants et des parents sur l'importance de la nutrition ;
- Le développement des cantines scolaires surtout pour les groupes vulnérables et les enfants issus des ménages autochtones ;

121. Conscient des défis à relever pour améliorer le niveau de sécurité alimentaire et réduire la malnutrition, le gouvernement congolais s'est doté en 2017, d'une part d'une Politique Nationale de Nutrition et de Sécurité Alimentaire (PNSAN) et, d'autre part d'une stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments pour la période 2016-2020 (Ministère de la santé). Le PNSAN met l'accent sur :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire à travers l'accès physique et financier aux produits alimentaires et le développement de la chaîne de valeurs des produits alimentaires locaux ;
- L'accroissement des interventions spécifiques à la nutrition (adolescentes et femmes en âge de procréer, nourrisson, interventions en milieu scolaire, etc.) ;
- L'accroissement des interventions sensibles à la nutrition (services de santé, d'eau, d'hygiène, filets sociaux, etc.) ;
- Le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### 3.4.5 *Genre, entre avancées et inégalités socio-économiques limitant le rythme des transformations sociales*

122. Les femmes représentent 50,9 % de la population congolaise en 2023 (RGPH-5) et sont majoritairement jeunes ; 25,2 ans c'est l'âge moyen de la population féminine. Elles sont confrontées à de multiples inégalités par rapport aux hommes en matière d'accès à l'éducation, notamment après le secondaire, avec seulement 16% des femmes accédant aux études post-secondaires contre 28% des hommes. Le faible niveau d'éducation des femmes limite par conséquent leur accès à l'emploi. Sur le marché du travail, les femmes sont nettement sous-représentées dans l'emploi rémunéré (13% contre 28% pour les hommes), en plus de nombreuses discriminations dont elles sont victimes. Elles sont fortement concentrées dans l'économie informelle, notamment dans l'agriculture (70% de la main-d'œuvre agricole sont des femmes), souvent sans protection sociale ou dans des conditions précaires. Les inégalités de genre se croisent avec d'autres facteurs (ruralité, pauvreté, environnement de travail hostile à la femme souvent victime de violence, de harcèlement, d'handicap, appartenance autochtone et statut de réfugié), renforçant l'exclusion des femmes les plus vulnérables. Les normes sociales discriminatoires et la préférence familiale accordée aux garçons dans l'éducation pénalisent encore les filles, notamment en termes de poursuite scolaire et d'accès aux opportunités économiques. Les femmes subissent des violences sexistes et des discriminations dans l'espace public et professionnel, malgré une forte adhésion sociale au principe d'égalité. Le chômage touche particulièrement les femmes (taux estimé à 61,5%) et les jeunes (30,5% pour les 15-29 ans), avec des conséquences sur leurs conditions de vie et leur autonomie. Les grossesses précoces et les mariages précoces (27% des femmes de 20-24 ans sont mariées avant 18 ans) compromettent la santé, l'éducation et les perspectives économiques des jeunes filles.

123. Plusieurs programmes sociaux et projets soutenus par le gouvernement et l'ONU visent à réduire ces inégalités, en encourageant l'inclusion économique, l'autonomisation et l'amélioration de la santé maternelle et infantile (gratuité de la césarienne, cantines scolaires et protection sociale ciblée). La représentativité des femmes dans la vie politique et institutionnelle reste limitée, avec environ 14% au Parlement et 23% dans le gouvernement au cours de ces dernières années, mais avec de meilleurs taux dans les chambres de commerce et d'agriculture. La mobilisation et la formation des femmes, notamment dans les zones urbaines, et l'intégration de l'approche intersectionnelle dans les politiques publiques, sont essentielles pour améliorer durablement la situation des femmes au Congo.

124. En ce qui concerne les violences sexuelles, la situation est dramatique, à un niveau tel, qu'elles touchent aujourd'hui des filles de plus en plus jeunes ; la majorité des victimes ont un âge compris entre 6 et 12 ans. Ces actes silencieux et invisibles notamment l'inceste et le viol domestique sont souvent perpétrés sous le toit familial par des pères, des beaux-pères, des oncles et des cousins. L'autre situation qui a affecté plus les femmes et les enfants est celle des violences physiques/sérvices corporels. En ce qui

concerne les Violences basées sur le Genre (VBG), les statistiques sont peu visibles dans la mesure où celles qui les subissent les vivent en silence. Elles n'osent ni témoigner ni porter plainte. Néanmoins, avec la conjugaison des efforts du gouvernement, des partenaires au développement et des ONG, une assistance et des conseils sont apportés aux victimes qui se déclarent.

125. Malgré la lenteur des changements attendus pour l'égalité des sexes dans tous les domaines, plusieurs changements institutionnels sont intervenus notamment le renforcement de l'égalité homme/femme et la consécration du principe de la parité dans l'accès aux fonctions politiques, électives et administratives (article 17 de la constitution), l'institution du Conseil consultatif de la femme (article 232 de la constitution), l'organe consultatif chargé d'émettre des avis au Président de la République sur les questions liées à la condition de la femme et de faire des suggestions au Gouvernement visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement.
126. Dans le domaine de l'éducation, la parité est quasiment atteinte entre filles et garçons dans le primaire mais les écarts se creusent dès le premier cycle du secondaire. Au niveau de l'achèvement du secondaire, l'écarte entre garçons et filles s'est creusé entre 2019 et 2023 ; selon les données de l'INS, le taux d'achèvement du secondaire pour les filles est passé de 48,8 % en 2019 à 41,0 % en 2023 contre respectivement pour les garçons de 58,4 % à 63,0 %. Dans le domaine de la santé, au-delà des défis globaux d'accès aux services, 94,4% des femmes congolaises bénéficient des services de l'accouchement assisté, mais le taux de mortalité maternelle reste encore élevé.
127. Le Congo est appelé plus que jamais à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans ses politiques en mettant les moyens pour assurer leur mise en œuvre et surtout un arrimage des cadres programmatiques au système de budgétisation de l'Etat.

### **3.5 Gouvernance nationale, locale et économique à la croisée des chemins entre stabilité institutionnelle comme facteur structurant et efficacité mitigée**

128. Les progrès dans le domaine de la gouvernance dans toutes ses dimensions sont nombreux, en particulier la stabilité des institutions, la consolidation des droits des femmes et le lancement du processus de décentralisation. Mais les défis liés à l'efficacité de la gouvernance publique, à un meilleur accès à la justice, à la participation citoyenne et à la redevabilité des institutions ont des incidences directes sur la réalisation effective des droits humains. Les limites observées dans la mise en œuvre des politiques publiques, la protection des libertés fondamentales et l'accès équitable aux services de base contribuent à entretenir les inégalités sociales et territoriales, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

#### *3.5.1 Gouvernance nationale, Etat de droit et décentralisation : stabilité des institutions de l'Etat, efficacité insuffisante du système judiciaire et de la gouvernance publique*

129. Le Congo a renoué avec les élections démocratiques, après plusieurs années de consolidation de la paix et à la faveur de l'augmentation du prix du pétrole du pays et de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en mars 2006. Aujourd'hui, le Président Denis Sassou Nguesso dirige le pays depuis 1997 remportant toutes les élections depuis 2002 ; les prochaines élections présidentielles sont prévues au mois de mars 2026. L'apaisement du climat politique et le dialogue politique entre les forces politiques, malgré les tensions à chaque cycle des élections présidentielle et législative ont favorisé le développement d'une culture démocratique inachevée sans le parachèvement du processus de consolidation d'une gouvernance démocratique plus inclusive, apaisée et efficace ; la résurgence des tensions politiques et sociales à l'approche des élections ainsi que l'aggravation des inégalités sociales sont parmi les signes de la fragilité de l'équilibre du système politique, de la stabilité des institutions et de l'aggravation socio-économique des populations. Trois tendances majeures se dégagent :
- i) La stabilité des institutions, la sécurité, la paix et la modernisation institutionnelle partielle, avec la mise en place de cadres stratégiques notamment la réforme judiciaire, la stratégie anticorruption, les programmes communautaires de paix et le Cadre d'Action Intégré de la Gouvernance Publique validé en 2025 par le Gouvernement témoignent d'une volonté politique de transformation et de plus d'efficacité de la gouvernance publique ;

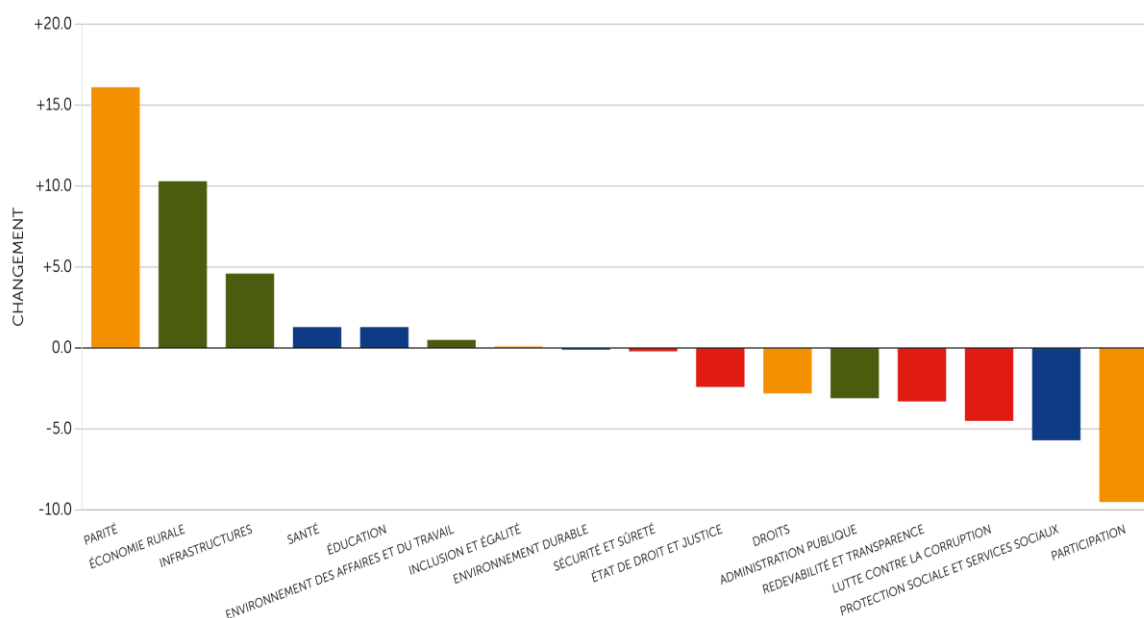
- ii) La difficulté de passer des réformes normatives à une mise en œuvre effective, faute de moyens humains, financiers et de capacités techniques des structures et organismes publics ;
  - iii) La volonté de modernisation de l'Etat à travers l'adoption d'un plan stratégique de réforme de l'Etat encourage l'ouverture progressive à l'innovation, notamment à travers la digitalisation de certains services judiciaires et le développement de programmes communautaires de prévention de la violence.
130. Au niveau démocratique, le pays organise régulièrement des élections démocratiques et les partis politiques d'opposition aussi que la société civile continue toujours à appeler à un vrai dialogue pour une gouvernance politique plus inclusive, des institutions publiques impartiales dans la gestion des affaires du pays et le respect des espaces d'expression et de liberté de la presse. Lors des élections présidentielles de 2021, les équipes d'observateurs de l'Union africaine (UA), de la Communauté Economique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ont recommandé la consolidation et l'élargissement du dialogue politique, l'amélioration de la transparence et l'indépendance des processus électoraux.
131. L'État de droit en République du Congo demeure fragile, malgré les réformes et les garanties constitutionnelles en matière de justice, de libertés fondamentales et de séparation des pouvoirs. Si le cadre juridique est formellement en place, son application reste inégale, notamment au niveau du système judiciaire qui reste insuffisamment doté en ressources, lent dans le traitement des affaires et perçu comme vulnérable à l'influence politique. En 2024, le pays était classé au 121<sup>ème</sup> rang sur 142 dans le *Rule of Law Index* du World Justice Project. L'accès à l'aide juridictionnelle reste limité : moins de 35 % des populations rurales déclarent avoir accès à un tribunal ou à une assistance juridique. Les institutions de contrôle telles que la Cour des comptes et l'Inspection générale d'État peinent à exercer pleinement leurs prérogatives faute d'autonomie et de moyens adéquats.
132. L'évolution des indicateurs de plusieurs dimensions de l'indice Mo Ibrahim entre 2014 et 2023 montre que le bilan en matière de gouvernance dans ses multiples dimensions est très contrasté pour la République du Congo entre progrès et reculs selon les domaines. En matière de progrès, le pays a réalisé incontestablement des avancées en matière de genre (+16,1), de développement du secteur rural (+10,3), d'efforts pour les infrastructures (+4,6) et dans les fondamentaux des opportunités économiques (+3,1). Les indicateurs qui enregistrent les plus fortes progressions touchent les communications mobiles, les avancées en matière de législation visant la lutte contre les violences envers les femmes et l'amélioration de la santé maternelle et infantile. Toutefois, ces progrès sont contrariés par des reculs dans plusieurs domaines comme la participation (espaces d'expression de la société civile et participation aux élections) – 9,5, la protection sociale – 5,7 et la lutte contre la corruption – 4,5. Les perceptions négatives des populations sont encore fortes sur le manque d'opportunités d'emplois, l'importance de la corruption et la réduction des espaces de la société civile et la faible participation démocratique lors des élections.
133. Au niveau du classement global de l'indice Mo Ibrahim pour l'année 2023, le Congo est classé au 45<sup>ème</sup> rang sur 54 pays avec un score de 39,7 ; le Congo accuse beaucoup de retard au regard de son classement parmi les 54 pays africains sur les questions de l'inclusion/équité (52<sup>ème</sup> rang), la lutte contre la corruption, la protection sociale (49<sup>ème</sup> rang), la participation (45<sup>ème</sup> rang) et la création d'un environnement favorable aux affaires 46<sup>ème</sup> rang).

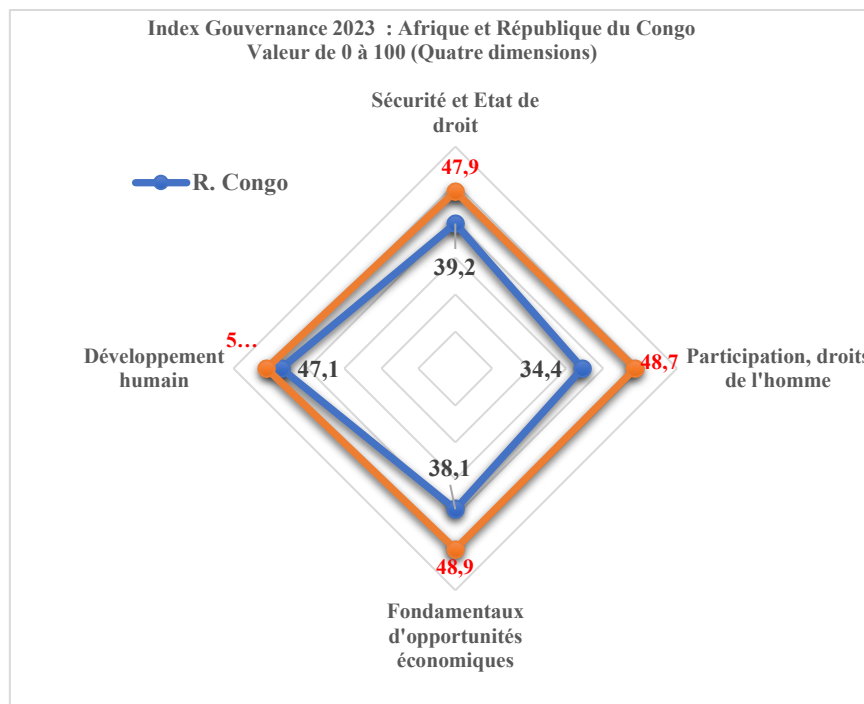
| République du Congo : Performances de la Gouvernance selon l'indice Mo Ibrahim en 2023 et évolutions 2014-2023 |       |         |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|---------------------|
| Catégories                                                                                                     | 2023  |         | Evolution 2014-2023 |
|                                                                                                                | Score | Rang/54 |                     |
| <b>Sécurité et Etat de droit</b>                                                                               | 39,2  | 42      | -2,6                |
| 1.1 Sécurité et sûreté                                                                                         | 79,4  | 20      | -0,2                |
| 1.2 Etat de droit et justice                                                                                   | 34,1  | 42      | -2,4                |
| 1.3 Transparence et redevabilité                                                                               | 23,1  | 40      | -3,3                |
| 1.4 Lutte contre la corruption                                                                                 | 20,1  | 49      | -4,5                |
| <b>Participation, droits de l'homme et inclusion</b>                                                           | 34,4  | 44      | +1,0                |
| 1.5 Participation                                                                                              | 22,3  | 45      | -9,5                |
| 1.6 Droits                                                                                                     | 38,2  | 36      | -2,8                |
| 1.7 Inclusion et équité                                                                                        | 23,3  | 52      | +0,1                |
| 1.8 Genre                                                                                                      | 53,9  | 36      | +16,1               |
| <b>Fondamentaux d'opportunités économiques</b>                                                                 | 38,1  | 45      | +3,1                |
| 3.1 Administration publique                                                                                    | 38,7  | 44      | -3,1                |
| 3.2 Environnement des entreprises                                                                              | 32,1  | 46      | +0,5                |
| 3.3 Infrastructures                                                                                            | 26,4  | 47      | +4,6                |
| 3.4 Secteur rural                                                                                              | 55,2  | 34      | +10,3               |
| <b>4. Développement Humain</b>                                                                                 | 47,3  | 36      | -0,8                |
| 4.1 Santé                                                                                                      | 53,3  | 32      | +1,3                |
| 4.2 Education                                                                                                  | 50,1  | 30      | +1,3                |
| 4.3 Protection sociale                                                                                         | 30,3  | 49      | -5,7                |
| 4.4 Environnement durable                                                                                      | 55,6  | 22      | -0,1                |
| <b>Indice globale République du Congo</b>                                                                      | 39,7  | 45      | +0,1                |
| <b>Moyenne Afrique</b>                                                                                         | 49,3  | 54      |                     |

Source : Fondation Mo Ibrahim : Evolution de l'Index Ibrahim, Rapport annuel 2024

République du Congo : Evolution de l'indice Ibrahim Gouvernance entre 2014-2023

#### SÉCURITÉ ET SÛRETÉ et autres





134. Ce constat est corroboré par le résultat de l'enquête de l'Afro Barometer de 2025 sur la perception des populations congolaise de la corruption qui gangrène les sphères publiques et privées. En 2024, 64, 1 % des Congolais affirmaient que la corruption a beaucoup augmenté. La pratique de la corruption se manifeste à travers le paiement de pots-de-vin pour accéder aux services publics pour obtenir des documents ou l'assistance de la police. En effet, en 2024 sept Congolais sur 10 (69 %) déclarent que les services les plus corrompus sont ceux des impôts (69 %) des services de la présidence (57 %), de la police/Gendarmerie (56 %), des sénateurs (-53 %) et des juges/magistrats (45 %). Le secteur privé est également impliqué dans l'étendue de la corruption puisque 76,7 % des Congolais déclarent que certains d'entre eux (41,6 %) et la plupart d'entre eux (35,1 %) hommes et femmes sont impliqués dans des affaires de corruption. Tous ces éléments sont « un outil pour orienter la prise de décision en matière de réformes et de priorisation des actions en faveur de la promotion d'une bonne gouvernance »<sup>40</sup>. Du côté des citoyens, la méconnaissance des droits reste élevée : selon une enquête nationale de 2023, 62 % des citoyens déclarent ne pas connaître les procédures de recours en cas de violation de leurs droits.
135. L'impact de la qualité et l'efficacité des institutions publiques, le respect de l'état de droit dans tous les domaines et l'efficacité du système judiciaire ainsi que la lutte contre la corruption ont des impacts à la fois sur la qualité et la robustesse de la croissance économique et ses effets socio-économiques. Plusieurs études internationales<sup>41</sup> ont montré l'impact de la qualité des institutions et de la croissance économique et du niveau de confiance des populations envers leurs institutions. Dans le rapport sur la gouvernance et la corruption publié en 2018, le gouvernement avait reconnu que « les faiblesses relatives à la gouvernance et la corruption ont des effets négatifs sur la croissance inclusive...et limitent le potentiel de la croissance depuis plusieurs années ».<sup>42</sup>
136. En matière de gouvernance locale, les collectivités locales subissent toujours une centralisation des pouvoirs, après plusieurs tentatives de réformes de l'administration centrale et des collectivités locales. La décentralisation au Congo a du mal à être effective depuis plusieurs années, malgré plusieurs études et appuis du Système des Nations Unies et d'autres partenaires sur le plan national et au niveau départemental débouchant sur une politique nationale de décentralisation et de développement local qui a été validée en juillet 2017. La Constitution de 2015 a réaffirmé cette option politique pour faire de la décentralisation un levier de la démocratie locale et du

<sup>40</sup> AFRO Barometer : Résumé des résultats Round 10 Congo-Brazzaville, 2024, édition 2025

<sup>41</sup> UNDP : Rapport mondial sur le développement humain 2002

<sup>42</sup> République du Congo/FMI : Rapport sur la Gouvernance et la corruption, 2018, page 4

développement à la base. Les collectivités n'ont ni les capacités techniques ni les moyens budgétaires suffisants pour jouer leur rôle de proximité d'une part dans la fourniture des services publics locaux et d'autre part pour être des partenaires stratégiques dans l'accélération de la mise en œuvre des ODD contextualisés selon les atouts et contraintes de chaque département. Le SNU (PNUD) a accompagné la contextualisation des ODD pour la période de 2020-2024 dans les départements de Sangha et du Kouilou à travers des appuis visant le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'efficacité de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation intégrant les principaux défis à relever leurs cibles prioritaires des ODD. Cette expérience n'a pas été suffisamment capitalisée par le gouvernement pour l'étendre à d'autres départements.

137. Ainsi, il apparaît clairement que le Congo a des défis majeurs à relever pour les prochaines années, surtout que la stabilité des institutions congolaises est un facteur structurant aussi bien au plan national qu'au niveau sous-régional. La majorité et l'opposition sont appelées à trouver des compromis acceptables pour tous en vue d'avoir un nouveau contrat social et politique selon une vision prospective de la gouvernance dans ses multiples dimensions car le Congo est confronté à une crise multidimensionnelle au plan économique et multiforme, malgré les progrès réalisés dans plusieurs domaines. Si les meilleures conditions ne sont pas suffisamment créées pour l'ancrage des bonnes pratiques démocratiques, de renforcement de l'Etat de droit et d'amélioration du bien-être des populations, le risque d'aggravation de certains facteurs de fragilité des institutions est fort, pouvant même ébranler les fondements des institutions démocratiques, miner la cohésion sociale du pays et compromettre les chances de faire du Congo un pôle de développement important dans la sous-région, compte tenu de sa position géographique et de ses énormes potentialités économiques et environnementales.
138. Plusieurs facteurs déclencheurs et/ou accélérateurs des conflits (sociaux, régionaux, inter communautaires, etc.) au Congo sont à prendre en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques surtout en matière de gouvernance et des ODD pouvant ralentir ou limiter les progrès socio-économiques du pays ou provoquer des instabilités institutionnelles ou accentuer les fragilités économiques, sociales et politiques. Parmi ces facteurs, il y a :
  - *Ethno-régionalisme* : la littérature existante et les réactions des acteurs politiques identifient les loyautés ethno-régionales comme un facteur négatif ayant un impact sur de nombreux secteurs de la société et expliquent des déficits de gouvernance dans divers secteurs des affaires publiques. La rivalité ethnique, le factionnalisme et la division nord-sud ont toujours joué un rôle important dans la politique congolaise et constituent encore un défi pour la réalisation de l'Agenda 2030 ;
  - *Fragilité de l'Etat et déficits de gouvernance* : En 2019, la république du Congo a été intégrée dans la liste des États fragiles par la Banque Mondiale<sup>43</sup>. La crise économique et financière avec l'aggravation du poids de la dette (intérieure et extérieure) que traverse le Congo a eu un impact sur la réduction des marges budgétaires de l'Etat pour conduire les politiques sectorielles de diversification de l'économie et la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations. Les principaux facteurs de fragilité sont :
    - Le premier facteur de fragilité est la centralisation des pouvoirs limitant l'émergence d'institutions étatiques transparentes, efficaces et inclusives ainsi que le développement de la gouvernance locale ;
    - L'économie peu diversifiée et mal gérée, qui dépend d'un seul produit, représente un deuxième facteur de fragilité ;
    - La faible capacité de l'Etat à assurer la fourniture des services de base de qualité risque d'aggraver l'exclusion, le développement inégal des régions, le chômage des jeunes, etc. ;

---

<sup>43</sup> L'indice de fragilité de l'Etat du Fonds pour la Paix utilise douze indicateurs CAST (Conflict Assessment Systems Tool) couvrant un large éventail d'éléments de risques de défaillance de l'Etat, tels que la corruption et les comportements criminels à grande échelle, l'incapacité à collecter les impôts ou à s'appuyer sur le soutien des citoyens, le déplacement involontaire de la population à grande échelle, le déclin économique brutal, les inégalités entre groupes, la persécution ou la discrimination institutionnalisée, les pressions démographiques sévères, la fuite des cerveaux et la dégradation de l'environnement.

- L'exclusion et la résurgence des conflits potentiels dans le département du Pool risquent d'accentuer la compétition politique permanente entre les élites et renforce la méfiance à l'égard du gouvernement.
  - *Redistribution inégale des ressources et exclusion* : le modèle économique centré sur la rente pétrolière et d'autres formes de rente ainsi que la répartition inégale des ressources font partie des facteurs identifiés de fragilité contribuant aux inégalités et aux vulnérabilités.
139. ***En matière de redevabilité des institutions et des personnes impliquées dans la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption***, le gouvernement du Congo déploie des efforts depuis dix ans pour améliorer la qualité de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption à travers plusieurs instruments juridiques et financiers et institutions spécialisées (Commission Nationale de lutte contre la corruption et Agence nationale d'investigation financière). Ces instruments semblent avoir provoqué un début de changements notoires dans la gestion des marchés publics et la transparence dans les comptes publics permettant l'amélioration de l'image du pays au regard des résultats obtenus par d'autres pays. Ainsi, le Congo a gagné 14 place dans le classement de l'Index de Transparence International, plaçant le pays du 165<sup>ème</sup> rang en 2020 au 151<sup>ème</sup> rang en 2024. Une Haute autorité de lutte contre la corruption a été créée en 2019 pour prévenir et combattre la corruption, la concussion, la fraude et les autres infractions assimilées. Elle a aussi la responsabilité de faire respecter les règles de bonne gestion publique et transmettre aux autorités judiciaires habilitées des procès-verbaux d'audition et d'interrogatoire et de veiller à la mise en œuvre des réformes engagées par le gouvernement concernant la lutte contre la corruption. La Haute Autorité de lutte contre la corruption (HALC) reste peu efficace, en 2024, moins de 5 % des dénonciations enregistrées ont abouti à des sanctions. Le parlement ne joue pas pleinement son rôle de contrôle de l'action du gouvernement à travers les lois de règlement et ses audits financiers des comptes des institutions et entreprises publiques. Tout l'arsenal juridique mis en place et les nombreux organismes créés en matière de lutte contre la pauvreté n'ont pas permis de réduire de façon très significative le système de captation des rentes politico-économiques, institutionnelles et financières.
140. Les principales causes des problèmes de gouvernance politique et de lutte contre la corruption sont :
- *Causes immédiates*
    - Tensions socio-politiques lors des échéances électorales (surtout présidentielle et législative) provoquant un ralentissement des activités économiques et une augmentation de l'insécurité ;
    - Espaces d'expression démocratique parfois réduits limitant les activités des partis politiques et de la société civile ;
    - Absence de sanctions des actes de corruption impactant la vie quotidienne des populations du fait du coût excessif pour l'accès à certains services publics ;
    - Capacités institutionnelles et cadre de gouvernance publique non alignés avec les ambitions gouvernementales de transparence et de redevabilité
  - *Causes sous-jacentes*
    - Manque de confiance entre les acteurs politiques (majorité et opposition) et les organisations de la société civile depuis plusieurs années liées à l'imperfection du système électoral et le rétrécissement des espaces d'expression démocratique ;
    - Très faible dialogue social et participation citoyenne dans la gestion des affaires de la cité ;
    - Difficulté à avoir un nouveau contrat social entre les forces politiques, sociales et économiques issu d'un processus de dialogue national débouchant sur des compromis et un système de suivi des engagements mutuels des parties prenantes ;
    - Centralisation des pouvoirs dans tous les domaines limitant les opportunités de développement des collectivités locales ;
    - Faiblesse des mécanismes de contrôle interne des organismes publics dans la gestion des ressources publiques et manque d'indépendance de la Haute autorité dans la lutte contre la corruption réduisant la portée judiciaire des actes de corruption ;
    - Faiblesse de la gouvernance des entreprises nationales et étrangères favorisant le développement de la grande corruption et les ententes opaques dans les marchés publics ;

➤ *Causes profondes*

- Centralisation excessive du pouvoir au détriment de plus de séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et d'une décentralisation non effective réduisant les possibilités de gestion du développement local par les acteurs locaux ;
- Manque de volonté politique et de pratiques de compromis politiques entre les forces politiques pour une gouvernance inclusive, efficace et apaisée ;
- Faiblesses des capacités des institutions de l'Etat en matière de contrôles internes des ressources et faible volonté politique de mettre en place un système interne et externe de réédition des comptes et de sanctions (juridiques, financières, etc.).

141. Les défis majeurs pour qu'il y ait des changements dans le mode de gouvernance et les pratiques de corruption relèvent de la responsabilité de plusieurs acteurs, en premier lieu de l'Etat en affirmant le respect de l'état de droit dans tous les domaines à travers des mécanismes appropriés et efficaces pour garantir les droits d'expression démocratique, l'accès à l'information sur la gestion des ressources nationales et l'effectivité d'un système de sanctions des actes de corruption. Le gouvernement du Congo a adopté un Cadre d'action intégré de gouvernance publique et un plan stratégique de réforme de l'Etat qui déclinent les actions nécessaires pour faire face à ces défis. Il convient de les mettre en œuvre. La responsabilité en incombe au Parlement, à la Cour des Comptes et de la Discipline Budgétaire, au secteur privé, aux médias et à la société civile pour favoriser des pratiques démocratiques saines et des comportements économiques ne favorisant pas la corruption. Enfin, la responsabilité incombe aussi aux citoyens dans leurs capacités et leur volonté à dénoncer les pratiques antidémocratiques et la corruption. Le renforcement des capacités de veille et d'action pour relever tous ces défis s'impose à tous les acteurs de l'Etat, à la société civile et au secteur privé.

3.5.2 *Ratifications des conventions, engagements en matière de normes et respect des droits humains mais faiblement suivis par des stratégies opérationnelles de changement social*

142. **Respects des droits humains** : En janvier 2024, le Congo a présenté son quatrième Examen Périodique Universel (EPU) ; le premier EPU a été examiné en mai 2009. Le Congo a ratifié plusieurs instruments internationaux depuis sa participation. Il s'agit notamment de la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990 (31 Mars 2017), la Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006 et le Protocole facultatif à cette Convention (14 février 2014), la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale de 1993 (2014) et le Protocole facultatif de la Convention contre la torture de 2002 (25 avril 2016) ainsi que la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2014), et certaines conventions en faveur des droits de la femme.

143. Le Congo a également signé les instruments suivants, mais leur ratification est toujours en attente : le Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1999, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées de 2006 et la Convention facultative du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 2008. Cependant, le Congo n'est pas partie prenante aux traités suivants : la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, la Convention sur la non-applicabilité des limitations statutaires aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité de 1968, le deuxième Protocole Facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort de 1989 et le Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant.

144. Dans le domaine des droits de l'homme dans le monde du travail, et dans l'objectif de promouvoir le travail décent pour tous, le Congo a ratifié 9 des 10 conventions fondamentales de l'OIT, plus précisément la C87 sur la liberté syndicale, la C98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, les conventions 138 et 182 relatives à l'élimination du travail des enfants et le travail forcé. A cela s'ajoutent les conventions 100 et 111 concernant l'égalité de rémunération et la discrimination et la convention 155 sur la sécurité et la santé au travail ainsi que les 3 des 4 conventions de gouvernance y compris la C144 sur les consultations tripartites et la C81 et 29 sur l'inspection du travail et dans l'agriculture. Enfin, 23 conventions techniques qui garantissent les

droits des hommes, des femmes et des groupes vulnérables comme les migrants, les peuples autochtones, les travailleurs domestiques, et autres ont été ratifiées. Toutefois, l'application des normes internationales du droit du travail au Congo demeure ineffective dû au faible engagement des mandants dans l'application et le suivi des normes.

145. Des avancées sont observées sur l'alignement aux prescriptions et standards internationaux en matière de participation des diverses catégories sociales dans la défense de leurs droits, par la mise en place des Conseils Consultatifs (de la Femme, de la Jeunesse, des personnes vivant avec handicap, de la société civile, etc.), l'institution d'un Médiateur de la République, et d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme. En 2022, le Congo a adopté la loi portant sur le système pénitentiaire (Loi n°10-2022) et la loi n°19-022 portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que la loi n°1-2023 portant création du Centre MOUEBARA pour l'accueil et la réhabilitation des femmes victimes de violences. Mais force est de constater que des politiques et mesures de protection et de promotion des droits humains dans plusieurs domaines tardent à se concrétiser par des bonnes pratiques visant le respect des droits humains et la dignité des personnes. Ainsi, en matière de droits de l'homme, il y a encore des violations et abus quelques fois dénoncés par les organisations nationales des Droits de l'Homme (Rapports OCDH). En septembre 2020, le Comité des Droits de l'Homme a publié une liste de points établis avant la soumission du troisième rapport périodique du Congo dans l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>44</sup>. En mai 2025<sup>45</sup>, les autorités congolaises ont lancé une opération contre la criminalité baptisée *Opération coup de poing* qui a permis l'interpellation de 580 personnes dont 247 avaient été remises en liberté, sans que les personnes détenues ne puissent bénéficier d'une assistance juridique, selon certaines ONG. Le rapport de l'EPU de 2024 a déploré l'inexistence d'un cadre juridique spécifique portant protection des défenseurs des droits de l'homme et la sous-représentation des femmes dans les instances de prise de décisions.
146. **Droits des enfants** : le Congo a ratifié les principales conventions internationales en matière de droits humains, dont la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en 1993 et a également ratifié en 2006, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Depuis une décennie, le Congo a accompli des progrès notables pour renforcer son cadre législatif et institutionnel en vue de se mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. En matière d'enregistrement des naissances des enfants, le Congo connaît une meilleure situation que plusieurs autres pays africains, son taux national d'enregistrement à l'état civil est de plus de 91%. Toutefois concernant les groupes vulnérables comme les populations autochtones, un enfant sur deux (2) n'a pas d'acte de naissance. L'éducation est obligatoire, gratuite et universelle jusqu'à l'âge de 16 ans mais les frais d'assurance maladie et de manuels de scolarité pèsent lourdement sur les budgets des ménages et la plupart des enfants autochtones ne sont pas scolarisés. La maltraitance des enfants est courante sans qu'il y ait un système officiel de recensement sur les types de maltraitance. Les mariages précoces et forcés qui touchent surtout les jeunes filles ne semblent pas préoccuper les autorités gouvernementales à travers un programme spécifique de prévention et de suivi. Plusieurs conventions relatives au droit de l'enfant ont été ratifiées mais elles ne sont pas suffisamment mobilisées comme référentiel normatif et pédagogique dans les stratégies de changement social de plusieurs ministères. Cette situation met en exergue la « déconnexion entre l'investissement institutionnel international et l'ancrage normatif communautaire qui limite considérablement le potentiel de la Convention comme levier de transformation des normes sociales »<sup>46</sup>
147. **Accès à une justice impartiale** : Le système judiciaire, malgré l'installation des tribunaux dans les districts, demeure inaccessible aux populations et particulièrement aux groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap, les travailleurs et les peuples autochtones qui non seulement ne sont pas informés de leurs droits mais sont aussi ignorants et intimidés par des procédures judiciaires coûteuses et longues. Les procédures d'arrestations ou de détentions préventives ne respectent pas toujours les codes juridiques en cours. Selon certains rapports<sup>47</sup> de plusieurs ONG, « les détenus en détention provisoire constituaient 60 à 75 % de la

<sup>44</sup> [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCOG%2fQPR%2f3&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCOG%2fQPR%2f3&Lang=fr)

<sup>45</sup> [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCOG%2fQPR%2f3&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCOG%2fQPR%2f3&Lang=fr)

<sup>46</sup> UNICEF : Evaluation du Programme de Coopération entre la R. du Congo et l'UNICEF, 2020-2026, Décembre 2025, P.82

<sup>47</sup> Rapport 2019 sur les droits de l'homme en République du Congo, Ambassade USA 2020

population carcérale » en 2019. Les conditions de vie et de traitement des prisonniers sont très difficiles, marqués essentiellement par la surpopulation carcérale, l'accès limité aux soins de santé et aux personnels d'assistance aux prisonniers. La prison de Brazzaville construite en 1843 pour héberger 150 prisonniers (y compris les femmes mineures) en abritait 1038 en 2019 et celle de Pointe Noire 350 pour une capacité d'accueil de 75 détenus. Les mécanismes alternatifs non judiciaires comme la conciliation, la médiation et l'arbitrage ne sont pas très vulgarisés.

148. ***Violences basées sur le genre*** : elles constituent une violation grave des droits humains et une expression des inégalités sociales entre les hommes et les femmes. Elles sont en contradiction avec les droits inscrits dans les instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'égalité et à la sécurité de la personne. Les Violences Basées sur le Genre ciblent à la fois les hommes, les femmes, les jeunes garçons et les jeunes filles. Cependant, les femmes et les jeunes filles sont les plus visées, du fait de leur vulnérabilité. Le Congo a entrepris des actions et initié des approches, en conformité avec les standards internationaux pour lutter contre cette violation des droits de l'homme. Ainsi, le pays a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques et protocoles internationaux de protection des filles et des femmes<sup>48</sup>. Le gouvernement a aussi adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre les violences basées sur le genre, assortie d'un Plan d'actions budgétisé dont les ressources indispensables restent à mobiliser.
149. Au niveau national, le pays dispose d'un cadre juridique et de mécanismes de mise en œuvre pour assurer le développement et les progrès des femmes, dans l'exercice et la jouissance de leurs droits et de leurs libertés fondamentales sur la base de l'égalité des sexes dans tous les domaines. Il s'agit de la Politique Nationale Genre (PNG) élaborée par le ministère de la promotion de la femme et du programme national sur le leadership féminin dans la vie politique et publique 2017-2021 et de son Plan d'Action (2017-2021). Cette stratégie tarde à être actualisée en mettant en exergue les avancées et les nouveaux défis à relever. Toutefois, malgré les avancées concernant l'adoption de plusieurs textes juridiques et mesures visant la réduction des violences envers les femmes sous toutes leurs formes, il existe un réel décalage entre les textes juridiques et les moyens mis en œuvre pour leur application, surtout, le budget du ministère en charge des questions Genre n'est pas du tout à la hauteur des défis à relever.
150. ***En matière de normes internationales du travail***, le pays a ratifié 35 conventions dont les huit (9) conventions fondamentales de l'OIT. Malgré ces ratifications, le Congo, en raison des faibles capacités du Ministère du travail et de la lourdeur administrative des services administratifs congolais, peine à présenter les rapports sur les conventions ratifiées qui permettent le contrôle de l'application des normes et de la conformité de la législation nationale aux instruments internationaux. Au niveau du tripartisme, le Congo dispose de deux structures de dialogue social : le Comité National de Dialogue Social (CNDS) et la Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT). Les organisations syndicales qui sont plus d'une dizaine à ce jour participent à l'élaboration des rapports sur les conventions internationales du travail ratifiées. En matière de travail décent, le gouvernement a signé avec l'appui du BIT, un Programme Pays pour le Travail Décent durant la période 2018-2022.
151. D'une manière transversale, les engagements du Congo reposent sur des cadres juridiques conformes aux standards internationaux, mais leur effectivité est compromise par le manque de mécanismes de suivi, la faiblesse des institutions nationales de défense des droits humains et la rareté des canaux de recours accessibles aux citoyens.

---

<sup>48</sup> à l'instar de : la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (signée le 29 juillet 1980, ratifiée le 26 juillet 1982) ; la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples (ratifiée le 9 décembre 1982) ; le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes ou Protocole de Maputo (signé le 27 février 2004 et ratifié le 14 décembre 2011).

### 3.6 Environnement et changement climatique : Plaidoyer bien assuré, sous-financement des priorités environnementales et défis critiques

152. La gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement les ressources forestières, la protection des aires protégées, l'adaptation au changement climatique, le renforcement des capacités de résilience des communautés et l'efficacité de la gouvernance du secteur de l'environnement et plus particulièrement du pétrole et des ressources minières sont toujours au cœur de la problématique du développement durable au Congo. Toutes ces ressources sont aujourd'hui marquées par une pression continue par les industries minières et extractives (pétrole et gaz). La gestion durable des ressources forestières et minières ainsi que la protection des écosystèmes naturels (forêts, savanes, bassins hydrologiques, gestion responsable et durable des ressources minières, etc.) sont importantes pour offrir de meilleures conditions de vie aux populations actuelles et aux nouvelles générations du pays. Depuis quelques années, le Congo subit aussi l'impact des effets du changement climatique qui se traduit par des fortes précipitations notamment dans la partie septentrionale du pays et cause des catastrophes naturelles sans précédent lors de la saison des pluies. Les tourbières d'une superficie de 145 500 km<sup>2</sup>, situées entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo (paysage Lac-Télé Lac-Tumba), sont menacées par les interventions humaines, notamment par l'agriculture intensive, l'irrigation, la déforestation, la construction de routes, etc.
153. Le Congo a réalisé des progrès notables dans la lutte contre le changement climatique, tout en faisant face à des défis importants. Le pays, qui abrite 22,5 millions d'hectares de forêts (soit 60 % de sa superficie) et stocke 4,7 milliards de tonnes de carbone (FAO, 2018), joue un rôle essentiel dans la régulation du climat mondial. Dans le cadre de sa stratégie nationale, il a planté plus de 10 millions d'arbres depuis 2015, restaurant ainsi 25 000 hectares à travers le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PNAR). Le pays continue de faire face à des défis majeurs, notamment une déforestation annuelle de 230 000 hectares (soit 1,1 % de la couverture forestière annuelle, Global Forest Watch, 2020), des impacts climatiques sévères comme des inondations et des sécheresses, et un accès limité aux financements climatiques. Malgré ces efforts, le financement demeure un obstacle de taille. Bien que des fonds soient nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des émissions et d'adaptation, la dépendance du Congo aux financements extérieurs reste élevée.
154. Le Congo a été très actif sur le plan mondial sur les questions environnementales. En 2023, le 2<sup>ème</sup> sommet des trois Bassins des Écosystèmes de Biodiversité et des Forêts Tropicales, de l'Amazonie, du Congo, du Borneo Mékong et Asie du Sud-Est, organisé par le Congo à Brazzaville a mis en avant l'importance de la coopération internationale pour la préservation de ces forêts essentielles. En 2024, la première Conférence internationale de l'afforestation et du reboisement (CIAR-1) a permis de souligner l'engagement du Congo dans la conservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique, en proposant des solutions basées sur la nature telles que la forestation et le reboisement. Ces événements ont permis de renforcer les partenariats régionaux, notamment au sein de la Commission Climat du Bassin du Congo, pour mettre en place des mécanismes de financement et de coopération technique destinés à protéger cet écosystème vital. En parallèle à cette conférence, le Système des Nations Unies en République du Congo, en partenariat avec le Ministère en charge de la jeunesse, a organisé un concours d'innovation sous le concept « HACK4FOREST » afin d'identifier des solutions technologiques pouvant contribuer aux efforts d'afforestation et de reboisement menés par le gouvernement. Cette initiative a permis de placer la jeunesse au cœur de la réflexion sur la problématique de lutte contre la déforestation, en proposant dix (10) solutions innovantes locales pour accélérer l'afforestation et le reboisement, afin de contribuer efficacement aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique.
155. En matière d'émission de gaz à effet de serre, le Congo compte parmi les pays en développement à faibles émissions de gaz à effet de serre mais la tendance est à l'augmentation ces dernières années, passant de 5 303 ktCO<sub>2</sub>e en 2015 à 11 392 en 2020 ; les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre en 2020 sont l'Energie (67 %), la Forêt (28 %) et l'Industrie (1 %). Les projections à l'horizon 2030 mettent en perspective le maintien de cette tendance avec une augmentation de la part des déchets à 3 %.

156. Pour relever les défis environnementaux, la République du Congo a engagé un processus ambitieux de réformes légales et institutionnelles en vue d'assurer une gestion durable de l'environnement. Dans ce cadre, deux lois majeures ont été adoptées : la Loi d'orientation sur le développement durable (Loi n° 74-2022), promulguée le 16 août 2022, et la Loi sur la gestion durable de l'environnement (Loi n° 33-2023), publiée le 17 novembre 2023. Ces textes juridiques visent à renforcer la résilience climatique du Congo et à promouvoir un développement équilibré et durable. Si des progrès notables ont été réalisés au niveau juridique avec l'adoption de réformes légales et institutionnelles, des lacunes persistent dans leur mise en œuvre effective. Ces insuffisances réduisent leur efficacité et limitent leur impact sur le terrain, entravant ainsi les efforts pour élever les défis environnementaux et climatiques auxquels le pays est confronté. La mise à jour du PNGE en 2021 a permis de renforcer le cadre institutionnel pour la gouvernance climatique, mais des défis subsistent, notamment au niveau de la coordination inter institutionnelle, ralentissant la mise en œuvre de politiques climatiques cohérentes. De plus, le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) n'a pas encore de mandat clair pour coordonner les budgets climatiques et les investissements publics dédiés aux actions de lutte contre le changement climatique.
157. Le Congo est signataire de plusieurs accords internationaux majeurs sur le climat, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Les émissions de GES du pays restent bien inférieures à 1% des émissions mondiales de 2020 ; un bilan largement attribué à la densité forestière du Congo. Cette couverture forestière constitue un puits de carbone non seulement pour le pays, mais aussi pour le monde entier. Cependant, les marchés de crédits carbone n'en sont encore qu'à leurs débuts, et la politique internationale de tarification des émissions n'est pas encore pleinement établie. La taskforce carbone forestière, créée par la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier et décret n°2022-1923 du 26 décembre 2022, n'est toujours pas opérationnelle. Le Congo a finalisé sa CDN 3.0 qui vise à renforcer davantage sa position de puits net carbone et se fixe un cap pour une trajectoire de développement sobre en carbone, résiliente, inclusive et durable. La composante atténuation de la CDN 3.0 qui, à travers un scénario combiné inconditionnel et conditionnel vise à atteindre des absorptions de GES de 26 569 KTCO2 soit une hausse de 47,8% par rapport au BAU à travers des actions concrètes dans: (i) le secteur de l'énergie (production, transport, consommation, efficacité énergétique, énergies renouvelables) ; (ii) le secteur de l'agriculture, de la foresterie et l'affectation des terres (AFAT) ; (iii) les procédés industriels et l'utilisation de produits ; (iv) le secteur des déchets. La composante adaptation a mis l'accent sur le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Les priorités identifiées portent notamment sur : la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes agricoles ; la gestion intégrée des ressources en eau ; la protection des zones côtières et de leurs écosystèmes ; la santé publique liée et la gestion des risques climatiques ; le développement d'infrastructures résilientes ; la préparation aux réponses des catastrophes climatiques. En plus de la CDN 3.0, le Congo a finalisé sa Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour la Biodiversité (SPANB) et sa Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (SNGRC).
158. Le passage à une économie à faible émission de carbone représente une opportunité majeure pour le Plan National de Développement (PND) 2027-2031, qui aspire à promouvoir une croissance économique durable et inclusive en renforçant les infrastructures de résilience climatique.
159. Pour renforcer sa capacité de résilience, le Congo a également initié des projets dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, l'énergie, la santé et la gestion des forêts. Ces projets visent à protéger les communautés locales contre les effets des changements climatiques tout en encourageant une croissance économique durable. Toutefois, le financement de ces initiatives reste un défi majeur, en raison de la forte dépendance aux ressources financières internationales. Les contraintes financières et parfois institutionnelles limitent également les progrès de ces initiatives, freinant la mise en œuvre de plusieurs projets d'envergure.
160. Les risques posés par le changement climatique peuvent ralentir la courbe de développement du pays car celui-ci constitue une menace pour la société, l'économie et l'environnement congolais. Les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse de la température globale moyenne et les régimes pluviométriques imprévisibles ont des effets considérables sur les moyens d'existence de la population. L'agriculture est affectée par le changement climatique, faisant face à une saisonnalité

instable de plus en plus difficilement maîtrisable, et l'agriculture maraîchère est d'autant plus périssable qu'il n'y a pas d'infrastructures ni de techniques de conservation pour mitiger l'impact du changement climatique sur l'offre, ce qui contribue au problème de l'insécurité alimentaire auquel le pays fait face. L'autre secteur fortement touché est le secteur forestier, particulièrement important avec les forêts du nord Congo ; une région où l'économie dépend largement du bois. La déforestation, les dégâts écologiques et la diminution de la biodiversité auxquels la région est confrontée sont des phénomènes qui contribuent également au changement climatique.

161. Tous ces efforts et initiatives ne sont pas suffisamment accompagnés par une masse critique de projets opérationnels faute de ressources budgétaires suffisantes surtout de la part de l'Etat et d'une gouvernance peu efficace dans plusieurs domaines du secteur de l'environnement ; la part des financements intérieurs dans le secteur de l'environnement est très faible rendant le secteur de l'environnement tributaire des financements extérieurs.

162. Les principales causes liées aux faibles performances en matière de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique sont :

➤ *Causes immédiates*

- L'exposition aux aléas climatiques qui sont de plus en plus fréquents causant parfois des déplacements de populations ;
- L'accélération de l'exploitation forestière sans contrôle strict de proximité par les autorités compétentes ;
- La non-appropriation du concept de changement climatique et la non-adoption de nouvelles pratiques culturelles ;

➤ *Causes sous-jacentes*

- La faible connaissance des risques liés à la fragilité des écosystèmes ;
- Le manque/insuffisance de connaissances/informations climatiques nécessaires aux prises de décisions et mesures appropriées ;
- La faiblesse de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles surtout celles destinées à l'exportation et aux sources de rente financière et d'enrichissements ;
- Le manque de moyens mobilisables pour les administrations (Forêts, Mines, responsables communautaires des Aires Protégées) et les communautés de base pour mener des activités de sensibilisation et d'appui ;

➤ *Causes profondes*

- La prédominance des activités minières et extractives à forts impacts environnementaux et sociaux sans une vision prospective déclinée en projets thématiques et transversaux dont les financements sont assurés par des ressources financières prévisibles et sécurisées ;
- La pauvreté de masse (plus de la moitié de la population congolaise vit sous le seuil de pauvreté en 2023 surtout en milieu rural) et le manque d'alternatives de développement faute d'une réelle diversification de l'économie ;
- Le manque d'efficacité de la gouvernance environnementale, source de corruption à plusieurs niveaux, et le faible respect des textes en vigueur dans la gestion durable des ressources naturelles
- La faible capacité de résilience des individus, des communautés et des institutions.

163. Les principaux défis à relever sont :

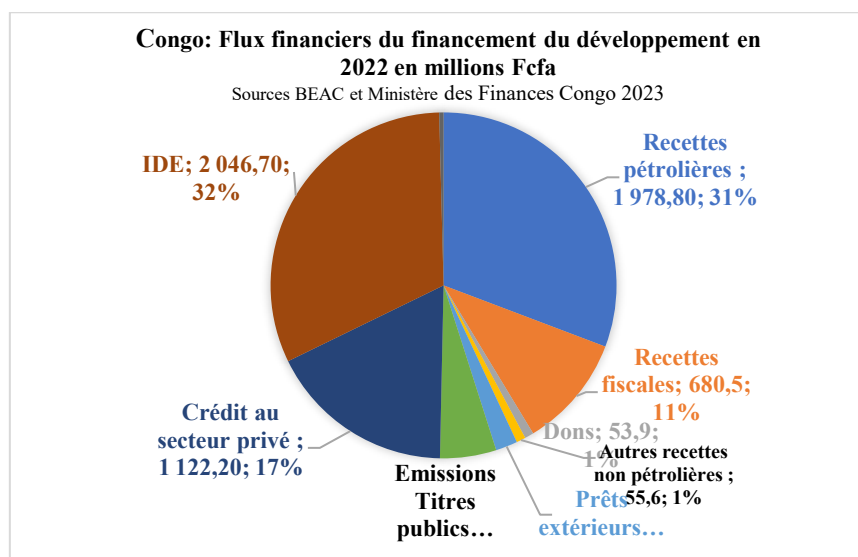
- Assurer une coordination multisectorielle et une bonne gouvernance du secteur de l'environnement dans l'objectif de contribuer efficacement à l'exploitation durable des Ressources Naturelles et la préservation des écosystèmes, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adoption des bonnes pratiques nécessaires au développement durable ;
- Accélérer la diversification de l'économie en développant i) les chaînes de valeurs agricoles pour satisfaire les besoins alimentaires des populations, ii) le secteur manufacturier, ii) le secteur énergétique surtout les énergies renouvelables, et iv) le secteur forestier et pétrolier de façon plus rationnelle au service d'un développement durable inclusif ;
- Renforcer les capacités d'anticipation et de gestion des catastrophes naturelles combinant les actions en direction des structures spécialisées pour les interventions en cas de catastrophes et celles visant le renforcement des capacités de résilience des populations et des collectivités locales ;
- Augmenter les ressources propres de l'Etat et mobiliser les ressources extérieures pour permettre l'opérationnalisation d'une grande partie des priorités environnementales définies par plusieurs documents stratégiques (PNAE, REDD+, etc.).

### 3.7 Partenariats et mobilisation des ressources pour l'accélération des progrès des ODD : *nécessité d'une forte mobilisation des ressources domestiques et de développement de partenariats multi acteurs*

164. La cartographie du financement du développement du Congo fait ressortir une prépondérance des recettes pétrolières. L'économie du Congo dépend fortement du secteur pétrolier qui représente 63 % des recettes budgétaires de l'Etat et 87 % des exportations du pays. Le paysage financier du Congo est insuffisamment développé et adapté aux structures du secteur privé, expliquant le faible développement du crédit. Pour la période 2010-2019, le crédit au secteur privé a représenté 12 % du PIB contre 43,6% en Afrique Subsaharienne (ASS) ; à peine 10 % (9,7 %) des entreprises congolaises ayant eu recours aux banques pour financer des investissements en 2020 contre 12,3 % à la CEMAC et 19,6 % en ASS<sup>49</sup>. Malgré la présence de plusieurs institutions bancaires au Congo, le taux de bancarisation demeure très faible ; 13 % en 2023 contre 3 % en 2007. La faible diversification de l'économie congolaise et l'absence d'outils de financements adaptés aux besoins spécifiques des PMI/PME comme les crédits ciblant les secteurs de diversification de l'économie, le développement des chaînes de valeur agricole, l'appui à la microfinance inclusive et les fonds de garantie sont très faiblement mis en place.
165. Le financement du développement du Congo en 2022 de 6,4 milliards Fcfa dont 80 % ont été assurés principalement par trois sources de financement : i) les IDE (32 %) majoritairement dans le secteur pétrolier et les mines, ii) les recettes pétrolières (31 %) et les crédits au secteur privé (17%). Le reste des financements provenait des recettes fiscales (5 %), des émissions des titres publics domestiques (3 %) et des décaissements des prêts extérieurs.
166. Les ressources allouées par les partenaires techniques et financiers ainsi que par le SNU pour la période 2019-2022 sont de l'ordre de 800 millions dont 40 % sont constitués par des projets sur financements IDA. Les décaissements des prêts extérieurs pour la même période sont de 666,80 milliards Fcfa (10,5 milliards \$). Les financements de la Banque Mondiale sont concentrés principalement sur deux catégories de projets productifs (agriculture et numérique), les transports, les filets sociaux (LISUNGI), l'environnement, la santé et les réformes institutionnelles (surtout budgétaires et financières). Les appuis de l'Union Européenne pour un montant total de l'ordre de 200 millions € pour la période 2021-2027 sont centrés sur les questions de gouvernance touchant plusieurs secteurs, la gestion durable des ressources naturelles, le développement du numérique, l'énergie dans le cadre d'un projet sous-régional et les infrastructures (routières, aéroportuaires et portuaires). Les IDE, dominés par les investissements dans le secteur pétrolier et les mines ont totalisé pendant les années 2021 et 2022 ; 493,4 milliards Fcfa. Selon les données de l'OCDE pour les années 2014-2021, l'Aide Publique Nette reçue annuellement par le Congo a été de 156 millions de dollars soit 28 dollars par habitant et par an. Cette aide publique au développement n'a jamais dépassé le seuil des 5 % du Revenu National Brut entre 2011 et 2023, oscillant entre 0,6 % en 2014 et 2,7 % en 2023<sup>50</sup>. Les fonds reçus chaque année sont dirigés principalement vers les infrastructures et services sociaux (40 %), les infrastructures et services économiques (13 %), l'aide humanitaire (10 %), les appuis multisectoriels (7%) et les secteurs productifs (5%) ; l'APD a été plus importante pour l'année 2020 en raison du Covid.
167. Les financements innovants restent insuffisamment exploités et dans certains cas méconnus par les structures gouvernementales et d'autres partenaires nationaux et internationaux. Les taxes innovantes au Congo pour financer certains secteurs sociaux et environnementaux prioritaires comme la lutte contre certaines maladies, pour l'hygiène/assainissement ou pour les populations les plus vulnérables n'ont pas été expérimentées. Les sources innovantes en faveur des Moyennes et Petites Entreprises (capital-risque, leasing, banques spécialisées) sont quasi inexistantes. La philanthropie au niveau national sous forme de fonds nationaux ou de projets spécifiques pour relever certains défis majeurs comme l'insécurité alimentaire aigüe, l'extrême pauvreté, les violences subies par les femmes et les inégalités régionales est très faiblement développée.

<sup>49</sup> Banque Européenne d'Investissement (BEI) : *Le secteur bancaire en Afrique : financer la transformation sur fond d'incertitude*, 2020

<sup>50</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.GN.ZS?locations=CG>



168. Le SNU au Congo a accompagné le Gouvernement pour l'élaboration du Cadre National Intégré (CNFI)<sup>51</sup> de Financement en 2024 qui est un cadre stratégique et programmatique de mobilisation et de gestion efficiente des ressources pour financer les priorités du PND et faciliter l'accélération des progrès des ODD. Ses principaux axes sont : i) Mobilisation des recettes publiques ; ii) Redoublement des efforts et initiatives pour capter le maximum de recettes pétrolières et minières et la participation du capital national dans la valorisation de la chaîne de valeur des hydrocarbures iii) Mobilisation des ressources des partenaires techniques et financiers ; iv) Mobilisation des financements innovants internes sécurisés au service des Recettes des collectivités locales et v) Développement du Partenariat Public-Privé. Il s'agira pour le SNU, sous les leaderships du Coordonnateur résident et des Agences chefs de file des groupes thématiques, d'entretenir un dialogue politique et stratégique avec le Gouvernement sur des propositions communes avec les partenaires au développement sur des programmes conjoints centrés sur des ODD accélérateurs permettant ainsi de créer de nouvelles conditions d'optimisation et de diversification de l'Aide Publique au Développement et d'autres financements innovants.

## 4. LEÇONS APPRISES, DEFIS ET CONCLUSIONS

### 4.1 Leçons apprises de l'UNDAF 2022-2026

169. Les avantages comparatifs du SNU au Congo sont divers et multiples. Il y a, d'une part l'efficacité de ses appuis dans le respect des droits humains, le développement de la gouvernance locale à travers ses multiples appuis pour accompagner le développement des capacités des collectivités locales et l'accompagnement des groupes vulnérables, et d'autre part les expertises mobilisées dans le cadre du processus de mise en œuvre et du suivi des ODD.

170. Le SNU a joué un rôle catalyseur par ses appuis dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers portant sur le genre, les ODD, les droits humains et les personnes laissées de côté (femmes, enfants vivant dans la rue, personnes vivant avec handicap, etc.) ainsi que les alertes sur l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le danger du mouvement de déscolarisation des enfants et la marginalisation des jeunes.

171. Les mécanismes de coordination du SNU au Congo ont montré leur efficacité dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2020-2026, grâce au travail soutenu et régulier des groupes de travail et les réunions d'Equipe Pays. Les agences de l'ONU ont joué un rôle déterminant pour assurer la mise en œuvre des priorités inscrites dans l'UNDAF en contribuant à l'élaboration de certaines politiques

<sup>51</sup> En anglais Integrated National Financing Frameworks (INFF)

publiques et à la mise en œuvre de certains programmes sectoriels<sup>52</sup>. Toutefois, des défis subsistent, notamment du fait d'une faible appropriation par certaines agences non-résidentes, des initiatives fragmentées dues au dialogue résiduel lors de la planification et de la programmation.

172. En termes d'efficacité, quel que soit le produit, l'analyse des efforts du SNU dans le Cadre de Coopération met en avant des progrès notables dans le renforcement des capacités des institutions étatiques et non étatiques, des collectivités décentralisées, des systèmes de santé et d'éducation. Des agents de l'État et des collectivités locales ont été formés pour renforcer la mise en œuvre des réformes, notamment à travers l'élaboration d'un Code de Transparence Budgétaire (CTB) et la digitalisation des processus administratifs. Dans le secteur éducatif, la formation des enseignants a été intensifiée et des initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accès aux ressources pédagogiques et soutenir la réintégration des enfants déscolarisés. En matière de santé, des formations ont renforcé les compétences des professionnels, et des infrastructures ont été améliorées pour l'intensification de la réponse au VIH, la prise en charge de la tuberculose (vaccination) et la prise en charge des maladies de l'enfant. A cela s'ajoutent la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, l'accroissement de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les femmes, les filles et les groupes vulnérables ainsi que l'intensification de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG).
173. Les capacités des services de protection sociale ont été aussi renforcées grâce à des évolutions institutionnelles et légales<sup>53</sup> pour favoriser l'employabilité des femmes, des jeunes et des populations vulnérables, des formations techniques ont été dispensées à près de 3 000 jeunes et filles, un programme de coaching et de stage de 10 000 primo-demandeurs d'emploi a été mis en œuvre. Un agenda de l'innovation présentant 250 innovations sur les priorités de développement du pays a été mis à la disposition du gouvernement et des initiatives ont été mises en place pour soutenir des activités génératrices de revenus et créer des emplois grâce au développement des chaînes de valeur agropastorale. Des appuis ont également permis de renforcer l'alignement formation-emploi dans le secteur agricole, notamment par l'identification des métiers et des compétences et l'élaboration d'outils de référence pour le développement des chaînes de valeur agricoles.
174. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la résilience face aux catastrophes naturelles, avec l'élaboration des plans de préparation aux épidémies, de stratégie de relèvement post catastrophes et vents violents. Une stratégie de gestion des risques de catastrophes, des lois sur le développement durable<sup>54</sup> ont été adoptées. Dans le cadre de l'accompagnement à la diversification économique, le SNU a accompagné le gouvernement dans l'élaboration des programmes structurants permettant d'assurer un meilleur alignement des appuis des partenaires avec les priorités du gouvernement. Ces programmes concernent les secteurs de l'électrification rurale incluant des plans d'investissements pour 19 microcentrales hydroélectriques, l'innovation technologique, et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes qui a permis la création de 2000 entreprises portées par les jeunes. Ces améliorations dans l'action publique ont été accompagnées par l'adoption d'un cadre intégré de gouvernance publique visant à renforcer la qualité des services publics, la redevabilité dans l'action publique et la lutte contre la corruption. Cependant, la mise en œuvre des réformes et l'accès aux services de qualité restent entravés par l'insuffisance des ressources financières, une coordination nationale faible, une décentralisation lente, et un manque de données fiables pour une meilleure planification.
175. En matière de mobilisation des ressources, le SNU a créé les meilleures conditions pour une mobilisation optimale qui lui ont permis de réaliser 83% des ressources programmées et une gestion structurée par des procédures comptables solides. L'équipe Pays a élaboré une stratégie de

<sup>52</sup> .Programme accéléré pour le développement communautaire (PADC), Programme d'électrification des zones rurales (PEZoR), Programme d'accompagnement et d'employabilité des jeunes sans emploi, Programme de modernisation et de numérisation de l'administration, services de santé et des finances publiques, Programme de réduction de l'empreinte Carbone et de l'adaptation au changement climatique, Programme de résilience aux catastrophes naturelles, Programme de diversification économique et de promotion de la résilience des communautés et des institutions vulnérables au changement climatique, Appui à l'actualisation de la Contribution déterminée au niveau national (CDN).

<sup>53</sup> La Loi n°19-2023 du 27 mai 2023, donne pour mission à la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) de gérer le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), en instaurant un meilleur système de prise en charge sanitaire au Congo, Loi No 14 -2023 du 27 Mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi No 31 -2011 du 15 juillet instituant le système de sécurité sociale en République du Congo etc....

<sup>54</sup> Alertes précoces diverses pour les inondations et les épidémies (MPOX, EBOLA etc...),

mobilisation des ressources pour le développement durable et un partenariat pour le financement des ODD et le Cadre de Coopération<sup>55</sup>. Toutefois, l'absence d'une cartographie des compétences au sein de l'équipe pays ne facilite pas l'analyse des forces et faiblesses des agences pour la mise en œuvre du Cadre de Coopération.

176. L'appropriation financière et opérationnelle des institutions congolaises, malgré une bonne compréhension des objectifs de développement, demeure limitée par une dépendance aux financements externes et à une faible mobilisation des ressources domestiques. Dans ce cadre, des modalités claires sur les mécanismes de transfert des compétences devraient être instaurées pour faciliter la compréhension commune des enjeux, promouvoir la co-crédation et la localisation de l'aide, avec un focus sur la mobilisation des ressources et l'identification des sources locales de financement.
177. Dans l'ensemble, le Système des Nations Unies (SNU) a toujours veillé à maintenir ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables surtout dans les zones rurales, les quartiers urbains les plus touchés par plusieurs vulnérabilités et renforcer ses appuis aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de renforcement des capacités de résilience, surtout pendant la période du Covid. Il a aussi su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le gouvernement et les communautés de base. Cependant, l'Equipe Pays n'a pas réussi à mettre en œuvre des projets conjoints d'envergure centré sur des ODD porteurs d'effets catalyseurs sur l'accélération des progrès sur l'ensemble des ODD en raison d'une part de l'absence d'une vision commune de l'ensemble des agences SNU sur certains défis critiques à relever et d'autre part la frilosité de certaines agences à s'engager dans une programmation et des résultats collectifs.
178. Les principales leçons apprises de l'UNDAF 2022-2026 sont :

- Renforcer davantage le dialogue entre le SNU et les autres partenaires au développement à travers le FPd pour mieux structurer le dialogue politique de haut niveau avec le Gouvernement, définir les priorités thématiques et programmatiques en lien avec les besoins du pays et mettre en place des approches complémentaires de mobilisation des ressources, y compris avec le secteur privé ;
- Réaliser une cartographie des compétences du SNU au Congo pour apprécier les capacités et l'expertise disponibles, en vue de faciliter l'expression des besoins en ressources humaines dans les Agences et au Bureau du Coordinateur Résident, dans l'optique de maximiser la cohérence et la coordination des programmes.
- Renforcer la planification, la programmation et la mise en œuvre conjointes au sein du Système des Nations Unies pour promouvoir une plus grande inclusivité et synergie d'actions dans le cadre du prochain Cadre de Coopération, à travers des programmes conjoints dans les zones de convergence ou selon des thématiques convergentes.
- Développer des projets/programmes conjoints entre les agences du SNU ou/et avec d'autres partenaires sur des thématiques déterminantes pour l'accélération des progrès des ODD en s'attaquant, avant tout, aux causes sous-jacentes et profondes des problèmes identifiés afin d'éviter le saupoudrage des actions traitant les causes immédiates.

---

<sup>55</sup> SNU-DCO : Stratégies de financement du développement durable et de partenariats, février 2024

## 4.2 Défis critiques, conclusions et risques majeurs

### 4.2.1 Principales conclusions et défis critiques

179. Après cinq années de récession économique, la trajectoire de la croissance économique en République du Congo s'inscrit de nouveau depuis 2021 dans une trajectoire ascendante (le taux de croissance du PIB est passé de 1,1 % en 2021 à 2,6 % en 2024<sup>56</sup>). Cette croissance reste insuffisante au regard du taux de croissance démographique de 3,2 % selon le dernier recensement de la population de 2023. Selon les résultats du RGPH-5, le taux de pauvreté des ménages ordinaires est de 38,2 % en 2023 et la pauvreté monétaire en 2023-2024, selon les premières indications de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages avoisine les 50 %<sup>57</sup>. Cette reprise a permis au Congo de rejoindre le sentier de la croissance forte des autres pays de l'Afrique Centrale.
180. Sur une longue période, la croissance de l'économie du Congo est fondamentalement marquée par sa volatilité et sa dépendance du secteur pétrolier. Elle se distingue aussi par sa faible inclusivité, surtout au cours de la dernière décennie qui se traduit par des effets limités sur la réduction des vulnérabilités socio-économiques et le fort taux (29 %) de chômage des jeunes. Elle se manifeste également par la généralisation des activités informelles et des migrations vers les villes (taux d'urbanisation de 70,7% en 2023)<sup>58</sup> comme formes de stratégies adaptatives des pauvres par rapport au manque d'emplois décents et de revenus monétaires durables, en particulier pour les jeunes. Sur le marché du travail, les facteurs limitatifs sont la faible qualité des emplois créés, la prédominance de l'emploi informel et le manque de perspectives pour des trajectoires professionnelles plus stables pour les jeunes.
181. La diversification des sources de la croissance économique, la sécurité dans la production/distribution de l'énergie, la réduction des inégalités sociales, le relèvement du niveau d'éducation et de formation professionnelle surtout en direction des jeunes et des femmes, notamment en termes d'accès et de qualité, sont quatre vecteurs de changement dans les transformations socio-économiques du Congo à prendre en considération.
182. En matière d'exclusion, les analyses causales de l'ACP 2025 mettent en perspective sept (7) groupes sociaux qui sont laissés de côté (LNOB) en raison de leurs faibles capacités de résilience et de leur fort taux de vulnérabilités socioéconomiques. Ces groupes vulnérables sont i) les ménages subissant des fortes vulnérabilités socio-économiques ii) les enfants et adolescents en dehors de l'école, iii) les enfants touchés par des multiples privations iv) les filles et les femmes, v) les personnes vivant avec un handicap, vi) la population autochtone et vii) les réfugiés.
183. En matière d'environnement, le Congo, à l'instar des autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale, est confronté à certains problèmes majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles (terres, forêts, eaux, etc.) engendrant la baisse de la productivité agricole, la fragilisation des écosystèmes et la pollution aggravant la santé des populations. L'Indice de Performance Environnementale de 2024, à travers 32 indicateurs de performance répartis dans 11 catégories de problèmes<sup>59</sup>, classe le Congo au 116<sup>ème</sup> rang sur 185 pays, avec un score de 41,6. Le pays est bien classé pour la vitalité de ses écosystèmes au 32<sup>ème</sup> rang mais il enregistre des performances très insuffisantes en matière de santé et de changement climatique. L'incidence du changement climatique se traduit par la recrudescence des catastrophes naturelles caractérisées essentiellement par des inondations récurrentes à forts impacts sur les secteurs clés du développement et le cadre de vie des populations, surtout des plus pauvres.
184. En matière de gouvernance, le Congo a amélioré ses performances dans le domaine de la lutte contre la corruption, du renforcement des dispositifs juridiques et de veille visant la lutte contre les VBG et de la protection des populations autochtones. Mais ces progrès sont contrariés surtout par la faible participation de la population dans les différents processus nationaux de

<sup>56</sup> Les prévisions tablent du ministère des Finances de la République du Congo une croissance du PIB de 2,9 % pour 2025.

<sup>57</sup> INS : EHCVM 2023-2024, en cours de finalisation

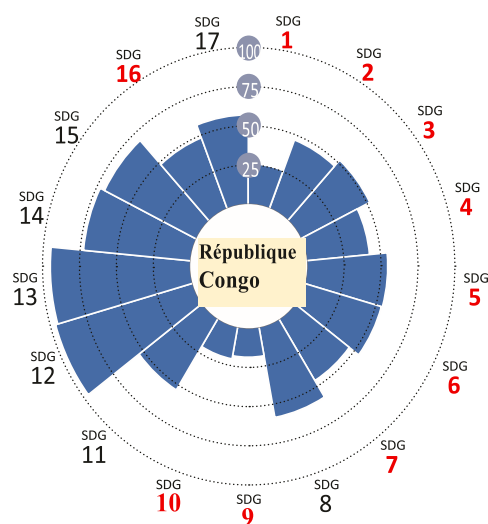
<sup>58</sup> INS : RGPH-2023, Décembre 2025

<sup>59</sup> L'IPE classe 180 pays sur la santé environnementale et la vitalité des écosystèmes, en leur attribuant une note entre 0 et 100, 100 étant le meilleur score.

développement/électoraux, la lenteur des progrès en matière de lutte contre la corruption et le manque d'efficacité du système judiciaire. Le pays n'a pas assez amélioré sa position, depuis plusieurs années dans l'indice Mo Ibrahim, avec une valeur de 39,7 en 2023 le classant au 45<sup>ème</sup> rang sur 54 pays.

185. La gouvernance nationale, locale et économique est fortement centralisée limitant les opportunités d'exercice des pouvoirs locaux et l'indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif. La corruption et l'enracinement d'un système de captation de rente sous plusieurs formes (pétrolière, institutionnelle, politique, etc.) fragilise les institutions du pays et impacte l'efficacité des politiques publiques du pays. La décentralisation au Congo a du mal à être effective depuis plusieurs années, malgré plusieurs études et appuis du Système des Nations Unies et d'autres partenaires au plan national et au niveau départemental.
186. Le contexte de mise en œuvre des ODD du Congo n'a pas été favorable, dès leur lancement, du fait de la crise économique que subit le pays depuis 2015 et de la survenue en 2019 de la pandémie de la Covid-19 qui n'a fait qu'amplifier les effets de cette crise et qui a exposé les ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux difficultés à assurer les dépenses sociales et d'urgence. Ce contexte de récession a eu des impacts sur le niveau d'allocation des ressources et d'exécution des dépenses pour les secteurs sociaux, en particulier la santé et l'éducation. Le contexte de récession et de crise pendant plusieurs années a influencé le rythme de mise en œuvre des ODD et les performances de plusieurs indicateurs économiques et sociaux.
187. Les progrès des 17 ODD du Congo se distinguent par une réelle dynamique des trajectoires ascendantes de 6 ODD, de très faibles progrès pour 6 ODD et des reculs pour 5 ODD. La trajectoire des progrès des 17 ODD entre 2017 et 2023 est marquée d'une part, par les effets multiplicateurs de la croissance économique (ODD8) sur les secteurs des infrastructures et l'énergie ainsi que sur les politiques publiques en matière d'environnement, concernant l'élaboration des stratégies environnementales et la lutte contre les effets du changement climatique et d'autre part, par les faibles retombées socio-économiques sur la réduction de la pauvreté et le relèvement du développement du capital humain, surtout en matière d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable et l'énergie.

#### République du Congo : Performances des ODD en 2023



188. L'accélération des progrès des ODD pour les cinq prochaines années devrait tenir compte de plusieurs contraintes et des pré requis comme la création de meilleures conditions pour une croissance inclusive, forte et durable ainsi que le renforcement de synergies des actions des ministères et d'autres partenaires visant l'optimisation des effets attendus et la sécurisation du financement des ODD. L'analyse intégrée des cinq (5) piliers des ODD, montre clairement l'interdépendance entre les ODD et la nécessité d'une approche globale et coordonnée pour accélérer les progrès des ODD. Les principaux leviers accélérateurs des six transitions clés qui peuvent avoir des effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD sont : i) le

développement d'un système d'énergie sûr et durable, ii) l'inclusivité et la diversification de la croissance économique, iii) la promotion d'un système de protection sociale inclusif et soutenable.

189. La trajectoire des ODD met en exergue les principaux défis suivants à relever selon les cinq piliers des ODD qui sont :

- La réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes leurs formes ;
- Le relèvement du niveau de développement du capital humain (surtout l'éducation et la formation professionnelle), la nécessité de prendre en compte le dividende démographique dans les politiques publiques et la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations surtout pour les personnes laissées de côté ;
- La promotion de l'égalité de genre à travers la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation politique et l'autonomisation économique des femmes et des filles ;
- La mobilisation des financements domestiques et innovants pour faciliter les progrès des ODD ;
- La préservation des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles, tout en s'assurant de la mise à niveau des politiques sectorielles pour une meilleure intégration des fondamentaux du développement durable et une gouvernance environnementale transparente et efficace ;
- L'amélioration de l'efficacité de la gouvernance démocratique et économique (surtout la lutte contre la corruption, l'efficacité et l'accès au système judiciaire et le respect des droits humains).

190. Les six transitions proposées par les Nations Unies en 2023 offrent un cadre structurant permettant de concentrer les investissements publics et privés sur des points d'entrée capables d'accélérer les progrès vers les ODD d'ici 2030. Pour le Congo, les accélérateurs identifiés combinant les pré requis programmatiques au niveau des politiques sectorielles, les financements disponibles, les effets multiplicateurs rapides et les synergies entre secteurs peuvent être engagés en fonction du degré de leur mise en œuvre :

*A) Accélérateurs de premier rang à effets multiplicateurs rapides :*

191. L'énergie abordable et durable, avec des objectifs clairs déclinés dans le Pacte national énergétique élaboré dans le cadre de la Mission 300, des partenaires identifiés et des effets multiplicateurs sur l'activité économique, l'emploi, la fourniture de services sociaux et l'inclusion territoriale. Cela constitue l'accélérateur le plus structurant et le plus immédiatement activable pour le Congo. Il est à la fois un préalable à toute transformation économique, sociale et à l'accélération des progrès des ODD d'ici 2030.

192. L'emploi et la protection sociale, via Lisungi/PNFS/PSIPJ, la généralisation de la protection sociale et des initiatives jeunesse, avec un impact direct sur la pauvreté, la stabilité sociale et l'inclusion, en lien avec l'entrepreneuriat, l'agriculture et le numérique.

193. Les systèmes alimentaires, avec une feuille de route déjà adoptée, une base de concertation multisectorielle, et un fort potentiel sur la sécurité alimentaire, les revenus ruraux, la résilience et la diversification économique. Cette transition constitue la réponse la plus immédiate à la pauvreté, à la vulnérabilité des ménages et à la dépendance excessive aux importations alimentaires (600 milliards FCFA/an). Le Congo ne valorise que 4 % de ses 12 millions d'hectares de terres cultivables, alors que le secteur agricole emploie près de 37 % de la population active mais ne génère qu'environ 5 % du PIB.

*B) Accélérateurs de deuxième rang à fort potentiel, mais nécessitant une articulation plus forte*

194. La connectivité digitale, en tant que catalyseur transversal à fort potentiel, doit mieux répondre aux besoins des autres transitions (services publics, agriculture, éducation, protection sociale, etc.). Elle constitue le principal levier de modernisation de l'État, de la diversification économique et de l'amélioration de la qualité de la gouvernance publique. Le Congo a déjà engagé des investissements majeurs à travers le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), financé par la Banque mondiale, l'Union européenne et la BEI.

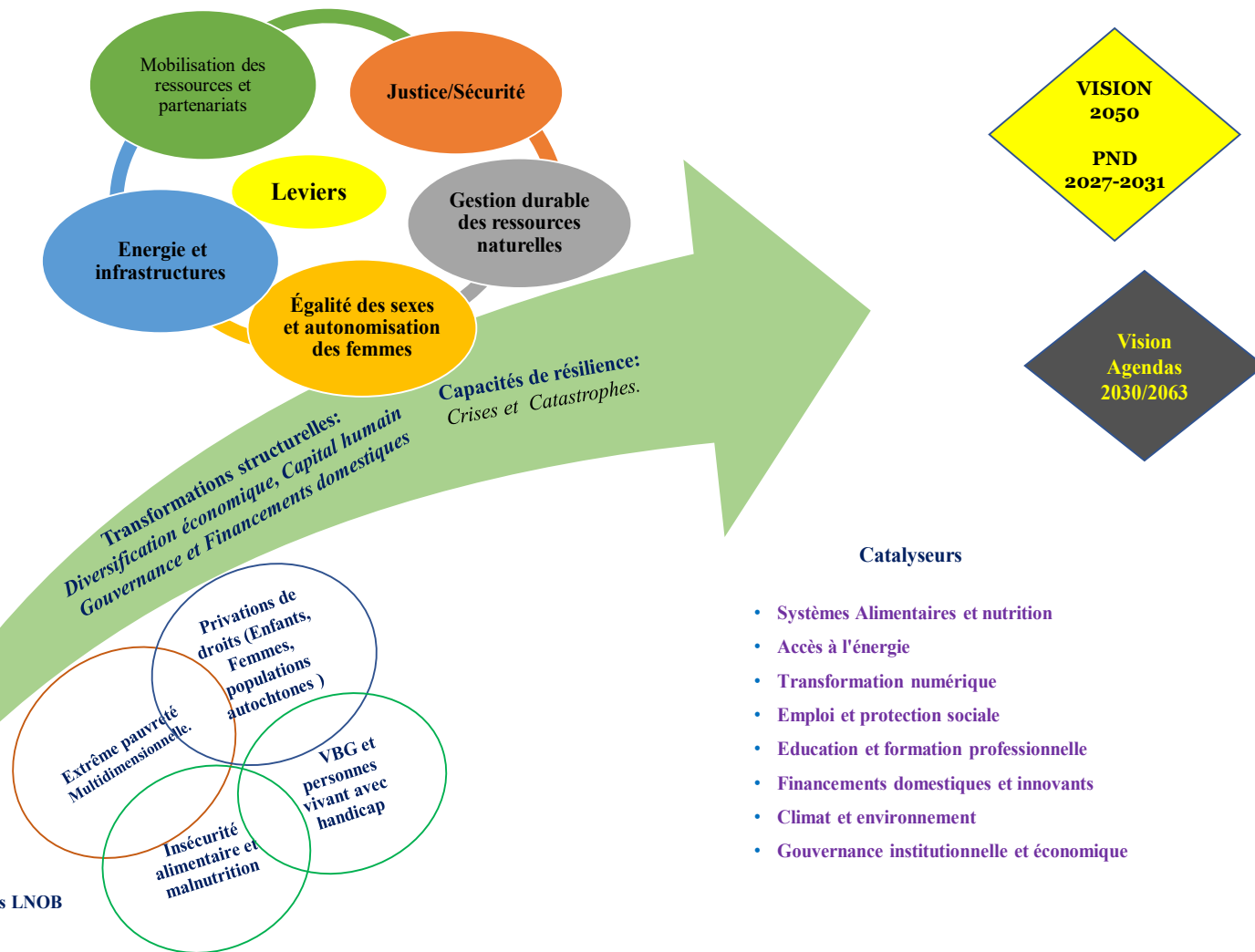
195. L'éducation et la santé, socle du capital humain, dont les réformes sont déjà arrêtées mais demandent des financements soutenus et une meilleure liaison avec les besoins du marché du travail et les secteurs économiques les plus porteurs. La portée des effets de l'amélioration de la qualité du système éducatif et de formation professionnelle sur les autres accélérateurs des ODD devra s'inscrire dans une vision temporelle sur plusieurs années. Cela impliquera l'accélération de plusieurs réformes touchant l'enseignement général, la formation technique, professionnelle, l'enseignement supérieur ainsi que le renforcement des compétences numériques et techniques. De même, la santé est transversale à tous les autres ODD dont elle est à la fois un déterminant et un produit, justifiant l'importance de la santé dans certaines politiques sectorielles.
196. Les analyses causales de la trajectoire des ODD du Congo en 2025, des principaux problèmes de développement, de gouvernance dans ses multiples dimensions et les orientations stratégiques du pays à travers les différents documents programmatiques du gouvernement ont permis de mettre en exergue à la fois les progrès réalisés et les limites des différents systèmes qui sont à l'œuvre dans les domaines économique, de la gouvernance, du développement social et de l'environnement. Dans chacun de ces systèmes et en vue d'accélérer les processus de transformations économiques et sociales au Congo, les analyses causales ont mis en évidence l'importance pour le gouvernement et le SNU de **traiter les causes sous-jacentes et profondes** pour les problèmes liés à la faible inclusivité de la croissance, aux contraintes de l'espace budgétaire de l'Etat, aux vulnérabilités multidimensionnelles des populations (insécurité alimentaire, pauvreté monétaire touchant 50 % de la population en 2023, etc.), à la protection des écosystèmes (terrestres, forestiers et marins), à l'efficacité de la gouvernance et aux inégalités.
197. En résumé, les principaux problèmes de développement, de gouvernance, de gestion durable des ressources naturelles et de paix du Congo mettent en exergue le défi majeur des ODD du Congo qui se résume à assurer une intégration gagnante à quatre niveaux :
- **La diversification des sources de la croissance économique, son inclusivité et sa robustesse** mettant en jeu d'une part, la transformation structurelle de l'économie du Congo (à travers des réformes touchant les piliers de la croissance inclusive, la gouvernance économique et le relèvement du niveau du capital humain) pour créer plus de richesses diversifiées, des revenus durables, des emplois décents et moins de dépendance de l'extérieur pour les produits alimentaires et, d'autre part la question de l'inclusion sociale et territoriale;
  - La **réduction des inégalités** et de la pauvreté multidimensionnelle en garantissant la sécurité alimentaire et humaine dans ses multiples dimensions (droits humains, droits économiques et droits sociaux principalement) ;
  - La **durabilité environnementale** à travers la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités de résilience individuelle, communautaire et institutionnelle face au changement climatique et aux impacts du mode de gestion des villes (surtout Brazzaville et Pointe Noire) et du cadre de vie des populations rurales, dans le cadre d'une gouvernance environnementale efficace et responsable, avec un système de réédition des comptes dans la gestion des contrats avec les sociétés internationales dans les secteurs pétrolier, minier et forestier ;
  - L'efficacité de la **gouvernance dans ses multiples dimensions** mettant en avant l'enracinement des bonnes pratiques démocratiques, l'inclusivité dans les processus de dialogue politique, de respect des droits de l'homme, l'efficacité des mécanismes de lutte contre l'impunité liée entre autres à la corruption, l'intolérance, aux violences de toute nature.
198. Compte tenu des progrès réalisés dans tous les domaines, des potentialités économiques faiblement mises en valeur (potentiel agro-industriel propice pour le développement de chaînes de valeurs, potentiel minier, gazier, forestier, etc.) et face à la lenteur des processus transformationnels socio-économiques, l'absence de la gouvernance publique ainsi qu'à la fragilité des écosystèmes environnementaux et la vulnérabilité multifactorielle des populations, les principaux défis à relever pour les prochaines années sont :
- 5) **Dans le domaine de la transformation structurelle** pour une économie diversifiée inclusive, résiliente et verte, porteuse d'effets sur la création d'emplois décents, **la gestion durable des ressources naturelles** et la préservation des écosystèmes, deux grands défis se dégagent :

- La très faible diversification de l'économie, la pauvreté, le chômage, les inégalités sociales et territoriales ;
  - L'exploitation non durable des Ressources Naturelles, les effets du changement climatique, la fragilité des écosystèmes et la recrudescence des catastrophes naturelles ;
- 6) ***Pour le relèvement du niveau de développement du capital humain***, la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles et le développement d'un système de protection sociale inclusif, trois défis majeurs sont à prendre en considération :
- Système de protection sociale faiblement inclusif, cumul des privations socio-économiques et accès difficiles aux services sociaux de qualité ;
  - Dynamique démographique forte exigeant une stratégie appropriée sur la question du dividende démographique au Congo ;
  - Multiples privations des droits civiques et sociaux touchant les enfants, les femmes et les jeunes et limitant leurs rôles dans les sphères politiques, économiques et sociales, y compris en matière d'accès à une formation de qualité ;
- 7) ***Dans le domaine de la consolidation de l'état de droit, l'efficacité d'une gouvernance*** inclusive dans ses multiples dimensions et l'amélioration de l'accès à la justice, surtout pour les plus vulnérables, trois défis sont à relever :
- Gouvernance nationale et locale appelée à être plus inclusive, efficace et un système judiciaire efficace et plus accessible surtout pour les populations les plus vulnérables ;
  - Faibles progrès en matière de lutte contre la corruption, efficacité insuffisante dans la gestion des finances publiques et une culture de redevabilité faiblement ancrée dans le système national de reddition des comptes et le dispositif législatif du pays ;
  - Mécanismes/espaces de dialogue et de concertation insuffisants entre les forces politiques, les organisations de la société civile et du secteur privé pour des compromis politiques et sociaux permettant à tous les acteurs nationaux de contribuer aux changements socio-économiques et de comportements dans plusieurs domaines ;
- 8) ***Pour l'accélération des progrès des 17 ODD et des processus transformationnels*** des sphères économiques et sociales du pays par le biais des six ODD à effets catalyseurs et multiplicateurs sur l'ensemble des ODD, cinq (5) défis majeurs se dégagent :
- Chaines de valeur agro-industrielle très faiblement développées et système alimentaire dépendant de l'extérieur ;
  - Accès difficile à l'énergie pour les populations et le développement économique et social du pays ;
  - Faible niveau de développement du capital humain (surtout l'éducation et la formation professionnelle) et aggravation des inégalités sociales ;
  - Obstacles pour le développement de la connectivité digitale porteuse d'amélioration des productivités de plusieurs secteurs économiques, d'accès aux services sociaux et de suivi des vulnérabilités économiques et sociales ;
  - Faible mobilisation des ressources domestiques et espaces budgétaires insuffisants limitant les moyens de l'Etat pour accélérer les processus transformationnels en matière de diversification économique et de relèvement du niveau de développement du capital humain.

## Défis de développement

- Croissance économique, non diversifiée, non inclusive, pauvreté, chômage et inégalités persistantes
- Exploitation non durable des ressources naturelles, dégradation de l'environnement, fragilités des écosystèmes et effets du changement climatique
- Faible niveau de développement du capital humain, protection sociale non inclusive et faible prise en compte du dividende démographique
- Efficacité des institutions insuffisante, espaces de dialogue social à élargir pour soutenir le développement durable inclusif

Vulnérabilités LNOB



**République du Congo : Nations Unies : ACP 2025 : Défis critiques pour les prochaines années**

| Domaines                                                                                                                                                                                            | Défis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Transformation structurelle pour une économie diversifiée, inclusive, résiliente et verte, porteuse d'effets sur la création d'emplois décents, la gestion durable des ressources naturelles</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible diversification de l'économie, pauvreté, chômage, inégalités sociales et territoriales</li> <li>Exploitation non durable des RN, effets du changement climatique, fragilité des écosystèmes et recrudescence des catastrophes naturelles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <i>Relèvement du niveau de développement du capital humain, la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles et le développement d'un système de protection sociale inclusif</i>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Système de protection sociale faiblement inclusif et cumul des privations socio-économiques et accès difficiles aux services sociaux de qualité</li> <li>Dynamique démographique forte exigeant une stratégie appropriée sur la question du dividende démographique au Congo</li> <li>Multiples privations des droits civiques et sociaux touchant les enfants, les femmes et les jeunes et limitant leurs rôles dans les sphères politiques, économiques et sociales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Consolidation de l'état de droit, efficacité et inclusivité d'une gouvernance dans ses multiples dimensions et amélioration de l'accès à la justice, surtout pour les plus vulnérables</i>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance nationale et locale appelée à être plus inclusive, efficace et un système judiciaire efficace et plus accessible</li> <li>Progrès faibles en matière de lutte contre la corruption, efficacité insuffisante dans la gestion des finances publiques et une culture, en matière de redevabilité faiblement ancrée</li> <li>Mécanismes/espaces de dialogue et de concertation insuffisants entre les forces politiques, les organisations de la société civile, du secteur privé pour des compromis politiques et sociaux, y compris en matière d'accès à une formation de qualité</li> </ul>                                                                                              |
| <i>Accélération des progrès des 17 ODD et des processus transformationnels au plan économique et social</i>                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Chaines de valeur agricole très faiblement développées et système alimentaire dépendant de l'extérieur</li> <li>Accès difficile à l'énergie pour les populations et le développement économique et social du pays</li> <li>Faible niveau de développement du capital humain (surtout l'éducation) et aggravation des inégalités sociales</li> <li>Obstacles pour le développement de la connectivité digitale porteuse d'amélioration des productivités et d'accès aux services sociaux</li> <li>Faible mobilisation des ressources domestiques et espaces budgétaires insuffisants limitant les moyens de l'Etat pour accélérer les processus transformationnels économiques et sociaux</li> </ul> |

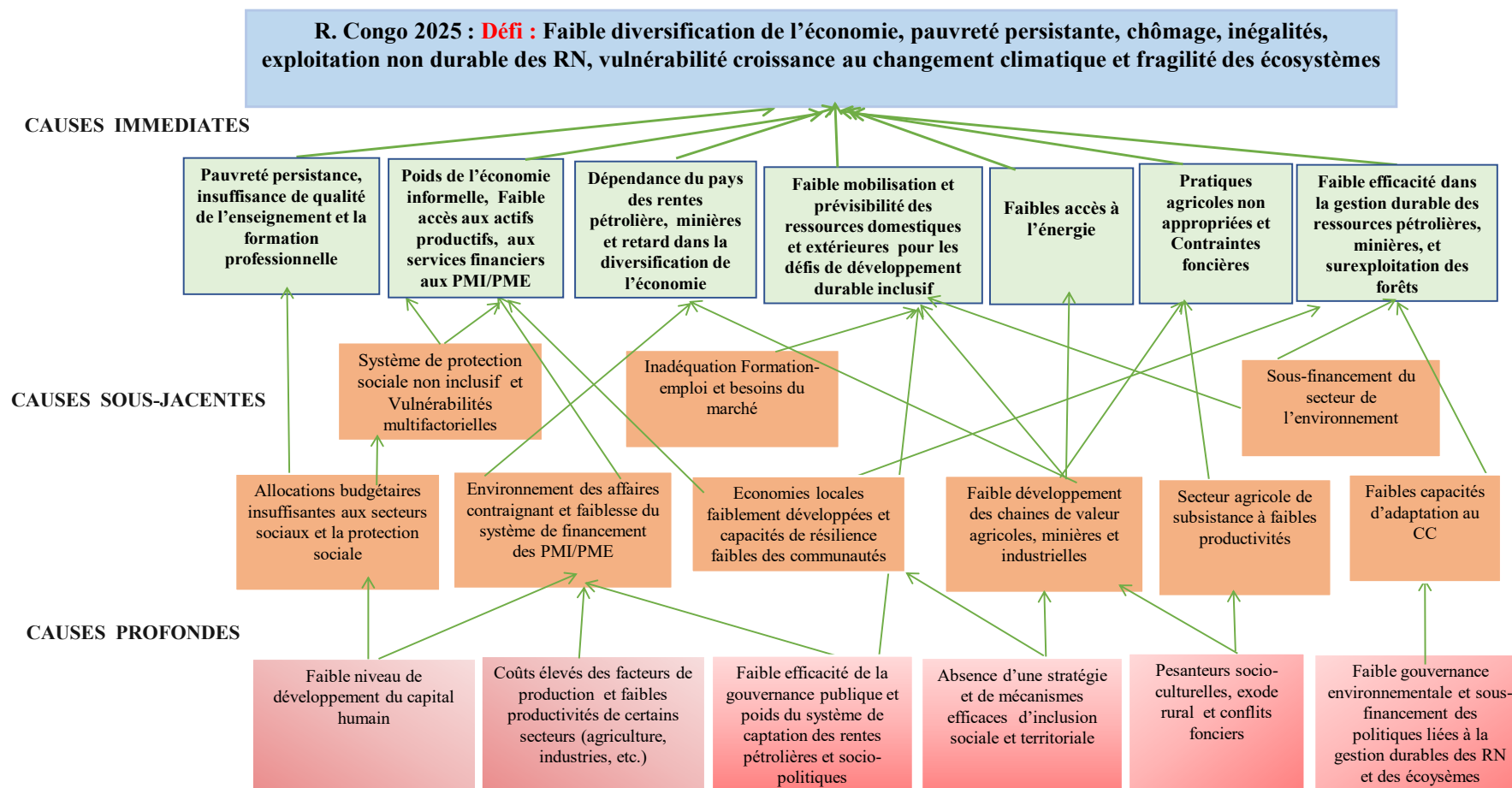
#### 4.2.2 Risques majeurs pour l'accélération des progrès des ODD

| <b>CONGO : Système des Nations Unies</b><br><b>Analyse Commune de Pays 2025 - Analyse des risques multidimensionnels</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Sévérité</b> | <b>Mesures de prévention et d'atténuation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b><i>Changements insuffisants sur l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance et l'inclusion</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| La persistance des difficultés de dialogue entre toutes les forces politiques et la société civile du pays pour des compromis politiques et sociaux acceptables par tous les acteurs sur toutes les questions de fragilité des institutions, d'inégalités (sociales et territoriales), de manque d'efficacité du mode de gouvernance prévalant depuis plusieurs années dans le cadre d'une vision prospective de la gouvernance dans ses multiples dimensions risque fort de peser sur la stabilité des institutions, la consolidation de la confiance entre l'Etat et toutes les forces vives du pays ainsi que la cohésion nationale | Moyenne         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion d'espaces de dialogue entre les acteurs politiques, la société civile et l'Etat pour l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'une plateforme sur le consensus des règles visant des bonnes pratiques de gouvernance</li> <li>▪ Matrice de suivi des droits et obligations de chaque partie prenante dans le respect des engagements convenus ensemble lors des échéances électorales</li> <li>▪ Matrice de suivi des réformes institutionnelles</li> </ul> |
| Le rétrécissement des espaces démocratiques, le manque de respect de l'état de droit, les faiblesses du système judiciaire le retard dans l'amélioration du système d'organisation des élections, les violations des droits humains, la faiblesse du système judiciaire et le retard dans le renforcement des capacités (institutionnelles et financières) des collectivités locales, pourraient être sources de fragilité de l'Etat de droit, d'aggravation des inégalités dans l'accès aux droits civils, économiques et sociaux                                                                                                     | Moyenne         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités de la CNDH et des organisations de la société civile dans leurs missions de veille, de défense et de lutte pour le respect de l'état de droit et de lutte contre les formes de violence et d'injustice y compris les femmes pour les VBG</li> <li>▪ Amélioration de l'accès à la justice de qualité aux populations les plus vulnérables en mettant en place plus de cliniques juridiques</li> </ul>                                                          |
| Si la lutte contre la corruption et le système de captation des rentes (pétrolière, foncière, immobilière, financière, institutionnelle, politique, etc.), ne s'inscrit pas dans une tangente descendante à forts impacts sur les performances économiques, l'amélioration des espaces budgétaires de l'Etat et l'amélioration de la confiance des populations au cours des prochaines années, alors toutes les politiques publiques seront mises à rudes épreuves pour faire face aux besoins croissants de l'économie et des populations ainsi qu'à la crédibilité du pays pour attirer les investisseurs.                           | Forte           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de l'arsenal juridique et des textes d'application pour que la justice applique les sanctions des actions de corruption</li> <li>▪ Amélioration du système de contrôle interne des dépenses publiques et rendre plus transparents des audits financiers des entreprises pétrolières, minières et de toute entreprise impliquée dans la corruption</li> </ul>                                                                                                                |
| <b><i>Croissance économie faible et non inclusive et ses faibles effets sur la diversification de l'économie</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| La poursuite des stratégies de développement centrées principalement sur la rente pétrolière (soumise à la volatilité du cours du pétrole) et faiblement accompagnées par des politiques alternatives réellement mises œuvre en matière de diversification de l'économie pour une croissance forte, inclusive et résiliente risque d'aggraver les tensions budgétaires, le niveau d'endettement du pays et les difficultés de l'Etat pour relever le niveau de développement du capital humain                                                                                                                                         | Moyenne         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration et mise en œuvre d'une note d'orientation sur les piliers et les leviers d'action pour une croissance inclusive et diversifiée</li> <li>▪ Création des meilleures conditions pour que l'Etat respecte et honore ses engagements budgétaires annuellement pour le paiement des salaires et des contreparties du gouvernement sur les projets financés par les partenaires de développement</li> </ul>                                                                         |
| L'absence d'une trajectoire baissière de la dette du pays risque d'aggraver les tensions de trésorerie et limiter les marges budgétaires de l'Etat Congolais pour mettre en œuvre ses priorités de développement et surtout les ODD, compte tenu du faible taux de mobilisation des ressources domestiques et de la modicité de l'aide publique de développement                                                                                                                                                                                                                                                                       | Forte           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un plan d'action dans la gestion prudentielle et transparente de la dette</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Le retard dans l'accélération du développement des chaînes de valeurs agricoles et industrielles va perpétuer les importations alimentaires des populations au détriment d'une réelle opportunité de créer un système national d'auto-suffisance alimentaire, compte tenu des potentialités des terres agricoles et de valorisation des produits locaux pour satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations.                                                                                                                                                                                                     | Forte           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement des chaînes de valeurs</li> <li>▪ Actualisation de la stratégie d'industrialisation du pays</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La lenteur dans la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques visant la diversification de l'économie, l'inclusion et la gestion durable des ressources naturelles est de nature à créer plus de difficultés pour sortir le pays du piège de l'économie de rente et des trappes de pauvreté.                                                                                                                                           | Moyenne | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accélération de la diversification économique en mettant l'accent sur le développement de l'agriculture, l'industrie, l'énergie et la formation professionnelle</li> </ul>                                                                                                                                                        |
| L'instabilité socio-politique sous régionale surtout en Centre Afrique et la RDC va peser sur certaines politiques sectorielles surtout en matière de sécurité, de flux migratoires et d'insécurité alimentaire                                                                                                                                                                                                                              | Moyenne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la sécurité dans les zones frontalière les plus sensibles et la coordination avec les pays limitrophes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                 |
| Faiblesses et difficultés de mobilisation des ressources pour accélérer les progrès des ODD au cours de cinq prochaines années                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Forte   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui au gouvernement pour la mise en œuvre d'un plan d'action du Cadre National de Financement Intégré</li> <li>▪ Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources et du développement de partenariats stratégiques élaborée en 2023 par le Système des Nations Unies au Congo.</li> </ul>                           |
| <b><i>Environnement aggravant les vulnérabilités multidimensionnelles des populations et les conflits sociaux</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| La persistance d'une pauvreté monétaire de masse (plus de 50 % de la population en 2023 selon plusieurs estimations), l'aggravation de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations et le chômage des jeunes pourraient non seulement aggraver les vulnérabilités des populations mais également être des éléments catalyseurs pour des mouvements sociaux forts, à fort impact politique                                            | Forte   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une loi de programmation triennale de sécurisation du financement de certains ODD transformateurs</li> <li>• Accélération de la généralisation de la protection sociale</li> <li>• Renforcement des mécanismes économiques financiers et de formation en direction des populations laissées de côté</li> </ul>         |
| Les difficultés d'accès aux services sociaux de qualité, l'aggravation des vulnérabilités multidimensionnelles (insécurité alimentaire, malnutrition, VBG, travail des enfants, etc.) et les inégalités (sociales, territoriales, genre, handicap, etc.) et la non-réduction des privations de droits économiques et sociaux risquent d'aggraver la situation des personnes laissées de côté des sphères économiques, sociales et politiques | Moyenne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des allocations budgétaires pour les secteurs sociaux au moins 7 % du PIB</li> <li>• Stratégie nationale de réduction des vulnérabilités multidimensionnelles des populations sur la base de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) de 2023 en cours d'élaboration par l'INS, avec l'appui du SNU</li> </ul> |
| Le retard dans l'effectivité d'un système de protection sociale inclusif, le chômage des jeunes et la faible autonomisation des femmes risquent d'aggraver la précarité, l'exclusion et la stigmatisation de plusieurs millions de congolais et par conséquent la fragilité de la cohésion sociale                                                                                                                                           | Forte   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités du ministère des Affaires Sociales et de la protection sociale visant la généralisation du système de protection sociale</li> </ul>                                                                                                                                                                    |
| <b><i>Gouvernance environnementale faible et sous-financement des objectifs environnementaux</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Des ressources renouvelables et non renouvelables importantes dont la dégradation participe à l'augmentation des risques. Une croissance économique forte tirée par le pétrole, les mines et le gaz ne doit pas ignorer les risques en termes d'effets négatifs sur le capital nature du pays et les coûts sociaux, préjudiciables à la protection des écosystèmes et la santé des populations                                               | Moyenne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi régulier et sanctions des sociétés qui exploitent les mines et qui ne respectent pas leurs responsabilités sociales et environnementales</li> <li>• Renforcement du système national de gestion des crises et des catastrophes</li> </ul>                                                                                   |
| La déforestation et la dégradation des milieux humides, les effets du changement climatique et les faibles capacités de résilience des populations jouent un rôle important dans l'augmentation d'autres risques de catastrophes comme les inondations, l'aggravation de l'équilibre de plusieurs écosystèmes et les moyens d'existence des populations                                                                                      | Moyenne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du dialogue et des partenariats entre l'Etat, le secteur privé et les organisations communautaires de base dans la préservation et la protection des écosystèmes</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre des solutions durables permettant de développer les capacités locales de résilience</li> </ul>              |
| Le sous-financement continu du secteur de l'environnement est un risque majeur dans l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les effets du changement climatique                                                                                                                                                                                                                                      | Forte   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités de certains ministères techniques et du Système des Nations Unies pour la constitution de dossiers de propositions solides avec des études d'impact pour les soumettre aux différents guichets de financement en matière d'environnement et de changement climatique</li> </ul>                        |

## 5. ANNEXES

### 5.1 Arbres à problèmes



## R. Congo : ACP 2025 : Défi : Faiblesse de l'Etat de droit et accès difficile à la justice

### CAUSES IMMEDIATES

Insuffisances dans le respect de droits de l'homme

Faible séparation des pouvoirs // inégalité devant la loi

Restriction des espaces de l'expression sociale et démocratique

### CAUSES SOUS-JACENTES

Manque d'accès à la justice aux populations vulnérables

Faible densité judiciaire : manque de magistrats et de personnel

Faiblesse des capacités institutionnelles, organisationnelles du système judiciaire

Trafic d'influence / Ingérence (individuelle/ institutionnelle)

Faible participation citoyenne

Conflits politiques et sociaux

Méconnaissance des populations de leurs droits

Forces de sécurité et la police sont insuffisamment formés sur les droits humains et l'indépendance de la justice

Centralisation des pouvoirs et faibles moyens des collectivités locales pour exercer leurs missions

Persistance de la corruption et les réseaux de captation de rente (pétrolière, intentionnelle, politique, etc.)

Capacités d'organisation et d'action de la société civile faibles

Manque de dialogue politique pour des compromis

### CAUSES PROFONDES

Politisation et ingérence des institutions judiciaires

Manque de culture de redevabilité des institutions et des personnes

Inégalités sociales, exclusions sociales discriminations et VBG

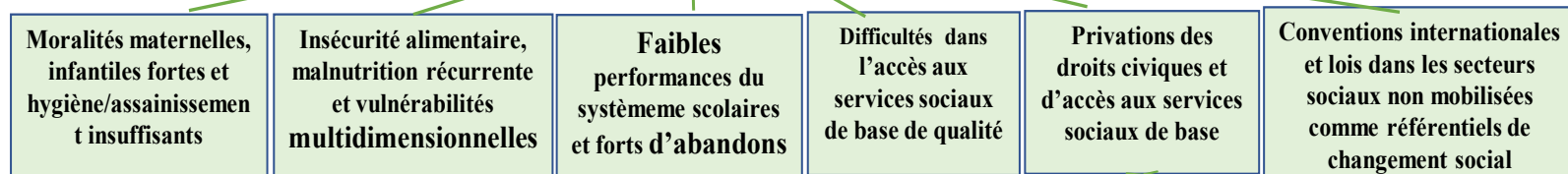
Inégalités de richesse entre personnes et disparités de développement entre les départements

Attentes des fruits de la croissance économique

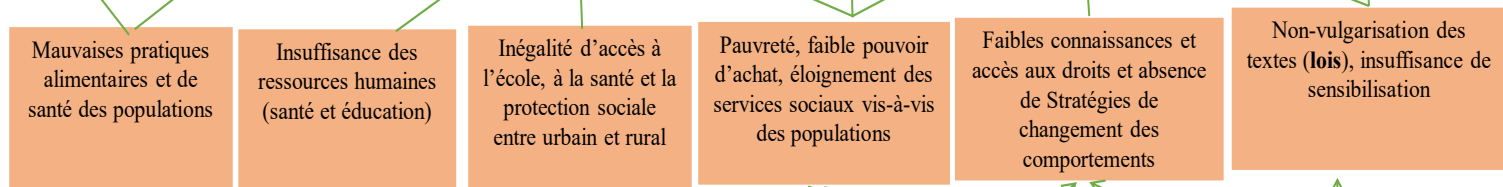
Influence de l'histoire des conflits armés, politiques et sociales

**R. Congo 2025 : Défi : Multiples privation de droits, accès difficiles aux services sociaux de qualité, protection sociale non inclusive et dividende démographique faiblement pris en compte dans les politiques publiques**

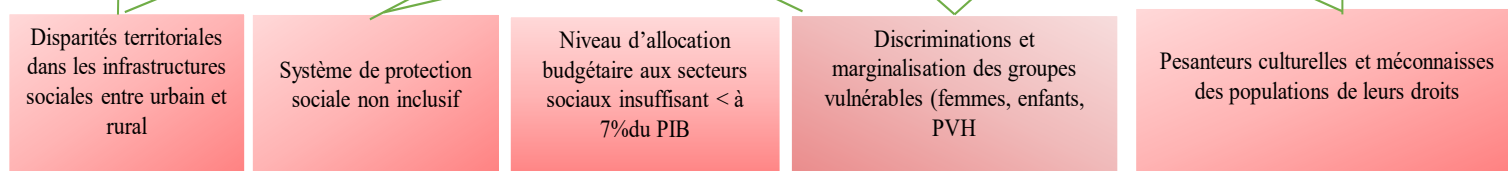
**CAUSES IMMEDIATES**



**CAUSES SOUS-JACENTES**

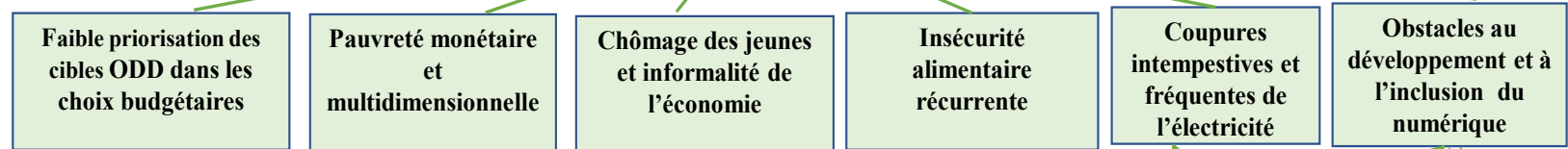


**CAUSES PROFONDES**

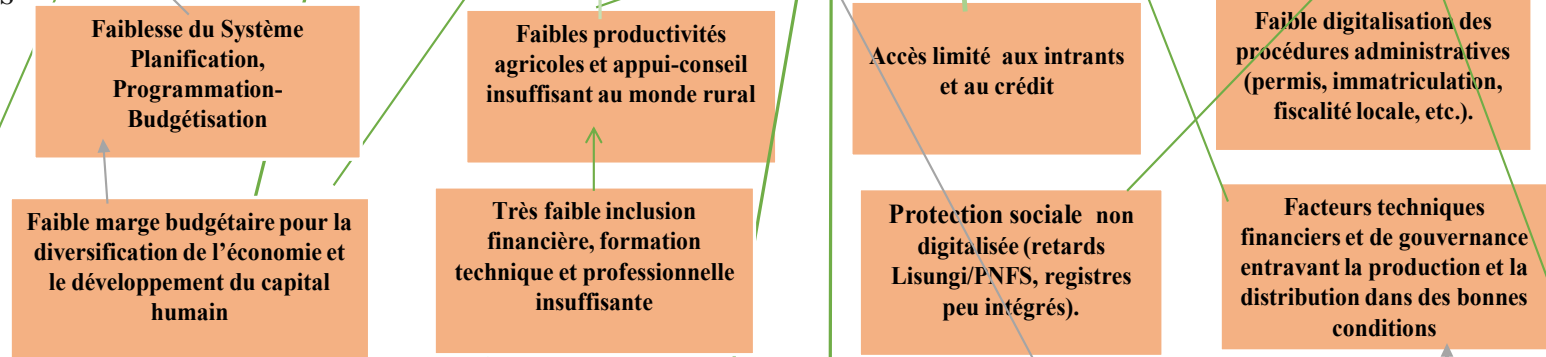


**R. Congo: ACP 2025 :Défi: Contraintes et difficultés pour les voies d'investissements massifs et le développement des capacités pour accélérer les progrès ODD et les transformations socio-économiques**

**CAUSES IMMEDIATES**



**CAUSES SOUS-JACENTES**



**CAUSES PROFONDES**



## 5.2 Documentation

### 1. *Système des Nations Unies*

- Nations Unies Congo : Mise à jour des sections clés retenues de l'Analyse Commune de Pays (ACP), Janvier 2025
- Nations Unies Congo : Evaluation finale indépendante du cadre de Coopération des nations Unies pour le développement durable (UNDAF 2020-2026), Congo Juin 2025
- Nations Unies Congo : *Examen local volontaire de la ville de Brazzaville intégrant les ODD 2023*
- Nations Unies Congo : *Note sur l'identification des zones de convergence pour la mise en œuvre des programmes conjoints*, Septembre 2025
- Nations Unies : *Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement 30 Juin-03 juillet 2025 : Document final de la Conférence de Séville*,
- Nations Unies\_ Conseil des Droits de l'homme : *Rapport national du Congo 2024*, 22 janvier-2 février 2024
- Nations Unies Congo : *Examen local volontaire de la ville de la commune de Pointe Noire intégrant les ODD 2023*
- Nations Unies-CEA : *Rapport sur l'état de la diversification économique en Afrique centrale*, 2023
- CEA/PNUD/Union Africaine : *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024*
- PNUD/Premier Ministère : *Cadre d'action intégré de la Gouvernance publique*, 2025
- PNUD : *Rapport sur le Développement Humain 2023-2024 : sortir de l'impasse, repenser la coopération dans un monde polarisé*, 2025
- UNDP : *Sustainable Développement Report 2025*, New York
- UNICEF/INS : *Rapport d'analyse thématique de la situation des enfants au Congo*, 2025
- UNICEF : *Evaluation du Programme de Coopération entre le Gouvernement du Congo et l'UNICEF 2020-2026*, Décembre 2025

### 2. *Autres sources*

- Banque Africaine de Développement : *Rapport Pays 2025 République du Congo*, 2025
- Banque Mondiale : *comment créer des emplois en Afrique*, Octobre 2025
- Banque Mondiale : *Rapport de suivi de la situation économique et financière de la république du Congo : Améliorer la gestion du capital produit, humain et naturel pour accroître le niveau de vie en République du Congo*, Septembre 2025
- Banque Mondiale : *Perspectives économiques régionales, Afrique Subsaharienne*, Octobre 2025
- Banque Mondiale : *Une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique : comment créer des emplois en Afrique*, octobre 2025
- Commission de l'Union Africaine – Département des Affaires Economiques, (Avril 2018) Mobilisation des ressources domestiques : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites
- FMI : *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne*, Avril 2025
- Institut National de la Statistique du Congo : *Populations résidentes du Congo 2023*, RGPH-5, résultats préliminaires, Décembre 2023
- INS : *Répertoire des principaux indicateurs du RGPH-5*, Décembre 2025
- INS/PAM : *Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV) 2023*, publication 2025
- INS : *Indice National Harmonisé des Prix à la Consommation des Ménages (INHPC base 100 : 2018)*, Août 2025
- Ministère de la santé et de la Population/INS/UNICEF/OMS : *Enquête Nationale de Couverture Vaccinale au Congo Brazzaville 2023, Rapport Final*, Octobre 2023
- INS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDs) 2022–2026 – République du Congo
- Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale du Congo : *Formulation de la vision de long terme du pays : Congo vision 2048 (document de travail)*, 16 mars 2020
- Ministère du Plan et des Finances : Cadre National de Financement Intégré (CNFI)
- Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale du Congo : *Plan National de Développement 2022-2026*